Ministère des Relations internationales du Québec

Québec

Dépôt légal – 2003
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-41598-1
Bibliothèque nationale du Canada

©Gouvernement du Québec, 2003

2007-01263/

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre, par la présente, le rapport annuel de gestion du ministère des Relations internationales pour l'exercice financier 2002-2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre,
ministre des Relations internationales et
ministre responsable de la Francophonie,

MONIQUE GAGNON-TREMBLAY
Québec, octobre 2003

Madame Monique Gagnon-Tremblay
Vice-première ministre
Ministre des Relations internationales
ministre responsable de la Francophonie et
ministre responsable de la région de l'Estrie

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de gestion du ministère des Relations internationales pour l'exercice 2002-2003. Ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère dans l'atteinte des objectifs fixés dans son *Plan stratégique 2001-2004* et dans sa *Déclaration de services aux citoyens*, après une deuxième année de mise en œuvre des engagements figurant dans ces documents d'orientation.

Vous noterez que la production d'un tel rapport, qui répond aux exigences de la gestion axée sur les résultats, présente des difficultés particulières pour un ministère comme celui des Relations internationales. En effet, comme ses activités s'inscrivent souvent dans un domaine relativement intangible, celui des relations avec des interlocuteurs étrangers, les résultats de son action ne sont pas toujours aisément quantifiables. En ce sens, il faut reconnaître que les trois fonctions qui sont au cœur du plan stratégique du MRI, soit l'action politique, les affaires publiques et l'intégration des actions de l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux à l'étranger se prêtent difficilement à une reddition de comptes précise et détaillée.

Néanmoins, malgré les difficultés inhérentes à la nature même de son mandat, le Ministère a produit un rapport qui présente les résultats directement attribuables à son action. Ces résultats sont exprimés en termes qualitatifs. Par ailleurs, lorsque des résultats découlant de l'action du Ministère ne sont pas immédiatement identifiables, le rapport énonce les éléments de mise en œuvre les plus significatifs et les principales dispositions prises pour atteindre les objectifs énoncés dans le *Plan stratégique 2001-2004*.

Le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* constitue le deuxième rapport annuel de gestion que publie le Ministère dans le contexte de la *Loi sur l'administration publique*. Je suis convaincue qu'il est fidèle à l'esprit de la modernisation de l'administration publique et qu'il reflète plus que jamais l'engagement du Ministère en ce sens.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,

Diane Wilhelmy

Québec, octobre 2003

Table des matières

Déclaration de la sous-ministre 11
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne 13

1. Présentation du Ministère 15

1.1 La mission du Ministère 17
1.2 Le mandat tel que défini par la Loi 17
1.3 Le Ministère : ses quatre fonctions 18
1.4 L'organisation administrative du MRI 18
1.5 Les clients et les partenaires 20

2. Rappel des objectifs du plan stratégique 2001-2004 et du plan de gestion des dépenses 2002-2003 21

2.1 Tableau synthétique des objectifs liés à la fonction politique. 23
2.2 Tableau synthétique des objectifs liés à la fonction affaires publiques 24
2.3 Tableau synthétique des objectifs liés à la fonction intégration 25
2.4 Tableau synthétique des objectifs liés à la fonction gestion 26

3. Contexte de l'action internationale et faits saillants 2002-2003 . .27

4. Résultats au regard des objectifs du plan stratégique et du plan annuel de gestion des dépenses 2002-2003. 33

4.1 Fonction politique

Orientation 1 – Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec, de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales 35

Axe d'intervention général – le Protocole
Objectif

Régir les relations officielles du gouvernement avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales 35

Axe d'intervention 1 – Amériques
Objectifs

4.1.1 Faire du Québec un acteur dynamique apportant une contribution originale dans la construction des Amériques 36
4.1.2 Élargir et approfondir l'action du Québec aux États-Unis . . 41

Axe d'intervention 2 – Europe
Objectifs

4.1.3 Développer avec l'Union européenne, ses institutions, les principaux pays et régions qui la composent, une relation dans les secteurs jugés, aujourd'hui, d'importance de part et d'autre 45

4.1.4 Centrer la relation franco-québécoise sur les enjeux actuels des deux sociétés en tenant compte de la place qu'elles occupent dans leur continent respectif 50

Axe d'intervention 3 – Autres continents
Objectif

4.1.5 Appuyer les ministères, notamment ceux à vocation économique, afin de leur permettre de développer une action efficace dans certains pays de l'Afrique et du Moyen-Orient et de l'Asie-Pacifique 54

Axe d'intervention 4 – Multilatéral
Objectifs

4.1.6 Assurer la prise en compte des intérêts du Québec dans l'ensemble des forums multilatéraux où sont discutées les questions relevant de sa responsabilité, et ce, en y parlant de sa propre voix lorsque le gouvernement le juge nécessaire 57

4.1.7 Œuvrer au développement d'une Francophonie riche de sa langue commune et de la diversité de ses cultures afin qu'elle soit de plus en plus porteuse de modernité et de démocratie, et ce, en appuyant les efforts de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de ses composantes 61

Axe d'intervention 5 – Solidarité
Objectifs

4.1.8 Appuyer les pays en développement dans la formation de leurs ressources humaines et soutenir les actions de solidarité internationale des organisations non gouvernementales (ONG) québécoises 67

4.1.9 Contribuer à la sensibilisation de la jeunesse québécoise à la solidarité internationale 70

4.2 Fonction affaires publiques

Orientation 2 – Promouvoir une perception juste du Québec à l'étranger et sensibiliser l'opinion publique québécoise aux fondements et aux défis de l'action internationale du Québec 73

Axe d'intervention 6 – Information à l'étranger
Objectif

4.2.1 Systématiser l'action du Ministère, rendre plus performants les outils auxquels il a recours et élargir le nombre de cibles qu'il touche de manière à projeter une image positive du Québec à l'étranger 73

Axe d'intervention 7 – Information au Québec
Objectif

4.2.2 Faciliter l'accès du citoyen québécois aux renseignements sur les activités du Ministère, ses programmes et, plus généralement, faciliter sa compréhension de la politique internationale du Québec 76

4.3 Fonction intégration

Orientation 3 – Appuyer les ministères et les organismes afin qu'ils assument la dimension internationale de leur mandat et intégrer leurs activités à l'étranger à la politique mise en œuvre par le MRI 78

Axe d'intervention 8 – Cohésion
Objectif

4.3.1 Développer, avec les ministères et les organismes, une action internationale de plus en plus cohérente 78

Axe d'intervention 9 – Efficacité
Objectif

4.3.2 Fournir aux ministères et aux organismes les moyens les plus efficaces afin qu'ils puissent assumer le prolongement de leur mandat à l'étranger, y compris en ce qui concerne l'action internationale de la capitale nationale, de la métropole et des régions 86

4.4 Fonction gestion

Orientation 4 – Poursuivre l'implantation d'une gestion pleinement adaptée aux exigences d'un ensemble international en mutation 89

Axe d'intervention 10 – Ressources humaines
Objectifs

4.4.1 Valoriser les ressources humaines en misant notamment sur la formation continue et la mobilité. 89

4.4.2 Contribuer à la formation des personnes associées aux dossiers internationaux à l'intérieur des autres ministères. 91

Axe d'intervention 11 – Ressources informationnelles
Objectif

4.4.3 Assurer la circulation efficace et sécuritaire de l'information, aussi bien au siège du Ministère que dans le réseau. 92

Axe d'intervention 12 – Gestion globale
Objectif

4.4.4 Moderniser les pratiques de gestion et assurer la reddition de comptes 94

5. Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens 97

5.1 Le contexte 99

5.2 Les résultats au regard des objectifs généraux 99
5.2.1 L'accessibilité aux renseignements sur le Ministère 99
5.2.2 La confidentialité 99

5.3 Les résultats au regard des objectifs spécifiques 100
5.3.1 Les services liés aux programmes d'aide internationale . . 100
5.3.2 Les services liés au programme de stages au sein d'organisations internationales gouvernementales 100
5.3.3 Les services liés aux Missions Québec 100

6. Utilisation des ressources 101

6.1 Les ressources humaines 103
6.1.1 L'effectif 103
6.1.2 Le développement des ressources humaines. 103
6.1.3 Le renouvellement de la main-d'œuvre 103
6.1.4 Le maintien du dialogue avec les associations d'employés . 104
6.1.5 Les mesures en matière de santé et de sécurité au travail 104
6.1.6 La mise en place d'outils de gestion modernes 104

6.2 Les ressources budgétaires et financières. 105

7. Autres exigences 107

7.1 Les programmes d'accès à l'égalité et le plan d'embauche de personnes handicapées 109
7.1.1 Nomination de membres de communautés culturelles, d'anglophones et d'autochtones. 109
7.1.2 Représentation féminine par catégorie d'emploi (31 mars 2002) 109
7.1.3 Représentation des personnes handicapées 109
7.1.4 Renouvellement de la main-d'œuvre 109

7.2 L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels 109
7.2.1 L'accès à l'information 109
7.2.2 La protection des renseignements personnels. 109

7.3 La politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue francaise dans l'administration . . 110

7.4 Le suivi des recommandations du vérificateur général du Québec 112

Annexes

I Liste des établissements du Québec à l'étranger 113
II Déclaration de services aux citoyens 115
III Organigramme MRI – 31 mars 2003. 122

Déclaration de la sous-ministre

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2002-2003 du ministère des Relations internationales

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Ministère;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2003.

La sous-ministre,

Diane Wilhelmy
Québec, octobre 2003

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne

Madame Diane Wilhelmy
Sous-ministre
Ministère des Relations internationales

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel de gestion du ministère des Relations internationales pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2003. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats en nous fondant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à effectuer des révisions de calculs et à susciter des discussions sur l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information examinée.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du ministère des Relations internationales ne sont pas, à tous égards, importants et plausibles.

Édouard Lavoie, CA
Vérificateur interne

Québec, septembre 2003

1 Présentation du Ministère

1.1 La mission du Ministère

La mission du ministère des Relations internationales est de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale. Le Ministère est régi par la *Loi sur le ministère des Relations internationales* (L.R.Q., c. M-25.1.1.).

1.2 Le mandat tel que défini par la Loi

La Loi du Ministère trouve son origine dans la deuxième *Loi sur le ministère des Affaires intergouvernementales* adoptée en 1974 et actualisée plusieurs fois depuis.

Elle édicte que la ministre des Relations internationales a le mandat de planifier, d'organiser et de diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que de coordonner les activités, au Québec, de ses ministères et de ses organismes en matière de relations internationales.

C'est le ministère des Relations internationales qui élabore, en collaboration avec les autres ministères concernés, une politique en matière de relations internationales, qui la propose au gouvernement et s'assure de sa mise en œuvre. Cette politique doit favoriser le rayonnement du Québec et son développement sur les plans commercial, culturel, économique, politique et social.

Le Ministère est le conseiller du gouvernement, de ses ministères et des ses organismes sur toute question ayant trait aux relations internationales. Il établit et maintient, avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales, les relations que le gouvernement considère opportunes. Il favorise le renforcement des institutions francophones internationales auxquelles le gouvernement participe.

Il veille aussi à la négociation et à la mise en œuvre des ententes internationales et il est le dépositaire de tous les originaux de ces ententes. Pour être valides, ces dernières doivent être approuvées par le gouvernement et signées par la ministre des Relations internationales.

Le Ministère s'assure du respect de la compétence constitutionnelle du Québec dans la conduite des relations internationales. Il recommande au gouvernement l'adhésion aux traités et aux accords internationaux dans les domaines relevant de la compétence du Québec. C'est lui qui assure et dirige la représentation du Québec à l'étranger.

Il est en outre chargé de faire des recherches, des études et des analyses sur les pays étrangers et sur leur situation géopolitique et économique ainsi que d'élaborer des stratégies territoriales et sectorielles.

Il est responsable des communications officielles du gouvernement avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales et il assure la liaison avec leurs représentants sur le territoire du Québec.

En vertu du Décret 18-97 du 22 janvier 1997, la ministre des Relations internationales est responsable de l'application de la section 111.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c.M-30) relativement à l'action humanitaire internationale du Québec.

Elle est aussi responsable, devant l'Assemblée nationale, de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), de l'Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (AQWBJ) et de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ).

1.3 Le Ministère : ses quatre fonctions

Les activités du Ministère se structurent autour de quatre fonctions principales. Ce sont :

- ***La fonction politique***

Conduite des relations du gouvernement avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales gouvernementales

- ***La fonction affaires publiques***

Promotion et défense à l'étranger de l'image globale du Québec

- ***La fonction intégration***

Coordination au Québec et direction à l'étranger de l'action internationale de l'ensemble du gouvernement

- ***La fonction gestion***

Planification et gestion des ressources utilisées au Québec et dans le réseau des représentations à l'étranger

1.4 L'organisation administrative du MRI

La direction du Ministère est assumée par la sous-ministre, assistée de trois sous-ministres adjoints, l'un ayant sous son autorité les secteurs des Politiques, des Affaires multilatérales et des Affaires publiques, le deuxième étant responsable des Affaires bilatérales et le troisième agissant à titre de chef du Protocole du gouvernement.

L'organisation administrative du Ministère est reproduite dans l'organigramme présenté en annexe à ce rapport.

Le secteur des Politiques, des Affaires multilatérales et des Affaires publiques

Ce secteur comporte trois directions générales. La Direction générale des politiques et des organisations internationales, dont la responsabilité consiste à développer une vision stratégique globale des relations internationales du Québec et à assurer la concertation interministérielle; la Direction générale des affaires publiques qui assume un double mandat, orienté d'une part vers l'opinion publique étrangère et, d'autre part, vers la population québécoise; la Direction générale des affaires régionales et des événements internationaux, chargée de soutenir les initiatives internationales des villes et des régions et d'appuyer la tenue d'événements internationaux d'envergure au Québec.

Notons qu'au début de l'exercice 2002-2003, le secteur des Politiques, des Affaires multilatérales et des Affaires publiques comptait une direction générale de plus, soit la Direction générale des affaires multilatérales. Le secteur a été réaménagé au cours de l'exercice et cette direction générale a été dissoute le 18 novembre 2002. Elle était composée de deux directions: la Direction de la Francophonie, qui est maintenant placée directement sous la responsabilité du sous-ministre adjoint, et la Direction des organisations internationales, qui fait désormais partie de la Direction générale des politiques, laquelle a en conséquence été rebaptisée « Direction générale des politiques et des organisations internationales ».

Le secteur des Affaires bilatérales

Le secteur des Affaires bilatérales comprend deux directions générales géographiques, soit la Direction générale des Amériques et de l'Asie-Pacifique et la Direction générale Europe, Afrique et Moyen-Orient. Les directions générales géographiques assurent les relations politiques du Québec avec les gouvernements des pays dont elles sont responsables et s'occupent de l'ensemble des intérêts du Québec à l'endroit de ces pays; elles se doivent de connaître les intérêts de ces derniers vis-à-vis le Québec. Elles sont assistées en cela par les représentations présentes sur le territoire de certains des pays en question.

Le secteur des Affaires bilatérales a, lui aussi, subit un changement organisationnel significatif au cours de l'exercice 2002-2003. En effet, il comptait, au début de l'exercice, une troisième direction générale, la Direction générale de l'aide internationale et de la coopération, qui a été dissoute le 20 janvier 2003. Cette direction générale s'occupait du développement de programmes de coopération et d'aide internationale et de leur mise en œuvre. Les directions générales géographiques assument désormais les responsabilités liées à la coopération sur leurs territoires respectifs. Quant au Secrétariat à l'aide internationale, qui était l'une des composantes de la Direction générale de l'aide internationale et de la coopération, il a été rattaché à la Direction générale des affaires régionales et des événements internationaux.

Les autres unités

D'autres unités font aussi partie du Ministère. Mentionnons d'abord le Protocole qui, en plus de veiller à l'application du cérémonial d'État lors des activités officielles du gouvernement, tant à l'étranger qu'au Québec, assure les communications officielles du gouvernement du Québec avec les gouvernements étrangers ainsi qu'avec leurs représentations sur son territoire, et administre les privilèges et immunités qui leur sont accordés par le Québec.

Un bureau des missions, placé sous l'autorité de la sous-ministre, coordonne la préparation, la réalisation et le suivi des missions du premier ministre à l'étranger. La Direction générale des services à la gestion, composée d'une Direction des ressources humaines, d'une Direction des ressources financières et d'une Direction des ressources matérielles relève également de la sous-ministre. Enfin, le Ministère compte un Secrétariat général, une Direction de la vérification interne et une Direction des affaires juridiques.

1.5 Les clients et les partenaires

Le mandat confié au Ministère détermine de façon claire qui sont ses clients. Conçu avant tout comme un ministère-conseil pour agir auprès du gouvernement en matière de relations internationales, le ministère des Relations internationales a ainsi comme premiers et principaux clients : le premier ministre, les membres du Conseil des ministres et les instances qui en dépendent. Dans l'exercice de ses fonctions, il produit donc des mémoires, des avis, des positions et des conseils pour éclairer la prise de position du gouvernement relativement aux questions internationales qui interpellent ce dernier. Le Ministère exerce aussi ses fonctions auprès des autres ministères et organismes, en mettant notamment à leur disposition son expertise concernant les pays et leurs gouvernements, le protocole, et les négociations internationales.

En plus de répondre aux besoins de ses clients gouvernementaux, le Ministère travaille activement, par ses interventions à l'étranger, à créer des conditions favorables aux membres de la société québécoise ayant des activités à l'extérieur du Québec, notamment dans le domaine des affaires et celui de la culture. En intervenant auprès de décideurs étrangers dont l'action a une incidence sur le Québec, le Ministère travaille concrètement aux intérêts des citoyennes et des citoyens québécois, ainsi qu'au développement de la société québécoise.

Le Ministère administre en outre un certain nombre de programmes à l'intention d'autres clientèles spécifiques avec qui il a des liens directs : les participants aux missions à l'étranger du premier ministre, les participants aux divers programmes de coopération et d'aide internationale parrainés par le Ministère et ceux du programme de stages dans les organisations internationales. Ces deux derniers programmes s'adressent en particulier à la jeunesse québécoise qui constitue à n'en point douter une clientèle importante pour le Ministère. Celui-ci la rejoint en outre en supportant financièrement les trois organismes jeunesse sous la responsabilité de la ministre, soit l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), l'Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (AQWBJ) et l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ). Enfin, le Ministère répond aux demandes de renseignements que lui formule toute citoyenne ou tout citoyen.

Il est par ailleurs utile de mentionner que tout organisme québécois ou étranger, actif sur la scène internationale, peut être considéré comme un partenaire du Ministère lorsqu'une action commune est requise pour réaliser un projet. Parmi ceux-ci, on trouve notamment les centres d'études québécoises à l'étranger, les associations internationales comme les associations d'amitié avec le Québec, les associations Québec-France et France-Québec, le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécois (CCIFQ), l'Organisation universitaire interaméricaine (OUI), les chaires universitaires de relations internationales, plusieurs organisations francophones et, bien entendu, tous les chercheurs qui s'intéressent au Québec ou aux affaires étrangères.

2 Rappel des objectifs du plan stratégique 2001-2004 et du plan de gestion des dépenses 2002-2003

Les enjeux auxquels le Ministère doit faire face, de même que les orientations, les axes et les objectifs qui en découlent, sont résumés dans quatre tableaux synthétiques correspondant à chacune des grandes fonctions assumées par le Ministère. Ces tableaux permettent de situer chacun des objectifs du plan stratégique par rapport à l'ensemble dans lequel il s'inscrit, ce qui favorise une meilleure compréhension globale de ce plan. Ils précèdent, pour chaque fonction, la section portant sur les résultats proprement dits.

Les choix budgétaires du Ministère en 2002-2003, tels qu'exprimés dans son plan de gestion des dépenses, correspondaient aux priorités énoncées dans son *Plan stratégique 2001-2004* et s'inscrivaient sous le signe de la continuité par rapport à l'année précédente. Ces choix portaient sur :

- la priorité aux territoires des Amériques, de l'Europe et aux dossiers multilatéraux;
- la conduite d'une action ciblée en matière d'affaires publiques visant l'étranger;
- l'intensification de son engagement en matière d'aide et de solidarité internationale ainsi que dans l'analyse et la prise en compte des divers effets de la mondialisation.

2.1 Tableau synthétique des objectifs liés à la fonction politique

Fonction politique

Enjeu : la capacité d'agir

Développer la capacité d'agir du gouvernement du Québec
dans un environnement international caractérisé par l'interdépendance.

Orientation

Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec, de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.

Axes et objectifs

Axe Amériques

1- Faire du Québec un acteur dynamique apportant une contribution originale dans la construction des Amériques.

2- Élargir et approfondir l'action du Québec aux États-Unis.

Axe Europe

3- Développer avec l'Union européenne, ses institutions, les principaux pays et les régions qui la composent, une relation dans des secteurs jugés, aujourd'hui, d'importance de part et d'autre.

4- Centrer la relation franco-québécoise sur les enjeux actuels des deux sociétés et la place qu'elles occupent dans leur continent respectif.

Axe autres continents

5- Appuyer les ministères et les organismes afin qu'ils assument la dimension internationale de leur mandat et intégrer leurs activités à l'étranger à la politique mise en œuvre par le MRI.

Axe multilatéral

6- Assurer la prise en compte des intérêts du Québec dans l'ensemble des forums multilatéraux où sont discutées les questions relevant de sa responsabilité, et ce, en y parlant de sa propre voix lorsque le gouvernement le juge nécessaire.

7- Œuvrer au développement d'une Francophonie riche de sa langue commune et de la diversité de toutes ses cultures afin qu'elle soit porteuse de modernité et de démocratie, et ce, en appuyant les efforts de l'OIF et de ses composantes.

Axe solidarité

8- Appuyer les pays en développement dans la formation de leurs ressources humaines et soutenir les actions de solidarité internationale des organisations non gouvernementales (ONG) québécoises.

9- Contribuer à la sensibilisation de la jeunesse québécoise au développement international.

2.2 Tableau synthétique des objectifs liés à la fonction affaires publiques

Fonction affaires publiques

Enjeu : la perception

Faire en sorte que les positions prises sur l'action du Québec le soient sur la base d'une perception juste.

Orientation

Promouvoir une perception juste du Québec à l'étranger et sensibiliser l'opinion publique québécoise aux fondements et aux défis de l'action internationale du Québec.

Axes et objectifs

Axe information à l'étranger

1- Systématiser l'action du Ministère, rendre plus performants les outils auxquels il a recours et élargir le nombre de cibles qu'il touche de manière à projeter une image positive du Québec à l'étranger.

Axe information au Québec

2- Faciliter l'accès du citoyen québécois aux renseignements sur les activités du Ministère et sur ses programmes et, plus généralement, faciliter sa compréhension de la politique internationale du Québec.

2.3 Tableau synthétique des objectifs liés à la fonction intégration

Fonction intégration

Enjeu : la concertation et le partage des efforts

Développer, avec les ministères et les organismes, une vision d'ensemble de l'action internationale du gouvernement et assurer les conditions de sa mise en œuvre à l'étranger.

Orientation

Appuyer les ministères et les organismes afin qu'ils assument la dimension internationale de leur mandat et intégrer leur action sectorielle à l'étranger à la politique mise en œuvre par le MRI.

Axes et objectifs

Axe cohésion

1- Développer, avec les ministères et les organismes, une action internationale de plus en plus cohérente.

Axe efficacité

2- Fournir aux ministères et aux organismes les moyens les plus efficaces afin qu'ils puissent assumer le prolongement de leur mandat à l'étranger, y compris en ce qui concerne l'action internationale de la capitale nationale, de la métropole et des régions.

2.4 Tableau synthétique des objectifs liés à la fonction gestion

Fonction gestion

Enjeu : l'adaptation des ressources

Adapter les ressources du MRI, tant au siège que dans le réseau, afin de répondre aux exigences changeantes de l'action internationale.

Orientation

Poursuivre l'implantation d'une gestion pleinement adaptée aux exigences d'un ensemble international en mutation.

Axes et objectifs

Axe ressources humaines

1- Valoriser les ressources humaines en misant notamment sur la formation continue et la mobilité.

2- Contribuer à la formation des personnes associées aux dossiers internationaux à l'intérieur des autres ministères.

Axe ressources informationnelles

3- Assurer la circulation efficace et sécuritaire de l'information, aussi bien au siège du Ministère que dans le réseau.

Axe gestion globale

4- Moderniser les pratiques de gestion et assurer la reddition de comptes.

3 Contexte de l'action internationale et faits saillants 2002-2003

Le contexte international en 2002-2003

Si, de prime abord, l'année 2002-2003 ne constitue pas une année charnière dans l'histoire récente, comme a pu l'être l'année 2001-2002, il reste que des événements et des tendances significatives ont marqué la scène internationale, caractérisée notamment par des mutations géopolitiques et l'évolution de la mondialisation dans un contexte de ralentissement économique prolongé.

Le virage amorcé dans la politique étrangère et nationale américaine à la suite des événements du 11 septembre 2001 – notamment l'accent mis sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme – s'est poursuivi en 2002-2003. Après le conflit armé en Afghanistan, l'attention de l'administration Bush s'est concentrée sur l'Irak et la menace que représente la présence possible d'armes de destruction massive (ADM). Après un débat de plusieurs mois au sein des Nations Unies (ONU) entre les partisans d'une intervention militaire contre l'Irak, mené par les États-Unis et la Grande-Bretagne, et les opposants (France, Allemagne, Russie, etc.), l'administration américaine a procédé, sans l'accord du Conseil de sécurité de l'ONU, à des opérations militaires destinées à désarmer l'Irak. Ces opérations ont reçu l'appui d'une coalition d'une trentaine de pays. Depuis la fin de la guerre en mai 2003, les États-Unis cherchent à impliquer l'ONU dans les opérations de reconstruction et de démocratisation. Le débat sur l'Irak et le terrorisme ont fait ressortir des tensions importantes entre les États-Unis et l'Europe, d'une part, et entre les pays européens eux-mêmes, d'autre part. Tout comme le Canada, le Québec s'est déclaré opposé à une intervention militaire en Irak en dehors du cadre de l'ONU.

Les pays de l'Union européenne (UE) ont pris une décision historique en choisissant d'élargir leur union à 25 membres par l'ajout de 10 nouveaux pays. Ces pays ont également mené conjointement un exercice de réflexion sur leur avenir en participant aux travaux de la Convention européenne, présidée par M. Valéry Giscard d'Estaing, dans le but de doter l'UE d'une constitution et d'adapter ses institutions à un fonctionnement à 25 membres. Des dissensions à l'égard de l'intervention en Irak ont illustré la difficulté des Européens à s'entendre sur la formulation d'une politique extérieure commune.

L'Amérique du Sud a été marquée par l'élection à la présidence du Brésil de Luiz Inacio Lula da Silva, qui souhaite que le Brésil joue pleinement son rôle de puissance régionale et concentre ses efforts sur le développement du Marché commun du Sud (MERCOSUR). Après avoir traversé une grave crise financière et économique, l'Argentine aligne davantage sa politique étrangère sur celle du géant brésilien depuis l'élection du président Nestor Kirschner. Ce front commun sud-américain laisse présager des difficultés pour la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA).

En Asie, le contexte géopolitique a surtout été marqué par la poursuite des opérations militaires en Afghanistan et la lutte contre le terrorisme, à la suite notamment de l'attentat survenu en octobre 2002 à Bali, en Indonésie. La Chine, quant à elle, maintient le cap en matière d'économie de marché; elle a fait son entrée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2002.

La nomination d'un premier ministre palestinien, Mahmoud Abbas (Abu Mazen), et la divulgation par le Quatuor (États-Unis, UE, ONU, Russie) d'une « feuille de route » pour la paix au Moyen-Orient en mars 2003 n'ont pas mené à un renforcement du processus de paix dans la région, malgré les espoirs suscités.

Inspirés par le modèle de l'UE, les pays membres de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) ont remplacé cette organisation par l'Union africaine (UA) qui prend la relève en tentant de faire oublier la mauvaise réputation que traînait l'OUA. NOPADA, le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD en anglais), un ambitieux plan de développement continental destiné à sortir l'Afrique de sa marginalisation économique, a trouvé un certain écho auprès des pays du G8 qui, sous la direction du Canada, ont rendu public leur Plan d'action pour l'Afrique.

L'évolution du phénomène de la mondialisation s'est poursuivie. Sur le plan économique, tant le commerce que l'investissement direct étranger ont diminué en 2002-2003. On a aussi assisté à un ralentissement de la croissance mondiale, situation qui perdure depuis l'éclatement de la bulle financière. La divulgation aux États-Unis de certains scandales financiers a, par ailleurs, stimulé la réforme de la gouvernance d'entreprise dans plusieurs pays.

Le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales (NCM), lancé à Doha en novembre 2001 dans le contexte très particulier de l'après-11 septembre 2001, s'est poursuivi tout en rencontrant certains écueils. Dans plusieurs domaines, les négociations ont montré la polarisation des positions, en particulier celles des États-Unis, de l'UE ainsi que celles de certains pays en développement (Brésil, Chine, Inde, etc.), qui entendent jouer un rôle majeur dans ces NCM. Au niveau régional et bilatéral, plusieurs pays, dont les États-Unis, ont poursuivi des négociations visant, entre autres, à libéraliser le commerce et à protéger et à promouvoir les investissements.

Le 9e Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu à Beyrouth en octobre 2002, fut l'occasion de réaffirmer la nécessité que la culture fasse l'objet d'un statut particulier dans les accords internationaux de commerce, au moyen d'un instrument juridique international contraignant.

Le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (SMDD) a permis d'évaluer les réalisations issues du Sommet de la Terre de Rio en 1992 ainsi que de recenser les domaines où des efforts supplémentaires sont nécessaires. C'est dans cette perspective que les États présents se sont concentrés sur la rédaction et l'adoption d'un plan de mise en œuvre qui remet à l'ordre du jour les trois piliers du développement durable en ne négligeant aucune de ses dimensions économique, sociale et environnementale.

Faits saillants de l'action internationale du Québec

En 2002-2003, le Québec a déployé son action internationale dans un contexte international marqué par la lutte contre le terrorisme et les questions de sécurité.

Dans l'ensemble, le plan stratégique 2001-2004 du ministère des Relations internationales (MRI) a gardé toute sa pertinence. Une lecture fine de l'évolution des événements a permis d'ajuster l'action internationale du Québec aux circonstances du moment.

Le ministère des Relations internationales a pu accomplir sa mission de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale à l'occasion, entre autres :

- de la défense et de la promotion de la diversité culturelle dans différents forums internationaux (Réseau international sur la politique culturelle, Organisation internationale de la Francophonie);
- des missions du premier ministre, de la ministre des Relations internationales ou de ministres sectoriels (Amérique du Nord, Europe, Amérique du Sud, etc.);
- de l'accueil au Québec de représentants de gouvernements ou d'organisations internationales, de décideurs et de journalistes;

et, plus spécifiquement, lors :

- de la Commission des Grands Lacs, tenue à Québec en mai 2002;
- du Sommet économique Québec-New York en mai 2002;
- de la 27e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, tenue à Québec en août 2002;
- du Sommet mondial sur le développement durable, qui s'est déroulé à Johannesburg, en Afrique du Sud, en août et en septembre 2002;
- du 9e Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Beyrouth, en octobre 2002;
- de la première réunion du comité directeur du Groupe des régions partenaires (Bavière, Haute-Autriche, Shandong, Cap-Occidental, Californie, Québec), à Québec en mars 2003, en vue de la 2e Conférence des chefs de gouvernement prévue à Québec à l'automne 2004;
- du 40e anniversaire de la Délégation générale du Québec à Londres, du 30e anniversaire de la Délégation générale du Québec à Bruxelles et du 30e anniversaire de la présence officielle du gouvernement du Québec au Japon.

4 Résultats au regard des objectifs du plan stratégique et du plan annuel de gestion de dépenses 2002-2003

Cette section expose la façon dont les actions du Ministère en 2002-2003 ont contribué à l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Précisons que les indicateurs utilisés par celui-ci sont principalement des indicateurs de mise en œuvre qui renseignent davantage sur les moyens pris que sur les résultats tangibles qui ont été atteints.

Pour exprimer ces résultats, le Ministère fait plutôt appel au texte explicatif, forme d'expression permettant de mieux décrire les réalités d'un domaine aussi spécialisé que celui des relations internationales. Il s'agit en effet d'un secteur où la notion de temps entre l'action et le résultat est particulièrement importante et, surtout, où la qualité des «relations» importe davantage que la quantité.

Dans certains cas, le fait de révéler publiquement certains objectifs risquerait même d'en compromettre l'atteinte; en particulier, lorsqu'il est question de rapports politiques du Québec avec des interlocuteurs étrangers.

Malgré ce contexte, le Ministère poursuit ses efforts pour produire des informations qui sont conformes à l'esprit de la gestion par résultats dans ses rapports annuels de gestion.

4.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique : Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec, de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.

Axe d'intervention : Général – Le Protocole

Objectif : Régir les relations officielles du gouvernement avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales.

Contexte

- En regard des enjeux décrits dans le *Plan stratégique 2001-2004* du Ministère, le Protocole est interpellé au premier chef par la fonction politique. De concert avec les directions géographiques et multilatérales du Ministère ainsi qu'avec le réseau des représentations du Québec à l'étranger ou encore, avec le bureau du premier ministre, les cabinets ministériels et divers interlocuteurs des ministères sectoriels et de la société civile, le Protocole contribue à la réalisation des objectifs de la politique internationale du gouvernement du Québec.

Éléments de mise en œuvre

- Pour toutes les activités officielles du gouvernement, le Protocole est responsable de l'application du cérémonial d'État et tient compte des règles et des pratiques en vigueur en la matière.
- Par l'entremise du Protocole, le gouvernement du Québec s'assure également de l'application des dispositions visant à garantir aux représentants étrangers et aux membres des organisations internationales établies sur son territoire les conditions optimales d'exercice de leurs fonctions conformément aux pratiques internationales telles qu'elles sont codifiées, notamment, dans les Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires.

Résultats

- En 2002-2003, le Protocole a participé à la préparation, à la coordination et à l'accueil de 55 visites de membres ou de représentants de gouvernements étrangers au Québec, et à l'élaboration, à la mise en œuvre ou à l'accompagnement de neuf missions à l'étranger du premier ministre, de la vice-première ministre ou de la ministre des Relations internationales. Dans le but de mettre en place les conditions nécessaires à la réalisation optimale des rencontres internationales se déroulant au Québec, le Protocole a aussi participé à l'organisation de 18 cérémonies ou activités gouvernementales, en collaboration avec l'Assemblée nationale et le Secrétariat de l'Ordre national du Québec, de même qu'à l'organisation d'une quinzaine d'événements majeurs comprenant des sommets (Sommet mondial de l'écotourisme, Sommet économique Québec-New York, Sommet de la Francophonie); des conférences majeures (VIII[e] Conférence de Montréal, Conférence internationale sur la gouvernance mondiale 2002, Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada); des forums (Forum sur les drogues et les dépendances, Forum sur l'intégration nord-américaine (FINA).
- La gestion des privilèges et des immunités par le Protocole s'est traduite en 2002-2003, par environ 9000 interventions dans des domaines aussi variés que la fiscalité municipale, le remboursement de taxes à la consommation, les questions judiciaires, les demandes d'accès au réseau de l'éducation ou d'adhésion au Régime d'assurance maladie et hospitalisation du Québec, les demandes relatives à l'immatriculation des automobiles et à l'obtention de permis de conduire, et les autres prérogatives de courtoisie accordées par le gouvernement du Québec.

4.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique :	Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.
Axe d'intervention :	Amériques
Objectif : 4.1.1	Faire du Québec un acteur dynamique apportant une contribution originale dans la construction des Amériques.

Contexte

- L'idée d'une coopération interaméricaine n'est pas nouvelle, mais ce n'est que tout récemment qu'elle a pris toute son ampleur. En 1994, le premier Sommet des Amériques, à Miami, marque un tournant avec le lancement de l'idée de créer une zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) et la définition d'un premier plan d'action de coopération interaméricaine dans plusieurs secteurs d'activité. Les Sommets de Santiago, au Chili, en 1998, et de Québec, en 2001, ont confirmé l'engagement des pays des Amériques dans cette voie. Le processus de négociation va bon train et on en espère toujours la conclusion en janvier 2005 malgré les aléas de l'actualité internationale.
- Le gouvernement du Québec a exprimé sa volonté politique de jouer un rôle dynamique dans le processus d'intégration des Amériques actuellement en cours. Dans ce processus, le Québec doit faire face aux enjeux suivants :
  - préserver la capacité d'agir du gouvernement dans les secteurs qui sont de sa compétence, exclusive ou partagée, en occupant la plus grande place possible, en tant qu'État fédéré, dans les lieux de discussion et de négociation du processus d'intégration des Amériques;
  - promouvoir particulièrement les principes de diversité culturelle et linguistique et d'une mondialisation à visage humain;
  - favoriser la transparence des négociations sur l'intégration, notamment en y associant les législateurs et la société civile.
- Face à ces enjeux, le Québec est actif principalement sur deux plans, soit celui des relations bilatérales avec les partenaires prioritaires de cette zone et celui des rencontres interaméricaines préparées par l'Organisation des États américains (OÉA) où sont convenues les actions menant à une plus grande intégration des Amériques.
- Le processus de démocratisation, les réformes structurelles, la stabilité politique et le développement économique sont au cœur des priorités des pays d'Amérique latine. Les efforts du Ministère restent orientés sur le Mexique, le Brésil, le Chili et l'Argentine. Cependant, pour tous les pays, l'action visant à améliorer sa connaissance des intérêts bilatéraux réciproques et pour promouvoir le Québec, notamment par le rayonnement de ses produits culturels et de ses partenariats académiques, se poursuivra.
- Le Québec et le Mexique font partie du même bloc économique qu'est l'ALENA. Ils partagent aussi des préoccupations sur des enjeux cruciaux nord-américains dont la sécurité, la migration, l'environnement et l'énergie. Un foisonnement d'activités, tant sur les plans économique que culturel et académique, démontre l'intensité des liens entre le Québec et le Mexique.

- Le poids démographique, politique et économique du Brésil risque quant à lui de se faire sentir autant sur la création de la ZLÉA que du MERCOSUR. La nouvelle donne politique laisse présager que ce pays assumera un leadership tant sur le plan continental qu'international, s'affirmant sur plusieurs aspects faisant contrepoids aux positions étasuniennes. D'autre part, son énorme marché et sa croissance économique marquée représentent un potentiel peu exploité par les entreprises québécoises.

Éléments de mise en œuvre

- Le Ministère doit nécessairement mener des activités de veille géopolitique et d'analyse stratégique de l'ensemble du territoire des Amériques, identifier les intérêts et les enjeux déterminants pour le Québec et proposer des stratégies d'actions adaptées aux divers territoires de cette zone.
- Le Québec doit être présent et actif aux rencontres hémisphériques où sont discutées les questions touchant ses compétences ou ses intérêts fondamentaux pour les promouvoir et les défendre, mais aussi pour y faire valoir ses valeurs.
- Il doit aussi, sur le plan bilatéral, entretenir des relations politiques avec les principaux pays de ce territoire, notamment en consolidant son réseau en Amérique latine, ouvrant ainsi la voie à des échanges de toutes natures, mutuellement profitables et permettant le développement de liens de solidarité utiles pour la défense d'intérêts communs au sein d'instances multilatérales.
- La participation à des événements majeurs dans des secteurs prioritaires pour le Québec, comme ceux de la langue, de l'éducation et de la culture, ainsi que l'organisation de missions bien ciblées sont aussi d'autres moyens qu'empruntera le Ministère en vue d'atteindre ses objectifs dans cette zone.

Résultats

Voici des exemples de réalisations faites par le Ministère pour atteindre son objectif stratégique.

Sur le plan multilatéral

- La coordination de la participation du gouvernement du Québec à deux conférences ministérielles interaméricaines majeures. Tout d'abord, celle des ministres de la Culture pour y faire la promotion de la diversité culturelle et linguistique et pour participer au processus de création d'un comité interaméricain sur la culture. Deuxièmement, celle des ministres du Commerce extérieur pour suivre les enjeux liés au contenu de la ZLÉA et prendre contact avec les instances chargées des négociations de la ZLÉA et avec les grandes institutions financières.
- La préparation et la participation à la mission de la ministre d'État aux Relations internationales au troisième Forum social mondial à Porto Alegre du 23 au 28 janvier 2003. Par cette participation, le Québec exprime l'importance qu'il accorde aux préoccupations de la société civile au sujet du processus d'intégration des Amériques. À cet égard, la ministre a pris la parole lors d'une table de dialogue et de controverse qui réunissait des représentants de la société civile, de partis politiques et d'organisations internationales gouvernementales.
- Une mission à l'Organisation des États américains (OÉA) a permis de tisser des liens avec quelques personnes clés de cette organisation œuvrant dans des domaines importants pour le Québec, notamment en regard du suivi des Sommets des Amériques et, plus particulièrement, en ce qui concerne la démocratie et la culture.
- L'engagement du Ministère, notamment sur le plan financier, dans la mise en œuvre du Centre d'études interaméricaines de l'Institut québécois des hautes études internationales (Université Laval) et de l'Observatoire des Amériques du Centre d'études internationales et mondialisation (UQAM) a permis de renforcer les liens avec ces centres de recherche et d'alimenter la réflexion,

au Québec, sur les diverses facettes du processus d'intégration des Amériques. Cela permettra, à moyen terme, la création de réseaux durables entre ces centres et les Chaires d'études sur le Québec avec lesquels ils sont en contact aux États-Unis.

- De plus, afin d'informer la population québécoise sur les principaux enjeux de la ZLÉA, le Ministère a contribué à la réalisation et a participé à certaines activités de la société civile et d'organismes gouvernementaux, notamment la Conférence de Montréal, le Séminaire interaméricain sur la gestion des langues (organisé par le Conseil de la langue française), à Québec, le Forum sur l'intégration nord-américaine (FINA), à Montréal, et l'*Americas Conference*, à Miami. Il a également appuyé financièrement le Sommet des peuples + 1, à Québec, et la participation d'organisations québécoises à la rencontre parallèle à celle des ministres du Commerce de la ZLÉA, à Quito, en Équateur.

Sur le plan bilatéral

Mexique

- L'accueil au Québec de la présidente du Conseil national pour la culture et les arts du Mexique (CONACULTA), M^me^ Sarí Bermúdez, fut l'occasion de mettre en valeur les actions prises par le Québec pour se doter d'une bibliothèque nationale. Le gouvernement mexicain projetant de doter son pays d'une telle institution, il était particulièrement intéressé par le processus d'appel d'offres relatif à la construction de la bibliothèque.
- Lors de la mission au Québec d'autorités du Secrétariat à l'éducation publique du Mexique en septembre 2002, le souhait a été exprimé de mettre en commun avec le milieu québécois de l'éducation les expériences, les réussites et les défis inhérents à chaque cycle d'enseignement, de la période préscolaire à la recherche post-doctorale. Cette visite a permis au Québec de renforcer ses relations bilatérales avec le Mexique et de faire valoir ses intérêts dans un de ses principaux champs de compétence en vue de la Conférence des ministres de l'Éducation des Amériques, prévue en août 2003.
- Le Ministère a organisé la visite au Québec du gouverneur de l'État mexicain de Quintana Roo, M. Joaquín Ernesto Hendricks Díaz, qui venait notamment s'informer de l'expérience québécoise en matière de gestion des casinos. Cette visite a permis à Loto-Québec de faire connaître son expertise en vue d'un partenariat éventuel avec le Mexique.
- Plusieurs autres personnalités mexicaines ont été accueillies au Québec, dont la présidente de la Chambre des députés du Mexique et présidente du Parlement latino-américain (Parlatino), M^me^ Beatriz Paredes Rangella ainsi que la ministre du Tourisme du Mexique, M^me^ Leticia Navarro Ochoa. Trois sénateurs et six députés mexicains s'intéressant à la réforme des caisses de retraite et des régimes de fonds de pension ont également effectué une visite au Québec.
- Le Ministère a collaboré à la réalisation de deux missions au Mexique de la ministre d'État à la Culture et aux Communications, M^me^ Diane Lemieux, du 10 au 16 avril 2002, puis du 6 au 10 décembre 2002, lesquelles auront permis au Québec d'être l'invité d'honneur à la Foire internationale du livre de Guadalajara en 2003, de conclure une quarantaine d'ententes, de contrats et d'engagements entre partenaires québécois et mexicains, et de mettre sur pied le prix littéraire Québec-Mexique, annoncé lors du Salon international du livre de Québec (9 au 13 avril 2003).
- Mentionnons aussi la participation du Ministère à l'organisation de la mission au Mexique du ministre délégué aux Relations avec les citoyens et de l'Immigration, M. André Boulerice, du 2 au 5 avril 2002. Cette visite s'inscrivait dans un processus d'évaluation des services d'immigration du Québec en Amérique latine, à l'issue duquel il fut décidé de déconcentrer ces services, jusqu'alors exclusivement offerts par la Délégation générale du Québec à Mexico, et d'ouvrir un bureau à Buenos Aires.

- Le Ministère a par ailleurs coordonné la production du bilan de mi-parcours du Groupe de travail Québec-Mexique et ce, en concertation avec les partenaires sectoriels intéressés. Cet exercice a favorisé le recentrage de la coopération dans les secteurs de la culture, de l'éducation, de la science et de la technologie, de même que la reconduction de projets pour l'année 2003.

Brésil

- Le Ministère a collaboré avec le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche et avec Investissement-Québec, à la mise sur pied du « Réseau des amis du Québec au Brésil » dont les membres, recrutés parmi la communauté des affaires, seront appelés à appuyer nos interventions, principalement de nature économique et commerciale, au Brésil.
- Il a aussi accordé un appui financier au Centre d'études et de recherches sur le Brésil de l'UQAM qui organise de nombreuses activités de recherche, de formation et de diffusion de connaissances contribuant à une plus grande visibilité du Québec au Brésil.
- Il poursuit sa coopération avec l'État du Rio Grande do Sul dans les secteurs de la jeunesse et de l'économie sociale et solidaire, et il l'élargit à deux autres secteurs : la culture et la science et la technologie.

Chili – Pérou

- En mai 2002, le premier ministre d'alors, M. Bernard Landry, a dirigé une *Mission Québec* au Chili et au Pérou. Cette importante mission multisectorielle regroupait, entre autres, des représentants québécois des milieux des affaires, de l'éducation et de la culture. Le premier ministre s'est entretenu avec le président chilien Ricardo Lagos ainsi qu'avec deux ministres. Il a été témoin de la signature de sept ententes économiques et institutionnelles, dont *l'Entente de coopération entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Chili* qui établit un mécanisme de coopération concertée entre les deux gouvernements. Au Pérou, il a été reçu par le président et il a eu des entretiens avec trois ministres en plus d'assister à la signature de six ententes économiques et institutionnelles.
- Dans la foulée de cette mission, une première réunion conjointe de coopération Québec-Chili s'est tenue à Québec en novembre 2002. Lors de cette rencontre, les deux gouvernements ont convenu de donner priorité à des projets dans les secteurs de la culture, de la réforme de l'État et de la sécurité publique.
- La venue au Québec du directeur national du Service national de géologie et des mines du Chili (mars 2003) aura permis d'amorcer la mise en œuvre du *Protocole de coopération en matière de gestion des ressources minérales*, signé par les deux gouvernements lors de *Mission Québec*, lequel prévoit l'échange de connaissances et d'expertises entre les deux gouvernements.

Argentine, Uruguay et Paraguay

- À l'invitation du ministère des Relations internationales, la ministre de l'Éducation et de la Culture de la République du Paraguay, M^me^ Blanca Ovelar de Duarte, s'est rendue à Québec afin de participer au Séminaire interaméricain sur la gestion des langues, qui avait lieu du 28 au 30 août 2002. C'est la République du Paraguay qui doit accueillir le deuxième Séminaire interaméricain sur la gestion des langues devant se tenir du 4 au 6 juin 2003 à Asunción. À l'instar du Québec, le Paraguay est un pays où les questions de politique linguistique tiennent une place importante dans les sphères politique, culturelle et académique.
- Le 9 septembre 2002, le ministre des Relations extérieures de la République orientale de l'Uruguay, le docteur Didier Opertti Badán, a effectué une visite de travail à Montréal au cours de laquelle il s'est entretenu avec la ministre d'État aux Relations internationales, M^me^ Louise Beaudoin, et avec le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, M. Joseph Facal.

- Le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, M. Joseph Facal, a participé à titre de dignitaire et de conférencier au Séminaire international sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans la gestion de l'État, tenu à Montevideo par l'organisme uruguayen Milenium 21. La mission du ministre incluait un programme de rencontres politiques de haut niveau dont un entretien avec le président uruguayen, M. Jorge Battle Ibañez. En plus d'avoir permis le rayonnement du savoir-faire québécois dans le domaine des technologies de l'information et des communications, cette mission a été l'occasion de raffermir les relations bilatérales avec l'Argentine et l'Uruguay.

Échanges de jeunes dans les Amériques

- Mentionnons enfin qu'en 2002-2003, le Ministère a versé à l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ) une subvention de 2 millions de dollars afin de favoriser et de développer les échanges entre les jeunes du Québec et ceux des autres peuples des Amériques. Cette somme a permis à l'organisme d'appuyer 260 projets qui ont permis à plus de 1000 jeunes Québécois de 18 à 35 ans de faire des stages dans une vingtaine de pays des Amériques.

Éléments de conjoncture

- L'élection à la présidence de M. Luis Ignacio Lula da Silva au Brésil pourrait avoir des effets sur l'agenda de création de la ZLÉA. En effet, l'ordre de priorité de la politique étrangère brésilienne s'est déplacé vers le renforcement du MERCOSUR et des relations avec les pays d'Amérique latine. L'Union européenne et la ZLÉA viennent ensuite. L'arrivée au pouvoir de M. Nestor Kirchner en Argentine est une bonne nouvelle pour le président Lula car les deux hommes partagent les mêmes priorités en ce qui a trait aux affaires interaméricaines.
- Le Congrès américain a accordé de justesse la *Trade Promotion Authority* (TPA)[1] au président Bush. La sécurité interne et le conflit en Irak ont cependant pris le dessus sur les négociations de libre-échange. Par contre, les États-Unis se sont lancés dans des négociations bilatérales de libre-échange avec le Chili et l'Amérique centrale. La conclusion des négociations de la ZLÉA pour janvier 2005 continue malgré tout d'être une priorité pour le gouvernement Bush.

[1] Le TPA est un mandat accordé par le Congrès à l'administration américaine pour négocier des accords commerciaux sans que le Congrès puisse les amender avant de voter leur ratification.

4.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique :	Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.
Axe d'intervention :	Amériques
Objectif : 4.1.2	Élargir et approfondir l'action du Québec aux États-Unis.

Contexte

- Les échanges économiques entre le Québec et les États-Unis revêtent une dimension névralgique, tant en termes absolus (84,5 milliards de dollars en 2002)[1] que relatifs (85 % des exportations internationales du Québec sont destinées aux États-Unis, ce qui équivaut à près du tiers du produit intérieur brut québécois).
- Le plan stratégique du Ministère a d'ailleurs pris acte de cette réalité en consacrant le caractère prioritaire du territoire américain dans la conduite des relations internationales du gouvernement.
- Le contexte social, politique et économique aux États-Unis évolue rapidement depuis les événements du 11 septembre 2001. Les politiques publiques américaines ont été modifiées en profondeur et révisées pour donner une plus grande place à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme. Ainsi, sur le plan des politiques intérieures américaines, la plus grande réforme administrative en un demi-siècle a abouti à la mise sur pied du département de la Sécurité intérieure.
- Ces changements ont des répercussions considérables sur les intérêts stratégiques du Canada et du Québec. Le nouveau cadre de gestion du 45e parallèle issu de ces réformes et de la Déclaration canado-américaine sur la Frontière intelligente (Accord Manley-Ridge) pose notamment un défi de taille au maintien de la fluidité des échanges transfrontaliers.
- L'évolution récente des relations politiques canado-américaines a donc dû être prise en compte par le Québec dans son positionnement aux États-Unis.
- Le gouvernement a donc recentré ses interventions sur le territoire américain en privilégiant notamment les états limitrophes et l'axe Boston-New York-Washington.

Éléments de mise en œuvre

- À la suite du redéploiement de son réseau de représentations sur le territoire américain en 2001 et 2002, le MRI a pu intensifier ses activités auprès des États prioritaires et des principaux forums régionaux et nationaux traitant des questions qui touchent directement le Québec.
- Voici les principaux forums régionaux et nationaux auxquels le Québec assiste :

  les forums régionaux

  - la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (CGNA/PMEC)
  - le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs (CGGL)
  - la Commission des Grands Lacs (CGL)

[1] Banque de données internationales du MFER

les forums nationaux (le Québec y est invité à titre d'observateur)

- *National Governors' Association* (NGA)
- *Council of State Governments*

les régions prioritaires

- Axe Boston-New York-Washington

Résultats

- Les principaux résultats attribuables à l'action du Ministère en territoire américain peuvent être examinés sous plusieurs angles : les activités menées auprès des principaux États et des forums régionaux et nationaux, les activités de coopération avec des institutions spécifiques et les activités de sensibilisation auprès d'interlocuteurs particuliers.
- Au chapitre des diverses activités menées pour faire connaître et pour défendre les intérêts du Québec, en collaboration avec les partenaires sectoriels concernés, il convient de faire état des éléments suivants :

1. Participation aux forums régionaux et nationaux

- La Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (CGNA/PMEC), tenue à Québec en août 2002, a consolidé la coopération régionale. Cette rencontre a permis notamment d'adopter neuf résolutions importantes sur l'énergie, l'environnement, le commerce et les technologies de l'information, en plus de dégager un consensus sur la question frontalière. En effet, les onze gouvernements membres de la Conférence sont tombés d'accord pour concilier la sécurité continentale et la libre circulation des biens et des personnes en préconisant, auprès des autorités fédérales canadiennes et américaines, une approche continentale et non strictement frontalière.
- Avec l'appui du MRI, le Symposium sur la pollution de l'air et la santé humaine s'est tenu à Montréal en mai 2002 sous le parrainage de la CGNA/PMEC. Il a permis d'enrichir les connaissances sur les impacts de la pollution de l'air sur la santé humaine et sur l'origine des émissions acidifiantes, dossier prioritaire pour le Québec en matière de coopération environnementale avec ses voisins du Sud.
- Le Québec a été l'hôte de l'une des deux réunions semestrielles de la Commission des Grands Lacs. Cet événement, qui s'est tenu à Québec en mai 2002, a réuni près d'une centaine de personnes provenant des huit états limitrophes des Grands Lacs, de l'Ontario et du Québec. À cette occasion, le Québec a été invité à siéger comme membre associé au conseil d'administration de cet organisme binational dont la mission consiste à gérer, dans une perspective de développement durable, les ressources naturelles du plus important bassin d'eau douce continental. Les ministres d'État aux Relations internationales, à l'Environnement et à l'Eau ont pris la parole à cette occasion, y faisant notamment valoir les intérêts du Québec à l'égard de la gestion des Grands Lacs et, plus particulièrement, du fleuve Saint-Laurent.
- Le Ministère a participé aux réunions annuelles du *Council of State Governments* et de la *National Governors Association* qui se sont tenues respectivement à Richmond en décembre 2002 et à Washington en février 2003. Cela a permis, d'une part, de développer des liens avec les nouveaux gouverneurs élus aux élections législatives du 5 novembre 2002, notamment ceux des États avec lesquels le Québec a des relations significatives, et, d'autre part, de consolider les liens avec les membres de ces associations.

2. Développement des relations politiques avec les États prioritaires

- Organisé par les chambres de commerce du Québec et de la *Plattsburgh North Country*, le Sommet sur la frontière, qui s'est déroulé à Champlain (New York) à l'automne 2002, et auquel le MRI a été associé de près, a permis de dégager un consensus autour de la mise en place d'un poste frontalier exemplaire à Champlain/Lacolle, un point de passage névralgique. On y a fait ressortir l'importance des programmes canado-américains FAST et NEXUS, consacrés respectivement à faciliter le transit des marchandises et des personnes qui représentent de faibles risques.

- Le MRI et plusieurs autres ministères ont contribué au déroulement du Sommet économique Québec-New York de mai 2002. Celui-ci a marqué l'avènement d'un corridor binational qui a été institué pour renforcer l'économie, les transports, le tourisme, la coopération scientifique et la sécurité publique. Dans le domaine de la sécurité, le ministre de la Sécurité publique a rencontré les responsables de *l'Office of Public Security* de l'État de New York afin d'exposer les mesures prises par le Québec depuis le 11 septembre 2001, contribuant certainement à dissiper certaines perceptions. À la suite de cette initiative, le Québec a été invité à participer aux *Northeast Homeland Security Directors' Meetings*, qui réunit les spécialistes de la sécurité publique et de l'antiterrorisme de dix États américains, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario ainsi que ceux des gouvernements fédéraux américain et canadien.

- La Délégation du Québec à Boston a institué un programme de rencontres annuelles alternées entre Montréal et Boston, permettant de former des macro-réseaux dans des secteurs de pointe. La première Conférence annuelle Boston-Montréal, tenue à Boston, a porté sur les biotechnologies et le capital de risque et elle a généré de nouveaux partenariats entre les chefs de file de ces secteurs.

- La Délégation du Québec à Los Angeles a officiellement été inaugurée en mai 2002. En plus de positionner la Délégation comme un interlocuteur politique et institutionnel sur le territoire de l'Ouest américain, l'événement a permis aux autorités du Ministère d'établir plusieurs contacts de haut niveau, notamment avec le président de l'Assemblée législative californienne, M. Robert Hertzberg, et avec le maire de Los Angeles, M. James K. Hahn.

- L'organisation de nombreux événements par les délégations situées sur le territoire américain pendant la Semaine de la Francophonie, en mars 2003, a permis de mieux faire connaître le Québec auprès de plusieurs décideurs et personnes influentes en matière d'opinion publique.

3. Couverture des affaires nationales à Washington

- Le Bureau de tourisme du Québec à Washington (BTQW) a organisé la mission de la ministre des Relations internationales à Washington. Cette dernière a notamment prononcé des allocutions devant la *School of Advanced Studies* de l'Université *Johns Hopkins* et le *Washington Center*, y faisant principalement valoir la vision du Québec concernant les grands enjeux de la mondialisation et de la diversité culturelle. Avec la collaboration de l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Michael Kergin, cette mission a également permis de faire le point sur la mise en place des mesures contenues dans la déclaration sur la Frontière intelligente au Québec et d'insister auprès des autorités canadiennes pour que les principaux postes frontaliers du Québec soient rapidement dotés des programmes FAST et NEXUS. Le BTQW a par ailleurs suivi de près l'évolution, dans la capitale américaine, de nombreux dossiers stratégiques pour le Québec, dont ceux du bois d'œuvre et de l'énergie.

- Le BTQW a été très actif pendant la Semaine de la Francophonie alors qu'il dirigeait le comité de presse et des communications regroupant une vingtaine d'ambassades des pays membres de la Francophonie.

4. Développement des relations institutionnelles

- La réactivation du *Quebec Studies Program (QSP)*[2] et le lancement de l'Initiative de recherche sur le Québec aux États-Unis devraient favoriser la sensibilisation de la communauté universitaire américaine aux diverses facettes de la société québécoise. À titre d'exemple, certains professeurs titulaires d'une bourse ont développé des cours portant spécifiquement sur le Québec qui sont aujourd'hui enseignés dans des universités un peu partout aux États-Unis.
- La création de chaires sur les États-Unis au Québec, dont l'Observatoire des États-Unis à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et le Centre d'études interaméricaines à l'Université Laval, a permis notamment de dynamiser la recherche universitaire sur les États-Unis. Ces chaires permettront à moyen terme de former un plus grand nombre d'experts universitaires sur ce thème et de tisser des liens entre des universités du Québec et des États-Unis.
- Le redéploiement du réseau des délégations du Québec aux États-Unis a permis d'établir des relations privilégiées avec différents acteurs de la vie politique, économique et universitaire américaine. Outre les différentes opérations de maillage réalisées sur le territoire, onze invités américains proposés par les délégations sont venus en mission au Québec grâce au Programme d'invitation et d'accueil des personnalités étrangères (PIAPE) et ont développé des liens avec diverses institutions québécoises.

[2] Le QSP est un programme de soutien financier à l'intention des professeurs et des chercheurs rattachés à des institutions américaines d'enseignement supérieur, pour des travaux effectués sur le Québec.

4.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique : Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.

Axe d'intervention : Europe

Objectif : 4.1.3 Développer avec l'Union européenne, ses institutions, les principaux pays et les régions qui la composent, une relation dans des secteurs jugés, aujourd'hui, d'importance de part et d'autre.

Contexte

- De par l'histoire aussi bien que de par la géographie, l'Europe, les États qui en font partie et leurs régions constituent des interlocuteurs et des partenaires de premier rang pour le gouvernement du Québec. Le continent européen, avec l'Union européenne comme moteur, connaît depuis plusieurs années des transformations profondes qui ont un impact certain sur le Québec, aussi bien dans les domaines politique qu'économique et culturel.
- Au moment où certains croient discerner l'existence d'une « dérive des continents » marquée par la constitution de blocs continentaux antagonistes, il est de la plus haute importance pour le Québec que sa relation avec l'Europe demeure dynamique et productive, afin que lui-même demeure une société moderne capable d'assumer les défis qui l'attendent à l'ère de la mondialisation.

Éléments de mise en œuvre

- Le dialogue politique, les échanges économiques et technologiques, la promotion d'une image juste de la société québécoise et la coopération font partie des éléments sur lesquels le Ministère doit travailler auprès de l'Europe, de ses institutions, de ses États et de certaines de ces régions.
- Outre les institutions européennes, les pays et les régions qui revêtent une importance prioritaire pour le Québec en Europe sont :
  - la France (qui fait l'objet d'un objectif stratégique particulier);
  - le Royaume-Uni;
  - la Belgique et, de façon particulière, la communauté française Wallonie-Bruxelles, la Région wallone et la Flandre;
  - l'Allemagne et, de façon plus spécifique, la Bavière;
  - l'Italie;
  - l'Espagne et, de façon plus spécifique, la Catalogne.
- Au terme de la deuxième année de la mise en œuvre du *Plan stratégique 2001-2004* du Ministère, il est déjà possible de faire état de certains résultats probants au regard de l'objectif retenu.

Résultats

Au chapitre des relations bilatérales

- L'année 2002-2003 a été marquée par une dizaine de visites de nature politique organisées par le MRI ou auxquelles il a été associé et qui ont permis au Québec de développer des relations avec ses principaux partenaires. Signalons en particulier :
  - une mission à caractère économique à **Londres**, en novembre 2002. En rencontrant un nombre significatif d'importants leaders économiques, le premier ministre a permis de renforcer les relations du Québec avec son deuxième partenaire économique sur la scène internationale;
  - différentes rencontres effectuées par la vice-première ministre, notamment au Forum de Davos, dans le but de sensibiliser les milieux financiers européens aux réalités économiques du Québec et d'y attirer des investissements;
  - les rencontres de la ministre d'État aux Relations internationales avec des dirigeants politiques en **Espagne,** en **Belgique**, en **Italie** et en **Grande-Bretagne** pour contribuer à une meilleure connaissance des enjeux dans le dossier de la diversité culturelle et pour convenir avec certains de nos partenaires de la Francophonie, de positions communes à défendre lors du Sommet de Beyrouth;
  - la visite en **Belgique** du ministre des Transports doit, elle aussi, être soulignée, car elle a permis la signature d'une entente sur la reconnaissance des permis de conduire entre le Québec et le Royaume de Belgique. Un contentieux, vieux de près de 30 ans, a ainsi été réglé, permettant aux Québécois résidant en Belgique d'échanger leur permis de conduire contre un permis belge sans se soumettre à un processus fastidieux et coûteux;
  - la participation, à Munich en **Bavière**, en mai 2002, du ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau, à la 1re Conférence des ministres des régions partenaires responsables du développement durable, aura, quant à elle, permis de convenir avec ces partenaires d'une déclaration relative aux normes environnementales à respecter afin de s'assurer d'un développement équilibré. Cette déclaration a fait l'objet d'une promotion sur la scène internationale par les cinq régions partenaires lors de leur participation au Sommet de Johannesburg en août 2002.

  Par ailleurs, au cours de l'année 2002-2003, le Ministère a contribué à l'organisation de 21 visites au Québec de personnalités politiques européennes, parmi lesquelles, il faut mentionner :
  - celle, en juin 2002, du chancelier d'Allemagne, M. Gerhard Schröder, en marge de la Conférence de Montréal, visite au cours de laquelle, il a eu un entretien avec le premier ministre du Québec;
  - les visites du premier ministre de **Catalogne**, M. Artur Mas, dont le point fort a certainement été la signature, avec son homologue du Québec, d'une déclaration commune. Cette déclaration visait à actualiser la relation entre les deux entités et à diversifier leur coopération, notamment en matière de politiques d'accueil et d'intégration des immigrants, de défense et de promotion de la diversité culturelle et de réflexion sur les processus de mondialisation et leurs enjeux;
  - les visites, en septembre 2002, du ministre-président de la **Région de Bruxelles-Capitale** et, en mars 2003, du ministre des Affaires intérieures, de la Fonction publique et de la Politique extérieure de la Flandre, ont permis quant à elles de conclure des accords de coopération intéressants pour le Québec. L'entente avec la Région de Bruxelles-Capitale porte notamment sur les problématiques reliées au développement urbain, tandis que l'entente avec la Flandre a introduit une dimension de concertation politique permettant de développer des positions communes à l'égard de plusieurs enjeux internationaux dont celui de la diversité culturelle;

- les visites de divers ministres de la **Région wallonne** ont pour leur part permis de donner une impulsion supplémentaire à la coopération avec le Québec, tant en matière d'emploi et de formation, qu'en matière d'environnement, plus particulièrement dans le domaine du développement durable qui a donné lieu à une déclaration commune sur l'eau. Elles ont aussi permis d'inscrire l'économie et les technologies nouvelles au cœur des priorités en favorisant de nouveaux partenariats entre entreprises wallonnes et québécoises;
- d'autres visites ont permis à diverses autorités gouvernementales québécoises de rencontrer leurs homologues de divers pays ou régions d'Europe, pour échanger sur leurs problématiques respectives. Ont ainsi été accueillis : la ministre des Affaires sociales de **Norvège**, le ministre de la Santé publique et des Services sociaux de la **Suède** ainsi que le vice-président et ministre de l'Économie, la ministre de l'Éducation de la **Bavière**, le ministre de l'Économie, du Revenu et de l'Emploi **d'Aragon**, le président de la région autonome des **Acores** et le ministre de l'Économie du land du **Bade-Würtemberg**.

• On se doit aussi de souligner deux événements importants, organisés conjointement par le Ministère et les délégations générales, ayant contribué à la promotion et au rayonnement du Québec à l'étranger, soit le 40e anniversaire de la Délégation générale du Québec à Londres et le 30e anniversaire de la Délégation générale du Québec à Bruxelles. Les activités organisées à Londres auront notamment permis au premier ministre de s'adresser à plus de 300 invités influents représentant les milieux économiques britanniques. Des milliers de personnes des milieux politique, culturel et économique ont aussi été rejointes par les activités dans plusieurs grandes villes de Belgique dont Bruxelles.

• Il convient par ailleurs de faire état des principales activités en regard des ententes de coopération existantes ou qui ont été convenues en cours d'année et qui apporteront des bénéfices à nombre de Québécoises et de Québécois des secteurs touchés par celles-ci. Précisons aussi que des efforts ont été faits pour centrer davantage les actions de coopération autour de quelques secteurs clés, répondant bien aux intérêts politiques et aux priorités des ministères et des organismes qui y sont étroitement associés. Soulignons à ce titre :

- la signature d'une déclaration commune de coopération avec les autorités du **British Council** visant à renforcer la coopération dans les secteurs de l'éducation et de la culture et à la diversifier en matière de recherche, de science et de technologie;
- avec la **Catalogne**, la plupart des projets retenus se sont réalisés dans les secteurs ayant été identifiés comme prioritaires : la culture et la recherche et la science et la technologie. L'aide financière accordée pour la culture représente 42 % du budget global de coopération avec cette région tandis que celle allouée pour la recherche, la science et la technologie en représente 33 %. Répartie uniquement dans des projets du secteur de la santé, cette aide est accordée pour des échanges de chercheurs et d'étudiants de niveau post-doctoral ainsi que pour des sessions de travail sur des projets dans sept domaines de compétence commune;
- **avec l'ensemble des autorités politiques francophones de Belgique**, les rencontres et les concertations politiques ont été multipliées et une réflexion sur l'état et l'avenir de notre coopération a été amorcée. À noter que dans ces cas, l'aide financière accordée aux projets de coopération est principalement répartie entre les secteurs de la recherche, de la science et de la technologie (40 %), le secteur de la culture (20 %) et celui de l'éducation (17 %). Plus de 15 équipes québécoises de chercheurs ont bénéficié de ce soutien dans les secteurs prioritaires suivants : la biotechnologie, la nanotechnologie et les sciences de la vie;
- avec les **Pays-Bas**, la coopération est d'abord d'ordre culturel puisque certaines de nos entreprises les plus prestigieuses telles que le Cirque du Soleil, les compagnies de danse ou de théâtre (La La La Human Steps, O Vertigo, Les Deux Mondes, etc.) y trouvent un marché de choix, ce qui donne une excellente visibilité au Québec. Par ailleurs, une collaboration en matière d'environnement est en voie de concrétisation;

- à la suite du souhait exprimé par les premiers ministres du Québec et du **Luxembourg**, au moment de leur rencontre à Québec, à l'automne 2001, la signature en 2002 de l'entente de coopération en matière d'enseignement supérieur et de formation constitue, sans nul doute, le point marquant de nos rapports avec le **Luxembourg**. Cette entente permet aux jeunes Luxembourgeois d'effectuer leurs études universitaires au Québec et aux jeunes Québécois de faire des stages dans des centres de recherche réputés au Luxembourg. Elle permet en outre à des doctorants québécois de faire des stages dans des centres de recherche luxembourgeois. Elle vise aussi à assurer une plus grande présence culturelle et économique québécoise sur ce territoire;
- avec l'**Italie**, la coopération est bien amorcée. Les projets soutenus financièrement se trouvent dans deux secteurs principaux, celui de la culture (71 %) et celui de la recherche, la science et la technologie (28 %). Notons entre autres, la mise en place d'un centre de neuroimagerie à Montréal et le dépôt de deux brevets en biotechnologie;
- il faut également souligner l'excellent travail accompli par l'Agence Québec-Wallonie Bruxelles pour la jeunesse. Grâce au soutien financier du Ministère, l'Agence a non seulement réalisé la programmation prévue, mais elle a aussi amorcé, tel que souhaité par son conseil d'administration, un dialogue avec différentes organisations québécoises afin de mettre en place des alliances stratégiques qui permettront à un plus grand nombre de jeunes (il y en a déjà plus de 700, actuellement) de bénéficier de ses programmes. La priorité est accordée aux jeunes provenant des régions « éloignées de Québec et de Montréal ».

Au chapitre des relations avec les institutions européennes

- Dans des domaines stratégiques à la fois pour le Québec et pour l'Europe communautaire, il convient de faire état des événements suivants, tenus à l'instigation du MRI ou organisés par celui-ci et qui ont eu ou auront des retombées significatives :
  - trois rencontres entre des ministres du gouvernement du Québec et des commissaires européens, soit la rencontre entre la ministre des Relations internationales et le commissaire européen à la Politique régionale et à la Réforme des institutions, la rencontre entre le ministre délégué à la Santé et la commissaire européenne à l'Emploi et aux Affaires sociales, ainsi que la rencontre entre la ministre d'État à la Culture et aux Communications et la commissaire européenne à l'Éducation et à la Culture. Ces rencontres, tout en contribuant de façon importante à raffermir les liens politiques entre le gouvernement du Québec et la Commission européenne, devraient également favoriser, au cours de l'année 2003-2004, la coopération dans les domaines de la diversité culturelle et de la recherche en matière d'implantation de cartes-santé à microprocesseur. Ce type de coopération pourrait éventuellement mener le Québec à participer, en tant que membre, au consortium européen appelé à concevoir une carte-santé à microprocesseur pour le projet Netcards qui bénéficie de l'aide financière de la Commission européenne;
  - le séminaire réunissant au Québec des représentants de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), un organisme consultatif québécois se rapportant au ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, et des représentants du Comité économique et social européen (CESE), un organisme consultatif de l'UE, a revêtu un caractère exceptionnel; ce séminaire a en effet permis d'établir des liens directs entre des représentants d'un organisme public québécois et ceux d'une institution de l'UE, et ce, sur un thème d'intérêt commun, soit celui de la participation organisée de la société civile à la gouvernance et au processus d'intégration continentale. En raison du succès de ce séminaire, la CPMT et le CESE se proposent d'intensifier leur collaboration au cours de l'année 2003-2004;
  - deux missions effectuées au Parlement européen (PE) par la ministre des Relations internationales et par le professeur Ivan Bernier, juriste spécialisé dans la question de la diversité culturelle, ont permis de sensibiliser les parlementaires européens à l'importance de créer un instrument international en matière de diversité culturelle. Pour sa part, la mission de la ministre a comporté une rencontre avec les membres de la Commission de la culture, de la

jeunesse, de l'éducation, des médias et des sports du PE, ce qui constituait un événement sans précédent pour un représentant du gouvernement du Québec. Ces deux missions ont contribué à renforcer le positionnement du Québec en Europe, et à le faire reconnaître comme l'un des leaders internationaux dans l'élaboration d'un instrument international en matière de diversité culturelle;

- l'accueil au Québec de parlementaires européens, membres de l'intergroupe «Nations sans État», a permis de les sensibiliser à la nature des pouvoirs exercés par le Québec dans ses champs de compétence et à l'évolution des relations politiques du Québec avec le gouvernement canadien. En contrepartie, cette visite a contribué à raffermir les liens du Québec avec ces parlementaires et avec le groupe politique dont ils sont membres au sein du Parlement européen;
- la participation du ministre délégué aux Affaires autochtones et au Développement du Nord québécois à une conférence ministérielle de l'UE portant sur l'Arctique et la dimension nordique, qui s'est déroulée au Groenland lors de la présidence danoise de l'UE, a permis de «positionner» le Québec comme intervenant important en milieu nordique. Cette participation pourrait favoriser la coopération entre le Québec et l'UE dans le domaine du développement durable en milieu nordique, un champ de coopération qui est d'un très grand intérêt pour le Québec;
- la participation de la ministre de la Culture et des Communications du Québec à la 2e Conférence européenne des ministres régionaux de la Culture et de l'Éducation de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), qui s'est déroulée en Italie, s'est inscrite à l'intérieur des liens déjà établis par le Québec avec l'ARE; elle a contribué à sensibiliser les régions d'Europe au leadership exercé par le Québec en matière de promotion de la diversité culturelle sur le plan international;
- deux missions au Parlement européen effectuées, d'une part, par le ministre délégué aux Affaires autochtones et au développement du Nord québécois et le Grand Chef du Grand Conseil des Cris, et, d'autre part, par le Chef négociateur de la nation crie, et le directeur de Cabinet du ministre délégué aux Affaires autochtones et au développement du Nord québécois afin de sensibiliser les parlementaires européens à la nature et à la portée de la «Paix des Braves», ont contribué à modifier la perception que les parlementaires européens ont développée au cours des quinze dernières années à propos de la nature des relations entre le gouvernement du Québec et les nations autochtones du Québec. L'entente conclue entre le gouvernement du Québec et la nation crie pourrait, fort vraisemblablement, être perçue désormais, au sein de la communauté européenne, comme un «modèle» dont devraient s'inspirer les pays où vivent des populations autochtones;
- au sujet d'activités visant à favoriser une plus grande sensibilisation de la société québécoise aux enjeux de l'intégration européenne, un appui financier a été accordé à la chaire Jean-Monet de l'Université de Montréal afin de lui permettre de réaliser son programme d'activités au cours de l'année scolaire 2002-2003. Cet appui a contribué à assurer le maintien à Montréal de cette chaire créée par la Commission européenne. De plus, l'appui financier accordé à l'Institut d'études européennes de l'Université de Montréal et de l'Université McGill lui a permis d'organiser son deuxième colloque annuel, portant sur le thème *Unité et diversité : les débats européen et canadien*.

Autres types d'actions ayant permis le développement de relations avec ce territoire

- La réalisation, grâce au soutien financier du Ministère, de la cinquième édition du projet de simulation du Parlement européen (SPECQUE), à laquelle ont participé les représentants de plusieurs universités québécoises, a permis de consolider les bases de ce projet qui revêt un caractère unique et qui confère une grande visibilité au Québec au sein du Parlement européen et de la Commission européenne.

4.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique :	Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.
Axe d'intervention :	Europe
Objectif : 4.1.4	Centrer la relation franco-québécoise sur les enjeux actuels des deux sociétés en tenant compte de la place qu'elles occupent dans leur continent respectif.

Contexte

- Au cœur des rapports entre le Québec et l'Europe se trouve la relation directe et privilégiée qui lie la France et le Québec. Depuis plus de quarante ans, les deux gouvernements œuvrent à tisser une trame très dense de coopération et d'échange, qu'une concertation politique régulière au plus haut niveau permet d'orienter. La relation dépasse aujourd'hui de très loin l'action intergouvernementale puisque entreprises, institutions d'enseignement et de recherche, associations et individus prennent de plus en plus souvent des initiatives resserrant les liens entre les deux sociétés.
- La relation doit cependant évoluer en fonction des nouvelles réalités qui caractérisent la situation du Québec dans les Amériques et celle de la France en Europe. Les deux sociétés doivent ainsi relever des défis nouveaux, dont la solution est facilitée par une pratique de coopération touchant les domaines où se posent avec le plus d'acuité les nouvelles problématiques politique, économique, sociale et culturelle, notamment la capacité d'agir des gouvernements dans le contexte de la mondialisation et la préservation de la diversité culturelle.

Éléments de mise en œuvre

- L'atteinte de cet objectif se mesurera en fonction des réalités actuelles, communes aux deux sociétés, en particulier celles relatives :
  - au maintien et au développement de la langue et de la culture;
  - au respect de la diversité des cultures dans le contexte de la mondialisation;
  - à la promotion de leurs visions en ces matières dans les enceintes multilatérales;
  - à la sensibilisation de la jeunesse à ces réalités;
  - à l'évolution des deux sociétés dans le cadre des processus de construction des ensembles régionaux auxquels elles appartiennent.

Résultats

Les principaux résultats à porter au compte de l'action du MRI à l'égard de la France peuvent se résumer ainsi :

- Les élections présidentielles et législatives françaises du printemps 2002 ont fait l'objet, de la part du MRI, d'une veille soutenue et de notes d'analyses circonstanciées, en vue d'en saisir les enjeux et les impacts pour le Québec. Au cours du processus électoral, les autorités gouvernementales sont intervenues auprès des élus et des non élus afin de signifier l'intention du Québec de poursuivre la relation avec ses interlocuteurs politiques français.
- Le changement de gouvernement en France a aussi incité le Ministère à prendre contact rapidement avec les nouveaux responsables politiques français, tant du côté du gouvernement que

de l'Assemblée nationale, afin de manifester l'intention du Québec de maintenir et de dynamiser la relation directe et privilégiée qui existe entre les deux gouvernements.

- Ainsi, au cours des douze derniers mois, 17 visites ministérielles québécoises ont été effectuées en France et cinq visites ministérielles françaises ont été effectuées au Québec, permettant ainsi la concertation des gouvernements sur des dossiers d'intérêt prioritaire pour le Québec. Parmi les questions qui ont été au centre de ces échanges ministériels, on notera particulièrement : la concertation sur la diversité culturelle en vue notamment du Sommet de la Francophonie à Beyrouth, en septembre 2002 et de l'adoption d'un instrument international en cette matière; la relance de la coopération en éducation; l'établissement d'une coopération en matière de modernisation de la fonction publique; la création d'un forum franco-québécois sur la sécurité alimentaire, l'échange d'expertise dans le domaine de l'administration et de la prestation des services de santé; l'élaboration d'un projet d'entente en tourisme. On se doit aussi de signaler le grand succès, tant sur les plans politique que médiatique, de la portion parisienne de la tournée de la « Paix des Braves ».

- Au Sommet de la Francophonie à Beyrouth, le premier ministre du Québec et le président de la République française ont profité de l'occasion pour faire le point sur l'état des relations entre la France et le Québec. Ce Sommet a été un temps fort dans l'action conjointe de la France et du Québec pour promouvoir la diversité culturelle et son appropriation par les membres de la communauté internationale.

- Comme par le passé, le Comité d'action politique France-Québec (CAP-FQ) a contribué au resserrement des liens d'amitié entre jeunes Québécois et jeunes Français issus de milieux politiques. En 2002-2003, les membres de la section québécoise du CAP-FQ ont effectué, grâce au soutien du MRI, un stage d'observation dans des partis politiques français à l'occasion des élections législatives du printemps 2002. En contrepartie, la section québécoise a accueilli six membres de la section française pour des stages dans divers ministères.

- En cours d'année, lors de la préparation du document « Les relations du Québec avec les régions françaises », le Ministère a identifié les régions françaises prioritaires pour le Québec. Ce sont Rhône-Alpes, Poitou-Charentes et Aquitaine; trois régions avec lesquelles le Québec a déjà un plan d'action général, dont l'un, signé par le premier ministre Jean-Pierre Raffarin alors qu'il était président du Conseil régional.

- Outil essentiel de notre relation politique, la coopération institutionnelle avec la France résulte d'une concertation étroite entre partenaires québécois et français dans les domaines culturel, éducatif, scientifique, technologique et social. En 2002-2003, la mise en œuvre de la 58e Commission permanente de coopération franco-québécoise (CPCFQ) a donné lieu à la réalisation d'environ 70 projets, dont le financement se répartit principalement dans les domaines suivants : recherche, science et technologie (31 %), éducation (20 %), culture (12 %), technologies de l'information (10 %) et modernisation de l'État (9 %).

- L'action en 2002-2003 du secteur Sciences et Société de la Délégation générale du Québec à Paris (DGQP) s'est concentrée notamment sur la participation des jeunes à la société, en particulier par le lancement du portail « Adoption, abandon et autres mondes », sur la coopération interuniversitaire et la recherche scientifique par la participation aux Rencontres Champlain-Montaigne et aux Entretiens Jacques-Cartier et enfin sur la promotion de la langue française. En matière de sécurité publique et civile, la compétence du Québec a été reconnue par les instances françaises, ouvrant ainsi la voie à des projets de coopération dans ce domaine.

- Les 4 et 5 février 2003, s'est tenue à Québec la 59e session de la CPCFQ qui a permis de poursuivre le recentrage de cette coopération sur des projets porteurs de retombées correspondant aux enjeux des deux sociétés, avec un souci d'une plus grande implication, de part et d'autre, de la communauté scientifique et de la société civile. Plus de 70 projets ont été acceptés ou

reconduits dans les domaines prioritaires de coopération. Cette session a aussi été l'occasion pour chacune des parties de convenir des orientations à se donner principalement en ce qui a trait à la diversité culturelle et à la mondialisation, à la coopération en pays tiers et à la langue.

- Les 2 et 3 mars 2003, s'est tenue à Québec la 49e séance du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ), coprésidée par la ministre d'État aux Relations internationales et par le ministre français de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche. Cette rencontre fut l'occasion de réitérer la volonté politique commune à l'égard de la jeunesse et de célébrer les 35 ans de l'OFQJ par le lancement d'un livre et par le témoignage de plusieurs stagiaires (100 000e stagiaire). On y a aussi convenu de la pérennité du programme «Jeunes Découvreurs» et de l'ouverture de l'OFQJ vers de nouveaux horizons (projets de l'OFQJ dans le «Guide de l'engagement»). La visite du ministre Ferry, la première au Québec depuis 1982 d'un ministre français de l'Éducation nationale, a aussi été l'occasion de signer l'entente actualisant les statuts du Centre de coopération interuniversitaire franco-québécois (CCIFQ), ouvrant ainsi des possibilités d'action vers des pays tiers. Les ministres français et québécois ont identifié la mobilité étudiante et professorale et la formation professionnelle comme des champs prioritaires d'action de coopération dans leur domaine.

- La Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs a notamment contribué à l'organisation de «L'Université d'été sur le patrimoine» à Québec, durant l'été 2002, de même que du colloque sur la mise en valeur de 101 lieux de mémoire communs, à Aix-en-Provence, en novembre 2002. Elle a accepté, en février 2003, un projet de «dictionnaire raisonné du patrimoine de l'Amérique française» soulignant le 400e anniversaire de la présence française en Amérique. Elle a également tenu une rencontre à Poitiers, en mars 2003, dont le thème était: «Inventaire et atlas des lieux de mémoire (patrimoine immobilier) de la Nouvelle-France».

- Grâce au soutien du MRI et du gouvernement français, le réseau des associations France-Québec et Québec-France, qui comprend 8500 membres, a poursuivi ses actions visant à promouvoir les relations d'amitié entre Français et Québécois, notamment à l'égard de la jeunesse et dans les domaines culturel, social, économique et de l'immigration. Trois jeunes stagiaires québécois ont été affectés au siège national de France-Québec, tandis que son association jumelle a accueilli trois jeunes volontaires internationaux.

- Plusieurs événements culturels majeurs, auxquels la Délégation générale du Québec à Paris (DGQP) a apporté son soutien, ont assuré une visibilité certaine du Québec en France (Festival d'Avignon, exposition «Génie de la mer» à Paris, Québec à l'honneur au Festival mondial du Cirque de demain à Paris, etc.). Outre sa participation à plus de 200 activités culturelles en France, la DGQP a pris certaines initiatives: concertation culturelle entre les divers postes européens, invitations de diffuseurs français pour l'achat de spectacles québécois, organisation de plusieurs missions de journalistes français au Québec, activités culturelles organisées à l'occasion du 40e anniversaire des relations entre les Villes de Bordeaux et de Québec.

- Dans le domaine économique, afin de renforcer la relation entre le Québec et la France, de créer de nouveaux partenariats, d'accroître les investissements dans les deux pays, la DGQP a notamment participé à plusieurs foires et salons en France dans le domaine de la médecine, des biotechnologies, de l'environnement. Elle a organisé des journées économiques dans diverses régions de France auxquelles ont participé quelques centaines de représentants d'entreprises. Par ailleurs, trois conférences du Club économique France-Québec (200 entreprises membres) ont été tenues grâce à la contribution de l'Association.

- Grâce aux efforts accrus consentis par le Service d'immigration du Québec à Paris, les candidats français sélectionnés correspondent davantage au profil recherché et leur nombre a considérablement augmenté en 2002. Les chiffres indiquent la sélection de 7247 personnes, soit 94 % de l'objectif fixé, une augmentation de 40 % pour le territoire de la France.

- Dans le domaine des affaires publiques, la DGQP a tissé des liens soutenus avec des grands patrons de la presse quotidienne et hebdomadaire en France et avec des médias en région, notamment à l'occasion des visites ministérielles, des activités culturelles majeures et de célébrations diverses. Une opération ciblée a été réalisée auprès d'élus français, de journalistes et du réseau France-Québec pour rappeler que 2003 marque le 400e anniversaire du premier voyage de Champlain en Nouvelle-France (Baie-Sainte-Catherine), ouvrant ainsi la voie à la commémoration du 400e anniversaire de la fondation de Québec en 2008. Un nouveau départ a été donné à la Maison du Québec à Saint-Malo : grâce au prolongement de sa période d'ouverture, le nombre de visiteurs a été multiplié par deux, atteignant 22 000 visiteurs. Le site Web de la DGQP a été reconstruit et de nombreux outils d'information et de promotion ont été produits. La Direction France a publié et largement diffusé un document intitulé « Québec-France, Portrait d'une relation en mouvement ».

4.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique :	Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.
Axe d'intervention :	Autres continents
Objectif : 4.1.5	Appuyer les ministères, notamment ceux à vocation économique, afin de leur permettre de développer une action efficace dans certains pays de l'Afrique et du Moyen-Orient et de l'Asie-Pacifique.

Contexte

- Les relations que le Québec entretient avec certains pays de l'Asie et du Pacifique, de l'Afrique et du Moyen-Orient, sont fondées soit sur l'appartenance commune à la Francophonie, soit sur la solidarité, soit sur des intérêts économiques et commerciaux.
- Bien que sur le plan des relations intergouvernementales, le Ministère n'accorde pas un caractère prioritaire à un grand nombre de pays d'Afrique et d'Asie, il n'en demeure pas moins que le Québec entretient des relations institutionnelles avec les autorités gouvernementales de plusieurs pays de ces deux continents.
- La mise en place et la réalisation du nouveau plan de développement pour l'Afrique (NOPADA/NEPAD) comporte des défis importants, et les pays riches sont particulièrement interpellés pour fournir des mesures de soutien.

Éléments de mise en œuvre

- Pour la région Afrique/Moyen-Orient, sept pays ont été identifiés comme étant prioritaires dans le plan stratégique : l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, le Maroc et la Tunisie. Plusieurs facteurs expliquent ces choix, parmi lesquels la présence de communautés au Québec originaires de ces pays, l'intensité de relations économiques existantes ou potentielles et les flux migratoires. Les différentes problématiques qui affectent ce territoire (conflits nationaux et régionaux, pauvreté, famine, sida) suscitent des appels fréquents des pays concernés pour que le Québec s'engage plus activement dans différents secteurs, dont ceux de l'éducation, de la santé et de la culture.
- Pour la région Asie-Pacifique, ce sont le Japon, la Chine et la Corée du Sud qui présentent les plus grands intérêts économiques. Par ailleurs, en raison de son appartenance à la Francophonie et de l'Entente de coopération signée avec le Québec, le Viêt-nam constitue aussi un interlocuteur intéressant dans cette région du monde.
- L'action du Ministère peut être divisée en trois types d'activités : les missions ministérielles québécoises, l'accueil de dirigeants de ces pays au Québec et les activités de soutien à des initiatives favorisant le développement des relations avec ces pays, principalement dans les secteurs économiques et commerciaux.

Résultats

Afrique et Moyen-orient

- Dans les **pays du Maghreb**, deux missions économiques importantes et plusieurs visites de délégations étrangères ont eu lieu, dont la mission de la vice-première ministre et ministre des Finances et celle du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Par ailleurs, six délégations de ministres ou de hauts fonctionnaires provenant du Maroc (transport et

enseignement supérieur), de l'Algérie (ministre responsable des Algériens à l'étranger, hauts fonctionnaires des affaires étrangères et délégation de militaires) ont été accueillies au Québec.

- En ce qui concerne l'**Égypte**, l'entente cadre de coopération a été renouvelée. Le 1er comité mixte Québec-République arabe d'Égypte s'est tenu en juin 2002. Des projets ont été réalisés ou sont en cours dans le domaine culturel, notamment le Festival culturel égyptien à Montréal qui se déroulera à l'automne 2003.
- Pour ce qui est du **Proche et du Moyen-Orient**, le MRI a renouvelé sa contribution pour une deuxième année consécutive au Programme de McGill au Moyen-Orient (PMMO). Ce programme permet la mise en œuvre d'initiatives de paix dans le territoire touché. C'est grâce à ce programme que le Québec a reçu la Reine Noor de Jordanie qui en est la marraine.
- Dans la mise en œuvre de son entente cadre de coopération avec **Israël**, le Ministère a soutenu la participation de scientifiques québécois à un congrès sur les neurosciences à Tel-Aviv et il a également apporté un soutien financier avec des partenaires institutionnels, à l'exposition du « Roi David aux manuscrits de la mer Morte ». L'aide financière accordée à la coopération représente 64 % du budget global de l'entente pour le domaine scientifique, 24 % pour la culture et 12 % pour l'éducation.
- En marge du Sommet de la Francophonie à Beyrouth au **Liban**, le gouvernement québécois a signé une entente en matière de culture et d'éducation et une délégation libanaise a été accueillie au Québec pour sa mise en œuvre. Il y a eu également signature d'une déclaration commune entre le Québec et le Liban, pour une coopération en matière d'administration électronique; un haut fonctionnaire libanais a fait un stage au Québec pour amorcer cette coopération.
- En **Afrique de l'Ouest et du Centre**, les interventions du MRI sont principalement concentrées sur le soutien financier à l'exposition « Femmes bâtisseurs d'Afrique », au Centre culturel Place du Québec à Cotonou au Bénin, et au soutien, en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec, au Centre interuniversitaire Paul-Gérin-Lajoie pour son projet de formation de formateurs en Afrique.
- Quant à l'**Afrique du Sud**, des rencontres bilatérales sur des questions relatives à l'environnement, avec des représentants des provinces du Cap-Occidental et du Gauteng, ont été organisées à l'occasion de la mission du ministre responsable au Sommet de Johannesburg, et une délégation de hauts fonctionnaires des mêmes provinces a été reçue au Québec en marge du Salon Americana, en mars 2003.
- Enfin, 19 ententes d'exemption de frais de scolarité majorés, à l'intention des étudiants étrangers, ont été signées entre le Québec et chacun des pays concernés **d'Afrique et du Moyen-Orient**. Quelque 1019 étudiants ont bénéficié de ces bourses à la session d'automne 2002 et 951 à la session d'hiver 2003, ce qui leur a permis de découvrir la vie politique, culturelle et universitaire du Québec. Ainsi pourront-ils créer des réseaux avec lesquels ils poursuivront des relations dans certains domaines.

Asie-Pacifique

- Au cours de l'exercice 2002-2003, la Chine et le Japon ont été les deux principaux pays d'intervention du Ministère en Asie-Pacifique où des efforts furent menés pour promouvoir les intérêts du Québec auprès de décideurs dans les domaines de la politique, de l'économie et de l'éducation.
- Des missions politiques, économiques et éducatives, tant chinoises (provinces du Guizhou, Hebei, Liaoning, Shandong et du Zhejiang) que québécoises, dont celle de la ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, Mme Lucie Papineau, ont permis de renforcer les relations bilatérales dans chacun des secteurs touchés. Vingt-quatre entreprises et organismes ont accompagné la ministre lors de sa mission à Jinan, Beijing et Shanghai. À cette occasion, un

protocole d'entente en éducation a été signé avec le Shandong, prévoyant des échanges de professeurs et d'étudiants.

- Les efforts du Ministère, pour accroître les échanges bilatéraux dans le domaine de l'éducation et l'exportation du savoir-faire québécois en matière de formation en Chine, ont porté leurs fruits et ont abouti à la signature, en janvier 2003, d'une seconde entente de coopération avec ce pays, cette fois en matière d'enseignement supérieur. Cette entente, la seule que la Chine ait signée avec un État non souverain, porte sur l'octroi de bourses d'études, l'échange d'assistants de langue, l'échange de conférenciers, le renforcement des centres d'études québécoises en Chine et l'ouverture d'un centre d'études chinoises au Québec. Elle permettra de mieux faire connaître l'offre du Québec dans le secteur de la formation, tout en appuyant le rayonnement des études québécoises dans ce pays.
- Le Ministère a aussi joué un rôle majeur dans l'organisation, la réalisation et le soutien financier du Forum Xi'an/Changchung/Québec, tenu dans la capitale nationale, dans le cadre du jumelage Québec/Xi'an. Cette rencontre fut une occasion pour des entreprises québécoises et chinoises œuvrant dans les secteurs de la foresterie, de l'informatique, de l'optique et de la photonique d'échanger sur des projets de partenariats d'affaires.
- Le Ministère a tenu une série d'activités visant à souligner le 30e anniversaire de la présence officielle du gouvernement du Québec au Japon. Par ailleurs, la Délégation générale du Québec à Tokyo a favorisé le développement des relations entre les universités québécoises et japonaises et l'ajout, au programme de l'Université Meiji, d'un cours sur la société québécoise.
- Dans le contexte de la Commission permanente Québec-Viêt-nam, le Ministère, en collaboration avec ses partenaires québécois, a mené des projets de coopération dans les domaines de l'énergie, des ressources naturelles et de la santé publique au Viêt-nam.
- Des discussions furent amorcées avec le gouvernement du Viêt-nam en vue de ratifier une entente sur l'adoption d'enfants vietnamiens par des familles québécoises, tandis que des négociations ont été entamées avec la Corée en matière de sécurité sociale et d'éducation. Finalement, les discussions ont progressé avec le gouvernement de l'Inde concernant le projet de signature d'une entente bilatérale qui permettra de favoriser les échanges d'étudiants entre les deux territoires.
- Des activités dans d'autres territoires de l'Asie-Pacifique ont permis de défendre et de promouvoir les intérêts du Québec. Ainsi, en octobre 2002, le Ministère a accueilli une délégation de parlementaires australiens qui voulaient connaître l'expertise québécoise en matière de santé et de relations avec les nations autochtones. Par ailleurs, le Ministère a préparé des rencontres ministérielles pour les hauts-commissaires de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, lors de leur première visite en terre québécoise.
- En août 2002, à l'invitation du Ministère, 27 professeurs de français provenant de l'Asie-Pacifique ont participé à l'Université de Montréal, au programme *Langue, culture et société québécoises*. Ce programme a été mis sur pied en l'an 2000 pour favoriser la connaissance du Québec, de sa culture et de son peuple chez ces professeurs considérés comme des personnes influentes auprès de l'opinion publique dans leur milieu respectif. De plus, quatre ressortissants chinois et taïwanais se sont joints au premier stage « Québec contemporain » offert par le Ministère en association avec l'Université de Montréal à des fonctionnaires asiatiques œuvrant dans le domaine des affaires étrangères. L'objectif de ce programme est de mieux faire connaître la réalité québécoise à ces partenaires d'importance.

4.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique :	Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.
Axe d'intervention :	Multilatéral
Objectif : 4.1.6	Assurer la prise en compte des intérêts du Québec dans l'ensemble des forums multilatéraux où sont discutées les questions relevant de sa responsabilité, et ce, en y parlant de sa propre voix lorsque le gouvernement le juge nécessaire.

Indicateurs	Cible (2001-2004)	Résultats (2002-2003)
• Taux de participation d'experts québécois dans les forums multilatéraux où sont traitées des questions de sa compétence	Cet indicateur sera révisé afin qu'il puisse mesurer réellement l'impact de l'action du Ministère.	• 41 représentants gouvernementaux ont participé aux forums suivants : – Changements climatiques; – Questions autochtones; – Session extraordinaire consacrée aux enfants; – Assemblée mondiale sur le vieillissement; – Organisation internationale du travail; – Sommet sur le développement durable; – De plus, deux personnes ont bénéficié du soutien financier du MRI pour participer à des activités des organisations internationales gouvernementales (OIG).
• Nombre de stagiaires participants et nombre d'organisations internationales gouvernementales touchées	—	• 61 stagiaires participants • 17 organisations internationales touchées

Contexte

- Les organisations internationales gouvernementales (OIG) universelles et les grandes conférences organisées sous le parrainage des Nations Unies traitent de plus en plus souvent de sujets qui relèvent de la compétence de l'Assemblée nationale et du gouvernement du Québec. Plusieurs organisations réalisent des études spécialisées ou thématiques et se penchent sur des sujets qui intéressent le Québec.
- Le Ministère sensibilise et soutient les ministères et les organismes québécois pour leur permettre d'accroître leurs connaissances des travaux et des activités des OIG et d'y participer éventuellement.

- Bien qu'il ne soit pas membre des grandes OIG, le Québec, lorsque ses intérêts et ses compétences sont en cause, souscrit aux obligations et aux normes internationales, tout comme il prend position sur les déclarations et les plans d'action adoptés, en particulier lors des grandes conférences internationales. La mise en œuvre des engagements pris dans ces domaines incombe en effet au pouvoir québécois. Le Québec produit régulièrement des rapports de suivi des conventions internationales auxquelles il a adhéré; ceux-ci sont intégrés aux rapports que le Canada produit pour les instances multilatérales.
- Le gouvernement doit assurer une présence continue à toutes les étapes de la négociation et de la mise en œuvre des engagements internationaux. Il en va de sa crédibilité dans les secteurs de sa compétence, qu'ils soient exclusifs ou partagés. La présence québécoise, qui s'exerce essentiellement au sein de délégations canadiennes, vise à faire valoir les positions prises par le gouvernement et à influencer les orientations, les stratégies et les positions de négociation que peuvent prendre les négociateurs fédéraux et qui ont des conséquences pour le Québec.

Éléments de mise en œuvre

- Pour atteindre cet objectif stratégique, le Ministère concentre ses efforts sur les principaux moyens suivants :
  - veille et diffusion d'information sur les OIG, les conventions internationales en négociation et les conférences internationales;
  - concertation des ministères partenaires pour la définition des positions québécoises sur les conventions internationales qui concernent le Québec et auxquelles il décide d'adhérer et sur les questions traitées lors des conférences internationales;
  - coordination de leur participation aux conférences internationales, sessions annuelles et réunions des organisations internationales ciblées pour y faire valoir et prendre en compte les positions développées;
  - coordination de l'adhésion du Québec aux instruments juridiques internationaux;
  - coordination de la production des rapports relatifs à la mise en œuvre, sur son territoire, des engagements internationaux auxquels le Québec est lié.

Résultats

- L'action du Ministère sur le plan multilatéral a d'abord été axée sur la participation du Québec aux grandes rencontres multilatérales traitant de questions qui relèvent du gouvernement du Québec, aussi bien sur le plan des rencontres préparatoires que des conférences elles-mêmes. Lors des rencontres et des conférences, le Ministère coordonne la préparation des positions du Québec, positions faisant souvent l'objet de mémoires et de décisions du gouvernement qui en consacre ainsi le caractère officiel. Au moment des conférences, le Ministère travaille sur place pour que ses positions soient reprises dans les instruments internationaux qui émanent des discussions, travail qui s'effectue d'abord au sein des délégations canadiennes. Les plus importantes rencontres dont le Ministère a coordonné la préparation et la participation du Québec sont :
  - **le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg et sa conférence préparatoire**. La représentation québécoise était composée de 38 personnes issues des secteurs public et parapublic et de la société civile, et elle était présidée par deux ministres du gouvernement du Québec. La participation québécoise a permis de démontrer l'importance que le Québec accorde au développement durable par la distribution du « Rapport du Québec sur le développement durable », faisant état de nos actions dans le domaine, et par de nombreuses présentations des ministres et des experts québécois. La participation québécoise a donné lieu à plusieurs entrevues avec des ministres qui ont été publiées dans les médias d'Afrique du Sud et du Québec;

- **le Sommet mondial de l'écotourisme à Québec**. Ce sommet fut une réussite pour l'image internationale du Québec puisqu'il a permis de démontrer l'engagement du Québec pour les grandes questions discutées sur la scène mondiale. Le gouvernement du Québec a pu jouer un rôle prépondérant dans la préparation de la « Déclaration de Québec sur le rôle du tourisme écologique et son apport au développement durable ». Les résultats de ce sommet sont d'ailleurs inscrits dans le « Plan d'action du Sommet de Johannesburg »;
- **la 8e Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**. Le Québec a continué à promouvoir la ratification du Protocole de Kyoto au sein de la délégation canadienne et dans ses messages publics;
- **la 2e Assemblée mondiale des Nations Unies sur le vieillissement**. Le Québec a fait connaître ses réalisations sociales par l'entremise de la ministre responsable de la Famille et de l'Enfance et par la diffusion du rapport « Un Québec pour tous les âges » faisant état des réalisations et des politiques du Québec au regard des aînés. La participation québécoise a aussi permis d'inclure le point de vue québécois dans la position canadienne défendue lors de cette assemblée;
- **la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants**. La présence du Québec à cette session a permis de diffuser le rapport « Grandir au Québec » présentant ses politiques et ses réalisations dans le domaine. Présent au sein de la délégation canadienne, le Ministère a contribué à construire la position canadienne et donc à influencer le plan d'action issu de la session;
- **la 1re Réunion préparatoire au Sommet mondial de l'ONU sur la société de l'information**. La présence québécoise à la réunion préparatoire a grandement contribué à enrichir la position canadienne relativement aux aspects sociaux de cette transformation de la société et au respect des diversités culturelles et linguistiques des contenus et des outils informatiques.

• Le Ministère assume, par ailleurs, la participation du gouvernement aux rencontres statutaires de plusieurs organismes du système onusien où il fait aussi valoir les positions et les intérêts du Québec :

- à l'Organisation internationale du travail (OIT), le Québec a participé aux travaux du comité préparatoire à la Conférence internationale du travail, à la conférence elle-même et au conseil d'administration de l'organisation. Cette participation a permis de faire valoir la position du Québec quant aux instruments faisant l'objet d'une négociation et de faciliter sa présence aux travaux de l'OIT;
- à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, le Québec, représenté par le MRI, a participé à une rencontre de travail. Le Québec participe régulièrement à ces sessions, ce qui lui permet de faire valoir ses intérêts dans l'élaboration du cadre réglementaire international en négociation. De plus, le Ministère a préparé la comparution du Québec devant deux commissions où le Canada était mis en examen : celle relative à la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale et celle touchant la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. D'ailleurs, lors de cette dernière comparution, le Québec a été félicité pour le suivi de ses mesures sociales;
- en ce qui a trait aux questions autochtones, le Ministère s'est assuré qu'un fonctionnaire québécois, expert en la matière, participe au groupe de travail de l'ONU visant à produire une « Déclaration sur les droits des peuples autochtones ». Deux fonctionnaires québécois ont aussi participé à l'Instance permanente sur les questions autochtones. Cette participation de représentants québécois permet de suivre les négociations et de s'assurer que les engagements pris par le Canada correspondent aux ententes spécifiques que le Québec a signées avec les Autochtones ainsi qu'aux obligations générales de l'État québécois envers eux.

- En tant que responsable pour le gouvernement, du suivi accordé aux engagements internationaux auxquels celui-ci a souscrit, le Ministère a par ailleurs assuré la production de 15 rapports à joindre au « Rapport du Canada à l'OIT », et de deux rapports de suivis de conventions sur les droits humains.
- Le Ministère a poursuivi la gestion du Programme de stages au sein des organisations internationales et il a ainsi réussi à placer 61 stagiaires dans 17 organisations internationales. Ce programme québécois est de plus en plus connu dans les organisations internationales et celles qui ont accueilli un stagiaire sont grandement satisfaites et désirent renouveler l'expérience. Les stagiaires se sont vu confier des mandats intéressants et formateurs qui leur permettent d'accroître leurs connaissances et de bénéficier de contacts utiles dans le domaine des relations internationales.

4.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique : Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.

Axe d'intervention : Multilatéral

Objectif : 4.1.7 Œuvrer au développement d'une Francophonie riche de sa langue commune et de la diversité de ses cultures afin qu'elle soit de plus en plus porteuse de modernité et de démocratie, et ce, en appuyant les efforts de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de ses composantes.

Indicateurs	Commentaire
• Mise à contribution d'institutions et d'experts québécois dans le processus de réflexion sur les grands dossiers de la Francophonie • Aire et taux de pénétration de TV5 (voir point 11, ci-après)	• Le Québec assure une présence soutenue aux instances décisionnelles et aux tables de concertation de la Francophonie afin d'y faire entendre sa voix et d'y défendre ses intérêts. L'espace multilatéral est un jeu de compromis où l'intérêt de l'ensemble est aussi important que celui des parties. C'est pourquoi il serait hasardeux d'évaluer les résultats de notre participation à la Francophonie uniquement sous l'angle des retombées concrètes et directes pour le Québec. Les retombées tangibles de la Francophonie au Québec ne se mesurent pas à la pièce et à court terme; elles se situent à un niveau global et sont difficilement mesurables sur une courte période. Toutefois, au regard des priorités de la Francophonie en matière de diversité culturelle et linguistique, de développement et de solidarité, d'éducation et de formation, de société de l'information, de paix, de démocratie et de justice, il faut prendre acte de l'atteinte de nombreux résultats significatifs. Les résultats qui figurent dans ce rapport permettent ainsi de saisir l'impact de l'action du Québec dans la Francophonie.

Contexte

- C'est à la Francophonie que le Québec doit son affirmation première sur le plan multilatéral. Il attache ainsi la plus haute importance à son développement. Depuis la création de l'Agence de coopération culturelle et technique en 1970, les institutions francophones auxquelles le Québec participe directement ont connu un développement constant; leur architecture permet désormais à 56 gouvernements de déployer une action commune dans de nombreux domaines à partir des orientations fournies par les chefs d'État et de gouvernement lors de leurs rencontres biennales.
- Le Québec axe depuis quelques années ses interventions au sein des institutions francophones autour de cinq thèmes : le maintien et le développement de la place du Québec au sein des institutions, la promotion du français comme langue ayant une vocation universelle, la défense du droit des cultures à l'existence, le respect des principes de la démocratie et la maîtrise de la modernité.

- Le Québec participe de façon particulièrement intense à l'action de la Francophonie pour favoriser le « dialogue des cultures » (thème du Sommet de Beyrouth), promouvoir la diversité culturelle et faire adopter un instrument international contraignant qui garantirait aux États et aux gouvernements le droit de soutenir et de promouvoir librement leurs cultures nationales.

Éléments de mise en œuvre

- Au nombre des moyens qu'emprunte le Ministère pour appuyer l'objectif stratégique ci-dessus, il faut compter une présence active aux diverses instances politiques et tables de concertation de la Francophonie (Sommets, conférences ministérielles, conseils permanents, commissions politiques et de coopération, comités et commissions préparatoires aux Sommets, réunions d'experts et concertation francophones en marge des grandes conférences internationales) et un appui financier important aux opérateurs, aux conférences ministérielles permanentes ainsi qu'à l'Assemblée consultative de la Francophonie. Le Québec assure un suivi et une participation assidue aux activités de ces institutions qui sont :
  - l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF);
  - l'Agence universitaire de la francophonie (AUF);
  - TV5;
  - l'Université Senghor d'Alexandrie;
  - l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF);
  - la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN);
  - la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de pays d'expression française (CONFEJES);
  - l'Assemblée des parlementaires francophones (APF).
- Le Ministère a détaché deux fonctionnaires auprès de l'OIF : un conseiller au Cabinet du secrétaire général de la Francophonie à Paris et un conseiller en négociations commerciales multilatérales à la représentation permanente de l'OIF à Genève.

Résultats

- La Francophonie est un forum politique dont les décisions sont mises en œuvre à l'intérieur d'un espace de coopération et de solidarité. Son financement est assumé par une minorité de membres, dont le Québec. Il faut cependant comprendre que la grande majorité des membres proviennent du Sud et sont souvent les premiers bénéficiaires de cet effort multilatéral de solidarité. Comme l'essentiel de l'appui financier du Québec est versé dans le Fonds multilatéral unique (FMU) de l'AIF aux quatre autres opérateurs et aux conférences ministérielles permanentes, l'action de la Francophonie s'évalue en fonction de la performance de ces institutions à mettre en œuvre des programmes et projets en conformité avec les orientations données par les chefs d'État et de gouvernement lors des Sommets.
- C'est sur le plan de la reconnaissance que la Francophonie procure le plus de résultats dans la mesure où elle met de l'avant la reconnaissance internationale de l'identité francophone et l'affirmation culturelle de ses membres. À ce niveau, le Québec jouit pleinement de la reconnaissance politique que lui procure son statut de gouvernement participant. Ce statut lui permet d'être un partenaire à part entière au sein de ce forum international et d'y exercer pleinement son rôle d'acteur international responsable en Francophonie.
- Par définition, la relation avec de multiples partenaires exige un travail à moyen et long terme et se déroule dans un contexte de négociation permanente où il faut réévaluer les positions développées pour finalement en arriver à un consensus. Il faut, à travers cet exercice, faire en sorte que l'essentiel de la position québécoise devienne une position commune.

1. Le IXe Sommet de la Francophonie

- Le IXe Sommet de la Francophonie s'est tenu à Beyrouth au Liban du 18 au 20 octobre 2002 sur le thème du « Dialogue des cultures ». Le Québec a atteint l'ensemble des objectifs qu'il s'était fixés. À l'invitation de la présidence libanaise, le premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, a introduit, avec le Prince Moulay Rachid du Maroc, le thème du Sommet.
- À Beyrouth, les chefs d'État et de gouvernement se sont exprimés clairement en faveur d'une Convention internationale sur la diversité culturelle, dossier prioritaire pour le Québec et pour lequel il a exercé, en collaboration avec la France, un leadership d'avant-garde mondial. À la suite du Sommet, le MRI a participé activement au Groupe de travail de la Francophonie sur la diversité culturelle. Ce groupe a pour mandat de permettre à la Francophonie de contribuer au débat international en vue de l'élaboration de la Convention par diverses actions. Il s'agit notamment de sensibiliser l'ensemble de l'OIF et de ses partenaires aux enjeux de la diversité culturelle, d'animer la concertation francophone en marge de la négociation internationale sur la diversité culturelle à l'UNESCO, d'établir des contacts utiles entre la Francophonie et les autres forums concernés. Le Sommet a également adopté une réforme des critères d'adhésion à l'OIF axée sur un approfondissement de l'engagement des candidats par rapport à la langue française et à la Francophonie. Cette réforme répond aux préoccupations du Québec qui s'était activement investi dans ce dossier stratégique. Par ailleurs, la République slovaque a été accueillie à titre d'État observateur.
- En marge du Sommet, divers événements culturels se sont tenus dont des représentations de « Cirque du monde », un programme de coopération multilatérale francophone qui réunissait pour l'occasion de jeunes Québécois, Libanais et Burkinabés. Le premier ministre du Québec a présidé une rencontre, à l'occasion du 8e Forum francophone des affaires (FFA), réunissant des gens d'affaires du Québec et des partenaires libanais. Un numéro spécial portant sur Beyrouth de la revue québécoise *Parachute* fut lancé dans une galerie d'art libanaise.
- Le gouvernement du Québec et celui de la République libanaise en ont profité pour signer une déclaration commune sur la coopération en matière d'administration électronique.
- Enfin, il fut décidé que le prochain Sommet aurait lieu à Ouagadougou (Burkina Faso), à l'automne 2004, sur le thème « Francophonie : espace solidaire pour un développement durable ».

2. La 50e session ministérielle de la CONFEMEN

- Le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, accompagné d'experts québécois, a participé à la 50e session ministérielle de la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage) qui s'est déroulée du 20 au 22 novembre 2002, à Ouagadougou (Burkina Faso), sur le thème : « Stratégies de renforcement du financement et de la gestion en vue de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation/formation ». Le Québec a été choisi pour accueillir le Bureau de la Conférence en 2003 alors que l'Île Maurice sera le pays hôte de la 51e session ministérielle en 2004. Ce fut aussi l'occasion de procéder au lancement et à la promotion de la publication du ministère de l'Éducation du Québec intitulée « L'ingénierie de la formation professionnelle et technique ».

3. La 29e réunion ministérielle de la CONFEJES

- Le sous-ministre adjoint au Loisir et au Sport, accompagné d'experts du MRI et du Secrétariat à la jeunesse, a participé à la 29e réunion ministérielle de la CONFEJES (Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage) qui s'est tenue les 14 et 15 mars 2003, à Beyrouth (Liban). Les ministres et les chefs de délégation ont adopté la programmation 2003 qui compte 44 projets pour lesquels une dizaine d'experts québécois seront mis à contribution.

4. La promotion de la démocratie

- Le ministère des Relations internationales s'assure d'une participation active des institutions démocratiques du Québec au sein des projets de la Francophonie qui ont pour objectif la promotion de la démocratie. À ce titre, le MRI :
  - a coordonné, en mai 2002, la participation du président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à la création de l'Association des commissions nationales des droits de l'homme francophones. Le président québécois a été élu vice-président de cette association;
  - a coordonné, en janvier 2003, la participation du directeur chargé des opérations électorales au Bureau du directeur général des élections du Québec aux réunions organisées par l'OIF afin de donner suite à l'Accord de Marcoussis pour le règlement de la crise en Côte d'Ivoire. Le directeur des opérations électorales a été chargé du groupe de travail devant conduire à l'organisation d'élections prochaines en Côte d'Ivoire.

5. L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

- L'AUF, qui représente aujourd'hui l'un des opérateurs les plus performants de la Francophonie, a été fondée en 1961 à Montréal, par M. Jean-Marc Léger. Le 23 avril 2002, l'Université de Montréal et l'AUF ont été les hôtes d'un événement en l'honneur du 40e anniversaire de l'Agence. Le Québec a participé aux deux réunions du conseil d'administration de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) qui se sont tenues en mai à Montréal et en décembre à Marrakech (Maroc). Par ailleurs, le Québec a conclu une nouvelle entente avec l'AUF concernant des bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires. Cette entente contribue à attirer de jeunes chercheurs de qualité au Québec et ainsi à mieux faire connaître la communauté universitaire et scientifique québécoise au sein de la Francophonie internationale.

6. Réforme de l'Université Senghor d'Alexandrie

- Présidé par le délégué général du Québec à Paris et représentant personnel du premier ministre du Québec auprès de la Francophonie, le Comité de suivi de l'évaluation de l'Université Senghor a remis son rapport et ses recommandations au secrétaire général de la Francophonie en octobre 2002. Des réformes ont déjà été amorcées afin de rendre l'institution plus performante dont certaines permettent de mieux associer les gouvernements aux décisions de l'Université Senghor. C'est ainsi que le gouvernement du Québec est maintenant représenté au sein de l'Assemblée générale et du conseil d'administration de l'Université. Des professeurs québécois enseignent à l'Université Senghor d'Alexandrie où ils y mettent en valeur l'expertise québécoise. Par ailleurs, plusieurs étudiants de l'Université Senghor choisissent de venir faire leur stage professionnel au Québec, ce qui démontre la bonne réputation de notre expertise à l'échelle internationale.

7. Langue

- Les États généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone, que le ministère des Relations internationales a contribué à organiser, se sont tenus du 17 au 20 mars 2003, à Libreville (Gabon). Le Québec était représenté par un fonctionnaire du ministère de l'Éducation, expert dans la formation professionnelle et technique. Un comité de suivi a été créé pour mettre en œuvre les recommandations des États généraux. Le Québec est représenté par le ministère des Relations internationales au sein de ce comité.
- Il faut souligner de plus qu'un expert de l'Office québécois de la langue française a été détaché auprès de l'AIF à la Direction des langues et de l'écrit.

8. Fonds de garantie des industries culturelles

- L'expertise québécoise a été sollicitée par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) pour le Fonds de garantie des industries culturelles (FGIC), inspiré d'un modèle québécois. Ainsi, des experts de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) ont donné une formation lors de séminaires organisés par l'AIF au Maroc et en Tunisie à l'intention d'organismes financiers et de promoteurs d'entreprises culturelles.

9. Les Jeux de la Francophonie

- Une réunion du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) s'est déroulée à Beyrouth (Liban) le 14 mars 2003. Le Québec y était représenté par le sous-ministre adjoint au Loisir et au Sport, et par un expert du ministère des Relations internationales. Le rapport final des Jeux de la Francophonie de 2001 à Hull et Ottawa a été adopté. Le directeur général du Comité national d'organisation des 5e Jeux de la Francophonie (CNJF) à Niamey (Niger) en 2005 a livré un rapport d'étape satisfaisant sur les préparatifs en cours. Le secrétaire de direction du CIJF a reçu le mandat de constituer une commission chargée de rédiger une étude politique, juridique, technique et financière afin de poursuivre la réflexion sur le statut et le mandat du CIJF. Le Québec en sera membre et les décisions découlant de cette analyse doivent être prises d'ici le Sommet de la Francophonie de 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso).

10. Le 20 mars 2003, Journée internationale de la Francophonie

- À l'occasion de cette journée, le MRI a organisé, en présence de la ministre, une représentation musicale à l'Université Laval et s'est associé à l'Institut de l'énergie et de l'environnement (IEPF) pour tenir une table ronde sur la Francophonie et le développement durable.

11. La Restructuration de TV5

- Les gouvernements partenaires de TV5, dont le Québec, se sont dit satisfaits de la réforme des structures de TV5 Monde qui est entrée dans une phase d'ajustements. Lors de la Conférence ministérielle qui s'est tenue à Paris le 5 décembre 2002, les ministres ont approuvé le budget 2003 de TV5 Monde ainsi que la mise en œuvre de son plan stratégique, dont les trois axes sont : l'optimisation du réseau de diffusion, une programmation reflétant la diversité du monde et une information internationale de référence. Concernant la programmation de TV5 Monde, il a été précisé qu'elle est de plus en plus multilatérale, mais qu'il faut encore aller plus loin dans ce sens. À cet égard, des progrès sensibles ont été faits par le Québec, notamment grâce à la place accrue réservée aux émissions jeunesse de Télé-Québec dans les grilles de TV5 Monde. C'est au tour du Québec en 2003 d'assumer la présidence de TV5 et d'être l'hôte de la prochaine conférence ministérielle.

- Pour sa part, le Consortium de TV5 Québec-Canada a procédé à une restructuration juridique et administrative. La réorganisation administrative de l'organisme devrait permettre une diminution de ses frais de structures. En février, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a renouvelé la licence de TV5 Québec-Canada pour la période allant du 1er mars 2003 au 31 août 2009.

12. L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)

- En prévision du Sommet mondial sur le développement durable, à Johannesburg en septembre 2002, le MRI a participé aux rencontres de concertation francophones visant à élaborer une déclaration et un plan d'action de la Francophonie qui ont été déposés au Sommet même. À cette occasion, le ministre délégué à l'Environnement a participé aux rencontres francophones, dont celle présidée par le chef d'État français qui a suggéré que le prochain Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Ouagadougou, au Burkina Faso, en 2004, inscrive le développement durable à son ordre du jour.

- À l'occasion du Sommet de Beyrouth, la ministre des Relations internationales du Québec et l'administrateur général de l'AIF ont signé l'Entente de siège relative à l'IEPF portant sur les exemptions, les prérogatives de courtoisie et les avantages fiscaux consentis à l'Institut et à ses employés. Cette entente remplace celle signée en 1989 afin d'uniformiser le statut des employés de l'Institut et du siège de l'Agence et de prendre en compte les modifications apportées depuis aux lois fiscales québécoises.

13. Les inforoutes

- Le Ministère a participé au comité de sélection des projets reçus lors du 9e appel à propositions du Fonds francophone des inforoutes (FFI) géré par l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF), une filiale de l'AIF à laquelle le gouvernement du Québec contribue. Conformément à une décision du Comité des inforoutes, l'AIF a retenu, à l'hiver 2002, les services d'une firme québécoise d'experts pour évaluer le FFI. La firme a déposé son rapport en décembre 2002. Il faut noter que depuis la création du Fonds en 1998, 14 projets québécois ont été retenus, ce qui fait du Québec le deuxième bénéficiaire du Fonds; de plus, le Québec est partenaire dans 42 projets sur 123, ce qui en fait le troisième bénéficiaire à ce chapitre.

14. Le Programme spécial de développement (PSD)

- Le Ministère a participé au Conseil d'orientation du Programme spécial de développement géré par l'AIF, auquel le Québec contribue financièrement. Ce fonds vise à promouvoir la solidarité dans l'espace francophone en finançant des projets sur le terrain générateurs d'emplois, à effet multiplicateur et favorisant la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

15. Autres projets financés par le Fonds multilatéral unique (FMU) de l'AIF

- Parmi les projets financés avec la contribution que le Québec verse au FMU, le Ministère a particulièrement fait porter ses efforts sur :
  - le projet de recouvrement fiscal dans les pays membres de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) auquel est associé le Centre de perception fiscale du Québec (CPQ);
  - le projet de programme d'appui à la mobilisation de l'épargne dans la Francophonie (PAMEF) qui était piloté par Développement international Desjardins (DID) et qui s'est terminé en décembre 2002. Plus de 400 cadres d'une quinzaine de pays de l'Afrique subsaharienne ont ainsi pu bénéficier de cette formation en gestion de l'épargne et du crédit. L'autre projet en cours, piloté par DID dans la même région, est la mise en place du Centre d'innovation financière (CIF) qui vise à relier les six réseaux mutualistes de l'Afrique de l'Ouest;
  - le **projet** d'appui aux politiques nationales de formation professionnelle et technique auquel des experts du ministère de l'Éducation (MEQ) ont continué de participer activement.

4.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique :	Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.
Axe d'intervention :	Solidarité
Objectif : 4.1.8	Appuyer les pays en développement dans la formation de leurs ressources humaines et soutenir les actions de solidarité internationale des organisations non gouvernementales (ONG) québécoises.

Indicateurs	Cible (2001-2003)	Résultats (2002-2003)
Programme québécois de développement international (PQDI)		
• Nombre de projets acceptés • Nombre de pays touchés et d'organismes de coopération internationale (OCI) engagés	• Selon le budget disponible (1 % des profits nets des casinos de Loto-Québec)	• 40 projets acceptés • 21 pays touchés • 27 OCI engagés

Contexte

- Le gouvernement du Québec exprime depuis longtemps sa solidarité avec les pays en développement. Ses actions en ce sens ont pris diverses formes dont celle d'offrir aux étudiants étrangers en provenance de ces pays, en particulier des pays francophones, des conditions avantageuses pour faire leurs études au Québec. Il les exempte, en effet, des droits de scolarité majorés, normalement imposés aux étudiants étrangers poursuivant leurs études au Québec. Cet avantage est attribué grâce aux ententes conclues entre le ministère des Relations internationales, le ministère de l'Éducation et de nombreux pays d'Afrique et du Moyen-Orient, de l'Amérique latine et des Antilles et, enfin, de l'Asie-Pacifique. Il constitue une contribution significative à la formation des ressources humaines des pays touchés.
- Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, le gouvernement du Québec a accentué son action en ce sens, par la mise sur pied de programmes spécifiques de développement et de solidarité internationale. Ces programmes s'appuient sur des principes de développement durable et misent sur l'autonomie des communautés locales et sur leur capacité à répondre à des besoins qu'elles ont elles-mêmes identifiés, sur la mise en valeur des ressources humaines et matérielles existantes et sur le renforcement de la société civile des pays partenaires, pour une réelle prise en charge du développement des populations des pays les plus démunis de l'Afrique francophone, de l'Amérique latine et des Antilles.
  - En 1997, démarraient les activités du Programme d'aide à l'action humanitaire internationale (PAAHI), devenu, en mars 2003, le Programme québécois de développement international (PQDI), à la suite d'une révision de son cadre normatif. Ce programme vise à appuyer les organismes de coopération internationale du Québec dans leurs projets de développement élaborés avec des partenaires du Sud, de même que dans leurs initiatives d'aide humanitaire d'urgence. Ce programme étant axé sur la prise en charge, par les populations locales, des leviers de leur développement, la formation des ressources humaines constitue un volet important des projets soutenus.

- Le programme Québec sans Frontières (QSF) et celui de la sensibilisation du public à la solidarité internationale dont il sera question ci-après contribuent aussi à la réalisation de l'objectif 4.1.8. Le volet réciprocité de QSF, en particulier, offre aux jeunes des communautés du Sud la possibilité de vivre une expérience de solidarité internationale au contact de la culture québécoise. Ces stages permettent à des jeunes engagés dans leur communauté, d'acquérir au Québec une expérience liée à leur formation ou à leur activité professionnelle qui aura des effets concrets autant sur leur développement que sur celui de leur communauté.

Éléments de mise en œuvre

- Pour s'assurer d'atteindre cet objectif stratégique, le Ministère doit gérer les programmes dont il a la responsabilité conformément à leurs objectifs spécifiques et, le cas échéant, aux cadres normatifs approuvés.
- En ce qui concerne plus spécifiquement les programmes d'aide internationale, le Secrétariat à l'aide internationale (SAI) en détermine les grandes orientations de même que les objectifs spécifiques et les modalités de mise en œuvre. Ces éléments constituent la base des cadres normatifs soumis au Conseil du trésor pour approbation. Au chapitre de la mise en œuvre, c'est le partenariat avec la société civile (surtout avec les organismes de coopération internationale) qui constitue le moteur privilégié de l'action gouvernementale en la matière. Le SAI agit sur le terrain par l'intermédiaire de ces organismes, misant sur leur capacité à effectuer un travail de proximité avec les populations locales pour favoriser un développement participatif. Le SAI collabore avec une soixantaine de ces organismes dont la majorité est regroupée au sein de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI).

Résultats

Bourses d'exemption

- Le soutien accordé par le Ministère à des pays en développement pour la formation de leurs ressources humaines se manifeste principalement par la mise en œuvre du programme de bourses d'exemption de droits de scolarité majorés. Il importe toutefois de préciser que c'est le MEQ qui assume la gestion quotidienne de ce programme, en collaboration avec les établissements d'enseignement québécois, alors que l'intervention du MRI, dans ce dossier, consiste à répartir le nombre maximal de bourses d'exemption convenu avec le MEQ dans un ensemble de pays avec lesquels il entretient ou veut entretenir des liens privilégiés et à convenir avec ces derniers dans des ententes formelles, des conditions applicables. Parmi ces pays, il favorise ceux qui sont en développement, en mettant à leur disposition la plus grande partie des bourses d'exemption qu'il accorde. Ainsi, en 2002-2003, le Ministère a attribué quelque 1175 bourses à des pays en développement, selon la répartition géographique suivante :

Afrique et Moyen-Orient : ..... 950 (80,9 %)
Amérique latine et Antilles : ..... 100 (8,5 %)
Asie-Pacifique : ..... 125 (10,6 %)

PQDI et QSF

- C'est par la mise en œuvre de son Programme québécois de développement international (PQDI) que le Ministère témoigne le plus éloquemment du soutien qu'il apporte aux organismes de coopération internationale québécois. Grâce à ce programme, en 2002-2003, ce sont 40 projets qui ont été mis en œuvre par 27 ONG différents œuvrant dans 21 pays, principalement d'Amérique latine (52 %) et d'Afrique (40 %). Au total, près de trois millions de dollars ont ainsi été engagés. Les interventions ont principalement porté sur la réduction de l'analphabétisme, l'accès à l'eau potable, l'appui au développement de coopératives agricoles et du commerce solidaire (équitable) et la lutte contre le sida. Sur le plan de l'aide d'urgence, une aide financière a été consentie pour appuyer les populations démunies du Pérou à la suite d'une période prolongée de froid excessif, de la Bolivie, lors de pluies diluviennes qui ont affecté plusieurs milliers de personnes, et de la Palestine, pour venir en aide à des réfugiés.

- Nous ne pouvons présenter dans ce rapport les résultats de tous ces projets. À titre d'exemple, mentionnons tout de même le projet de la Fondation Paul-Gérin-Lajoie, Alfatibonit, réalisé en collaboration avec la Secrétairerie d'État à l'alphabétisation d'Haïti. Grâce à ce projet, plus de 5000 personnes, en grande majorité des femmes et des jeunes filles, ont été alphabétisées, alors que 6000 autres fréquentent actuellement les 166 centres d'alphabétisation. Huit cents personnes ont été formées en tant que moniteurs pour l'alphabétisation dans ce pays qui compte près de 70 % d'analphabètes, le taux le plus élevé du continent américain. Le projet Alfatibonit a reçu, en 2001, le prix d'alphabétisation Roi Sejong. Attribué annuellement par l'UNESCO, ce prix prestigieux honore l'excellence du travail accompli par les acteurs du projet.
- Quant au programme Québec sans Frontières (QSF), il a permis en 2002-2003 à 52 jeunes dont 26 venant de pays en développement (dix d'Afrique, cinq des Antilles, six d'Amérique centrale et cinq d'Amérique du Sud), de réaliser un stage de deux à trois mois au Québec, en participant au volet réciprocité du programme. Onze organismes québécois de coopération internationale ont participé à l'accueil de ces stagiaires. Signalons, en outre, que le Fonds d'appui à la communauté, développé en 2002-2003 à l'intérieur du programme, permet d'appuyer financièrement de petits projets de développement des organisations partenaires du Sud auxquels participent les stagiaires. Un montant total de 267 000 $ a ainsi été accordé pour la réalisation de projets concrets qui ont un impact direct sur la communauté.

4.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique :	Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.
Axe d'intervention :	Solidarité
Objectif : 4.1.9	Contribuer à la sensibilisation de la jeunesse québécoise à la solidarité internationale.

Indicateurs	Cibles (2001-2004)	Résultats (20021-20032)
Programme Québec sans Frontières (QSF)		
• Nombre de projets de stage	• 110 projets	• 44 projets (77)[1]
• Nombre de participants	• 1390 participants	• 418 participants (731)[2]
• Nombre de pays partenaires	• non déterminé	• 20 pays
• Nombre d'organismes de coopération internationale (OCI) engagés	• non déterminé	• 18 OCI

Contexte

- Les actions de solidarité internationale dans les pays en développement et la sensibilisation de la population québécoise sont des activités complémentaires et indissociables. En s'engageant dans des programmes de solidarité internationale, le Québec vise à mieux informer, à sensibiliser et à conscientiser les Québécoises et les Québécois, et particulièrement les jeunes, aux enjeux du développement et à la solidarité internationale.
- Le programme Québec sans Frontières (QSF) a été créé en 1995 dans la foulée du plan d'action jeunesse du gouvernement du Québec. Il permet à de jeunes Québécoises et Québécois de 18 à 35 ans de participer à des stages de solidarité internationale en Afrique francophone, en Amérique latine et aux Antilles. Les stages QSF contribuent à soutenir les efforts de développement des collectivités des pays partenaires du Sud en fonction des besoins exprimés par les milieux d'accueil.
- Le **Programme de sensibilisation du public aux enjeux du développement et à la solidarité internationale** soutient, quant à lui, la réalisation d'activités de sensibilisation de la population québécoise à la solidarité internationale. Ce programme comporte trois volets :
  - les **Journées québécoises de la solidarité internationale** (JQSI), qui existent depuis 1997, sont conçues par l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) comme un événement à facettes multiples, se déroulant chaque automne dans toutes les régions du Québec autour d'une thématique liée à la solidarité internationale. Cette activité annuelle vise à promouvoir la solidarité internationale dans le grand public, et plus particulièrement chez les jeunes;

[1] 2001-2002 et 2002-2003
[2] 2001-2002 et 2002-2003

- le **Fonds pour l'éducation et l'engagement du public à la solidarité internationale**, institué en 1976, soutient la réalisation annuelle d'une quinzaine de projets de sensibilisation réalisés par les OCI au sein de la société québécoise;
- le **Programme d'appui à la mission d'éducation des organismes de coopération internationale (PAME-OCI)** constitue un nouveau volet du programme. Développé dans la foulée de la politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire, il vient compléter l'éventail du soutien accordé aux OCI. Le Ministère dispose d'une enveloppe de 1,2 million de dollars sur trois ans pour ce programme, dont les fonds sont destinés à des organismes communautaires qui répondent aux critères d'admissibilité de l'action communautaire autonome et dont la vocation concerne la solidarité internationale. Les normes du programme ont été approuvées par le Conseil du trésor en mars 2003.

(Il est à noter que ces programmes contribuent également à la réalisation de l'objectif 4.1.8.)

Éléments de mise en œuvre

- Le Secrétariat à l'aide internationale (SAI) du MRI assume la coordination et la gestion du programme QSF. Outre la gestion quotidienne de QSF, le travail du SAI consiste à établir les orientations, les objectifs et les différentes modalités du programme. Par ailleurs, le SAI est responsable du processus de sélection des projets, de la promotion du programme et de l'organisation d'une activité annuelle de formation pour l'ensemble des stagiaires. Enfin, il procède à la révision des orientations, des objectifs et des normes reliés aux différents volets du programme.

  Les stages sont préparés par des organismes de coopération internationale (OCI) membres de l'AQOCI. Ces partenaires, très souvent associés à d'autres organismes de la société civile québécoise (institutions scolaires, syndicats, organismes communautaires, etc.), agissent à titre de mandataires du SAI et sont responsables de la planification, de l'organisation technique et de la réalisation des stages (recrutement, sélection, préparation, déroulement du séjour et suivi).

- Dans la foulée du rôle de concertation et d'animation que joue l'AQOCI, cette dernière assume la coordination des JQSI et du Fonds pour l'éducation et l'engagement du public à la solidarité internationale. Le SAI gère lui-même le nouveau programme d'appui à la mission «éducation» des organismes de coopération internationale (PAME-OCI).

Résultats

Programme Québec sans Frontières

- Quatre cent dix-huit jeunes ont participé en 2002-2003 aux stages de 18 organismes québécois de coopération internationale (OCI) préparés en collaboration avec 24 organisations associées (cégeps, universités, organismes communautaires, etc.). L'objectif initial fixé pour l'année 2002-2003, qui était de 320 participants, a donc été dépassé.

  Ce sont ainsi 44 projets de stages d'initiation à la coopération internationale qui ont été réalisés. Par ailleurs, le programme a offert la possibilité à 16 anciens participants de faire un stage de travail dans un organisme de coopération internationale au Québec. Enfin, le volet volontaire international a été mis en œuvre en 2002-2003, ouvrant de nouvelles perspectives de cheminement pour les personnes qui veulent poursuivre leur engagement dans le domaine de la solidarité internationale. Ce nouveau volet de QSF a permis à 21 Québécoises et Québécois de faire un séjour de 6 à 12 mois à l'étranger en participant à des projets d'intervention auprès de partenaires du Sud, en relation avec leurs aptitudes et leurs expériences professionnelles. Les projets QSF 2002-2003 se sont déroulés dans 20 pays en développement, dont 12 en Amérique latine et 8 en Afrique.

- L'un des objectifs de QSF est de favoriser la relève québécoise dans le domaine de la solidarité et la coopération internationale. À ce titre, 48 anciens stagiaires du programme ont décidé de poursuivre leur cheminement en participant à l'un ou l'autre des volets QSF qui leur sont offerts. Par ailleurs, on se doit de signaler comme l'un des effets positifs de QSF le fait que de nombreux ex-participants ont décidé de continuer dans le milieu de la coopération en tant que coopérant volontaire, bénévolement ou en travaillant dans un organisme de coopération internationale.
- Outre la mise en place du volet réciprocité et la création d'un Fonds d'appui à la communauté, un Fonds de sensibilisation du public, créé aussi en 2002-2003, vient bonifier les activités de sensibilisation que réalisent les stagiaires QSF lors de leur retour au Québec. Ce Fonds permet d'appuyer des projets originaux et novateurs qui suscitent une meilleure connaissance et une plus grande compréhension des problématiques de développement et du rôle que peuvent y jouer les jeunes Québécoises et Québécois.
- Au total, en 2002-2003, le programme QSF a consacré 3,6 millions de dollars aux différents projets de stages QSF dans les pays partenaires et au Québec.

Programme de sensibilisation du public aux enjeux du développement et à la solidarité internationale

a) La sixième édition des **Journées québécoises de solidarité internationale** s'est tenue au Québec du 17 au 27 octobre 2002. Sous le thème « Choisissons notre monde pour une paix juste », l'AQOCI et ses membres ont organisé de nombreuses activités dans tout le Québec : tournoi de « Génies en herbe » portant sur la thématique des journées, conférences et débats, expositions et spectacles, stands d'information, animation scolaire, etc. Un appui financier de 225 000 $ a été accordé à l'AQOCI pour la coordination et le financement de cette activité à laquelle participait une trentaine d'OCI. À titre d'exemple, mentionnons le très grand succès de la Conférence d'ouverture prononcée par Mme Susan George, vice-présidente d'ATTAC-France et auteure de nombreux ouvrages sur la mondialisation sur le thème « Mondialisation : carburant des conflits ». Cette conférence organisée conjointement avec le Centre d'études internationales et mondialisation de l'UQAM a fait salle comble avec plus de 600 personnes.

b) Le Fonds pour l'éducation et l'engagement du public à la solidarité internationale a permis d'appuyer 13 projets réalisés par 13 organismes de coopération internationale membres de l'AQOCI. Une enveloppe de 140 000 $ a été accordée à l'AQOCI pour la coordination et le financement de ce programme.

Notons aussi que le Secrétariat à l'aide internationale accorde annuellement un appui financier de 130 000 $ à l'AQOCI afin de la soutenir dans son fonctionnement et lui permettre d'assurer la coordination de ces deux activités d'éducation du public.

c) Le Programme d'appui du Ministère à la mission d'éducation des OCI, lancé en novembre 2002, a permis quant à lui à 13 organismes de recevoir un financement triennal, totalisant 1,2 million de dollars pour la période 2002 à 2005.

4.2 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction affaires publiques

Orientation stratégique :	Promouvoir une perception juste du Québec à l'étranger et sensibiliser l'opinion publique québécoise aux fondements et aux défis de l'action internationale du Québec.
Axe d'intervention :	Information à l'étranger
Objectif : 4.2.1	Systématiser l'action du Ministère, rendre plus performants les outils auxquels il a recours et élargir le nombre de cibles qu'il touche de manière à projeter une image positive du Québec à l'étranger.

Indicateurs	Cibles (2001-2004)	Résultats (2002-2003)
• Nombre de personnalités reçues par le Bureau d'invitation et d'accueil de personnalités étrangères	110 visites réalisées	23 (58)[2] visites et activités
	240 personnalités accueillies	53 (125)[2] personnalités accueillies
• Nombre de journalistes étrangers reçus avec le programme d'accueil des journalistes étrangers[1]	100 journalistes accueillis	22 représentants de médias provenant de 9 pays différents
• Utilisation des sites Web du Ministère	Un million de visites par année en 2004 (environ 50 % d'origine étrangère)	Environ 700 000 (500 000)[3] visites dont 60 % d'origine étrangère

Contexte

- L'image positive du Québec à l'étranger sur les plans politique, économique ou culturel, contribue activement à la promotion de ses intérêts internationaux. On sait, par ailleurs, que les travaux portant sur le Québec que mènent de nombreux spécialistes et universitaires dans le monde ont un impact considérable et contribuent aussi à faire connaître et apprécier le Québec. Ces travaux scientifiques servent d'ailleurs souvent à la prise de décisions des leaders internationaux.
- On ne peut cependant aborder la question de l'image sans parler des médias. Le Ministère doit donc être particulièrement vigilant sur ce qui se dit et s'écrit dans les médias étrangers à propos du Québec et disposer de moyens efficaces pour réagir lorsqu'il le juge nécessaire. Or, l'image du Québec véhiculée dans la presse internationale est quelquefois déformée. Le Ministère doit donc s'assurer que la presse étrangère a accès à des informations justes sur la réalité québécoise.
- Il est également primordial de veiller à joindre des réseaux de personnalités influentes qui sont soit des leaders d'opinion, soit des décideurs ou des gens qui conseillent et qui influencent les décideurs.
- Le Ministère dispose déjà d'un ensemble d'outils pour donner une image positive du Québec à l'étranger. Son objectif consiste à systématiser ses actions de manière à en augmenter l'efficacité et l'impact.

---

[1] Nouvel indicateur ajouté en 2002-2003
[2] Total 2001-2002 et 2002-2003
[3] Résultat 2001-2002

Éléments de mise en œuvre

- Parmi les principaux moyens mis de l'avant par le Ministère pour s'assurer d'agir efficacement en ce qui a trait à l'image du Québec à l'étranger, il faut considérer :
  - la présence de conseillers en affaires publiques dans les principales composantes de son réseau de représentations à l'étranger;
  - un bureau du monitoring et de l'information;
  - un programme d'invitation et d'accueil de personnalités étrangères;
  - un programme d'accueil de journalistes étrangers;
  - une stratégie de soutien aux études québécoises, notamment par l'intermédiaire de l'Association internationale des études québécoises (AIEQ);
  - des plans d'affaires publiques pour les territoires prioritaires;
  - une stratégie de diffusion d'information sur Internet;
  - l'alimentation d'une Salle des nouvelles (comportant des nouvelles en français, en anglais et en espagnol) sur Internet;
  - la diffusion de nombreux documents d'information ou de promotion.

Résultats

- Grâce aux moyens mis en œuvre par le Ministère, une image nettement positive du Québec, mettant en valeur ses atouts et l'originalité de sa société, a été développée lors d'événements internationaux majeurs au Québec ou à l'étranger, notamment lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, du Sommet de la Francophonie à Beyrouth, du Forum social mondial de Porto Alegre, du 40e anniversaire de la Délégation générale du Québec à Londres, des 30e anniversaires des Délégations générales du Québec à Bruxelles et à Tokyo, et enfin lors du Sommet Québec–New York. Ces efforts de mise en valeur du Québec se sont traduits, dans les médias locaux, par des centaines d'articles et de reportages sur le Québec, globalement favorables, permettant de bien le faire connaître et de là, inciter les gens à le visiter ou à venir y faire des affaires.
- Avec le Programme d'accueil de journalistes étrangers mis sur pied par le MRI, 22 représentants de médias provenant de neuf pays différents sont venus en mission au Québec, tantôt pour se familiariser avec la société québécoise, tantôt pour en savoir davantage sur une réalisation québécoise particulière. À titre d'exemple, huit journalistes intéressés par la nouvelle législation québécoise en matière d'union civile ont été accueillis en juillet 2002. À la suite de ces diverses visites, des dizaines d'articles positifs sur le Québec ont été rédigés et publiés dans les médias pour lesquels ces journalistes travaillaient.
- Au chapitre des études québécoises, véhicule privilégié par le Ministère pour agir dans les milieux universitaires afin d'y promouvoir une perception juste du Québec, les résultats attribuables à l'action du MRI sont nombreux. Ainsi, grâce à un soutien financier de 180 000 $ et au prêt de deux ressources professionnelles, l'Association internationale des études québécoises (AIEQ), dont la mission est la promotion et le développement des études québécoises au Canada et à l'étranger, a porté à 844 (750 en 2001-2002) le nombre de ses membres, une augmentation de 18,9 % par rapport à l'année précédente. L'AIEQ a également offert un appui financier à 33 scientifiques, dont 56 % œuvrent à l'extérieur du Québec, pour permettre la présence de ces derniers lors d'événements internationaux et concrétiser des projets de recherche. Elle a aussi accordé trois bourses d'excellence à des chercheurs méritants, tissé des partenariats avec 12 universités, expédié un bulletin hebdomadaire à ses membres et attiré près de 50 000 visiteurs sur son site Web. Tous ces gestes, et plusieurs autres, ont permis de renforcer le réseau international des études québécoises, assurant ainsi un rayonnement accru du Québec dans ces milieux influents.

- Le MRI a versé une subvention de 10 000$ à *Globe*, la revue internationale d'études québécoises, ce qui a permis d'offrir un véhicule de qualité pour les publications scientifiques des spécialistes étrangers consacrées à la recherche au Québec. Cet appui a également permis à *Globe* d'être présente dans plus de huit congrès internationaux.

- Par ailleurs, dans le but de favoriser une meilleure compréhension du Québec par les universitaires américains, le MRI a appuyé trois organismes des États-Unis œuvrant en études québécoises : l'*Association for Canadian Studies in the United States*, le *American Council for Québec Studies (ACQS)*, le *Center for the Study of Canada de la State University of New York in Plattsburgh*. Ces appuis ont permis la réalisation de nombreux projets, dont la tenue du Congrès de l'ACQS qui a rassemblé environ 200 « québécistes », des *Québec Summer Seminar* ou *Québec Winter Symposium*, qui ont quant à eux, fait découvrir le Québec à 31 universitaires américains, ainsi que la publication d'un numéro de la *American Review of Canadian Studies* portant sur les relations internationales du Québec.

- Dans un but similaire, mais en Europe, cinq centres d'études en pays germanophones ont bénéficié d'un appui du Ministère pour la publication de trois livres, l'organisation d'une dizaine de symposiums et la publication de près d'une quinzaine d'articles scientifiques en études québécoises. Par ailleurs, dans sa stratégie de soutien aux études sur le Québec, le MRI a soutenu financièrement neuf spécialistes québécois pour qu'ils puissent présenter des communications lors de différents congrès internationaux, sensibilisant ainsi les milieux universitaires étrangers aux réalités québécoises.

- En ce qui concerne le Programme d'invitation et d'accueil de personnalités étrangères, 23 visites et activités ayant permis de rejoindre 53 personnalités ont été réalisées. Les personnalités accueillies venaient principalement des États-Unis, d'Europe et de certaines organisations internationales, respectant ainsi les priorités identifiées dans le *Plan stratégique 2001-2004* du Ministère. Depuis l'entrée en vigueur du programme en mai 1999, ce sont plus de 168 personnalités influentes, provenant notamment des milieux politique, institutionnel, intellectuel, des affaires ou de la société civile qui ont été accueillies. Ces visites ont favorisé la création de réseaux de contacts prestigieux bien informés des réalités du Québec œuvrant dans des pays et organisations prioritaires, une sensibilisation de personnalités influentes à des domaines d'excellence du Québec, un accroissement de la coopération et des échanges, entre autres, avec les États-Unis, le Mexique, la France, la Belgique et la Chine et un meilleur « positionnement » du Québec lors d'événements culturels majeurs se tenant à l'étranger.

- Par l'entremise de son Bureau du monitoring et de l'information, le MRI a répliqué à deux reprises à des déclarations ou à des articles erronés sur le Québec, notamment dans le *Miami Herald*. Il a également alimenté des sites présentant, sur une base quotidienne, l'actualité québécoise, sites dont la fréquentation a atteint 28 739 visites pour la Salle de nouvelles (français), 45 314 pour le site QuébecNews (anglais), et 10 571 pour le site QuébecHoy (espagnol). Ces sites ont permis d'offrir aux publics étrangers une image plus juste du Québec que celle généralement véhiculée dans les médias étrangers. En appui à sa stratégie d'affaires publiques, le Ministère a également opéré neuf sites Web institutionnels comptant près de 10 000 pages d'information et accueillant annuellement quelque 700 000 visites d'internautes, dont environ 60 % sont d'origine étrangère. Parmi ceux-ci, les sites des cinq délégations générales proposent des contenus en français et dans la langue du pays hôte.

- D'autre part, quatre missions d'affaires publiques pour faire la promotion de la « Paix des Braves » ont été réalisées dont une tournée très médiatisée en Europe (Paris, Strasbourg, Londres et Barcelone). Ces missions ont permis de mettre en évidence l'originalité québécoise en ce qui a trait à la question autochtone.

4.2 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction affaires publiques

Orientation stratégique : Promouvoir une perception juste du Québec à l'étranger et sensibiliser l'opinion publique québécoise aux fondements et aux défis de l'action internationale du Québec.

Axe d'intervention : Information au Québec

Objectif : 4.2.2 Faciliter l'accès du citoyen québécois aux renseignements sur les activités du Ministère, ses programmes et, plus généralement, faciliter sa compréhension de la politique internationale du Québec.

Indicateur	Cible (2001-2004)	Résultats (2002-2003)
• Utilisation des sites Web du Ministère (environ 50 % d'origine canadienne)	• Un million de visites en 2004	• Environ 700 000 (500 000)[1] visites dont 40 % du Québec

Contexte

- Les orientations internationales du gouvernement sont généralement peu connues et ses manifestations, en dehors d'événements exceptionnels, sont peu couvertes par les médias.
- En tant qu'organisme public, le Ministère a la responsabilité d'informer les Québécoises et les Québécois des grands objectifs qu'il poursuit et des programmes et activités qu'il met en œuvre ou qu'il coordonne, de manière à ce que les citoyens comprennent mieux les diverses facettes de la politique internationale du Québec et les divers enjeux auxquels elle répond.
- En associant de nombreuses personnalités de la société québécoise, pour la plupart des leaders d'opinion, à la réalisation de ses activités, le Ministère contribue à sensibiliser les Québécoises et les Québécois à l'action internationale du gouvernement.

Éléments de mise en œuvre

- Les principaux moyens empruntés pour atteindre cet objectif relèvent du domaine des communications et prennent diverses formes : conférences et communiqués de presse, publications officielles, mise en ligne sur le site Web institutionnel de l'information relative aux activités et au fonctionnement du Ministère, exploitation d'un service de renseignements généraux dispensant, tant au comptoir d'accueil qu'au téléphone, des renseignements sur le Ministère.
- Les représentants du Québec à l'étranger sont notamment mis à contribution pour sensibiliser la population québécoise dans les médias, sur des tribunes publiques ou dans les milieux universitaires, à l'action du Ministère à l'étranger et aux résultats de cette action.

Résultats

- À l'occasion de deux événements importants, soit au moment de la rencontre annuelle des représentants du Québec à l'étranger en octobre 2002, et lors de la discussion à l'Assemblée nationale du projet de loi créant l'Observatoire québécois de la mondialisation en septembre 2002, des opérations d'affaires publiques incluant non seulement des relations de presse, mais aussi des prestations à diverses tribunes (clubs de relations internationales, cégeps et universités) ont été réalisées. Ainsi, des centaines de Québécoises et de Québécois ont été joints et ont eu accès, notamment grâce aux articles de fond qui ont été publiés dans les journaux, aux informations illustrant les diverses activités internationales du Ministère et les enjeux auxquels elles répondent.

[1] Résultat 2001-2002

- Une vaste campagne d'information a par ailleurs été menée dans tout le Québec avec, notamment, à la clef, des placements d'encarts publicitaires dans les principaux journaux étudiants des cégeps et des universités, portant sur les programmes de stages internationaux destinés aux jeunes Québécoises et Québécois. À la suite de cette opération, on a constaté une augmentation substantielle des demandes d'information adressées aux ministères et aux organismes intéressés. Par ailleurs, une dizaine d'activités de presse ont été tenues en région en février et en mars 2003, afin de mieux faire connaître la contribution du MRI à divers organismes de solidarité internationale. À l'occasion d'une activité publique à laquelle assistaient la ministre d'État aux Relations internationales et le maire de Québec, le MRI a officiellement déclaré son appui au café équitable en octobre 2002. Des centaines d'employés du gouvernement québécois, travaillant sur la colline parlementaire, ont été rejoints à cette occasion et sensibilisés à cette question.
- La présence de représentants du Ministère lors de huit manifestations scientifiques en milieux universitaire ou associatif en 2002-2003 a permis de sensibiliser la communauté universitaire québécoise à l'action du Ministère relativement aux études québécoises à l'étranger.
- Par ailleurs, mentionnons que le Programme d'invitation et d'accueil de personnalités étrangères (PIAPE), bien qu'il soit conçu pour certaines clientèles étrangères ciblées, n'en a pas moins une influence importante au Québec. En effet, les nombreuses personnes-ressources provenant de plusieurs organisations québécoises différentes qui sont mises à contribution pour accueillir ces personnalités contribuent, elles aussi, à faire connaitre l'action internationale du Ministère. Le fait, en outre, que les personnalités accueillies participent régulièrement à des activités d'affaires publiques importantes contribue également à l'atteinte de cet objectif. En 2002-2003, ce sont 422 personnes-ressources provenant de 194 organisations québécoises différentes qui ont été associées aux visites organisées du PIAPE.
- En rendant accessibles à certains partenaires publics intéressés aux questions internationales les divers bulletins d'information produits en premier lieu pour ses besoins internes, le Ministère contribue dans une mesure importante à l'atteinte de cet objectif. Les bulletins *Info-Mondialisation* sur le Forum social mondial de Porto Alegre et sur le Forum économique mondial de Davos, et *Info-Irak* sur la crise irakienne sont de bons exemples d'actions en ce sens.
- Enfin, le Ministère a rendu disponible toute l'information concernant ses orientations, ses programmes et ses activités sur son site Web.

  Y sont notamment présentés :
  - le *Plan stratégique 2001-2004*;
  - la *Déclaration de services aux citoyens*;
  - le Rapport annuel de gestion;
  - le *Répertoire des ententes internationales*;
  - les Programmes de stages internationaux.

4.3 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction intégration

Orientation stratégique : Appuyer les ministères et les organismes afin qu'ils assument la dimension internationale de leur mandat et intégrer leurs activités à l'étranger à la politique mise en œuvre par le MRI.

Axe d'intervention : Cohésion

Objectif : 4.3.1 Développer avec les ministères et les organismes une action internationale de plus en plus cohérente.

Indicateurs	Cibles (2002-2003)	Résultats (2002-2003)
• Nombre de rencontres officielles de concertation interministérielle	• Selon l'évolution des dossiers d'intérêt commun • CCMAI[1] : 2 rencontres	• 5 (12)[2] rencontres de niveau sous-ministériel • 2 (4)[2] rencontres
• Mesure de l'appréciation des ministères et des organismes à l'endroit des produits et des services du MRI	• Prévue en 2002-2003	• Le MRI n'a pas procédé à l'élaboration d'une telle mesure

Contexte

- Étant donné qu'il est de sa responsabilité de proposer au gouvernement une politique de relations internationales et étant donné le rôle de coordination des activités internationales du gouvernement, de ses ministères et de ses organismes qui lui a été conféré, le Ministère doit s'assurer que les diverses politiques développées par ses partenaires sectoriels, de même que les activités à l'étranger qui en découlent, sont à la fois cohérentes et conformes aux grandes orientations internationales du gouvernement du Québec.
- Le Ministère établit et entretient donc, avec les ministères et les organismes directement interpellés par des questions majeures faisant l'objet de négociations dans les enceintes multilatérales et avec ceux dont l'action à l'étranger est particulièrement soutenue (notamment en matière de coopération), des liens formels et réguliers permettant l'échange d'information et la concertation nécessaires à l'élaboration de positions et d'actions gouvernementales cohérentes.
- Le Ministère est aussi interpellé par le développement des activités internationales des gouvernements municipaux et régionaux et il se préoccupe de la cohérence de celles-ci, quel que soit le type de soutien qu'il accorde.

Éléments de mise en œuvre

- Les activités du Ministère, au regard de cet objectif, sont abordées suivant trois aspects particuliers et complémentaires.

Le développement de politiques et de positions gouvernementales cohérentes

- Le Ministère exerce une veille, non seulement des domaines de portée internationale relevant des compétences du Québec, mais aussi de la politique étrangère d'autres États et des grands dossiers de l'actualité internationale. Il en fait l'analyse, notamment en les évaluant au regard des intérêts du Québec et des incidences que peuvent avoir ces dossiers sur la capacité d'agir du gouvernement. Il entretient des relations continues d'échange et de concertation avec les principaux ministères et organismes intéressés par ces questions et il propose au gouvernement des positions et des lignes d'action couvrant l'ensemble des intérêts du Québec.

[1] CCMAI : Comité des coordonnateurs ministériels en affaires internationales
[2] Résultats 2001-2002

Précisons aussi que le MRI soutient le développement des connaissances dans les universités et les centres de recherche et qu'il sollicite des avis auprès des experts lorsqu'il élabore les positions gouvernementales.

Au chapitre des grands dossiers faisant l'objet d'un suivi particulier, outre les secteurs de l'éducation, de la langue et de la culture et de l'environnement, on compte :

- le phénomène de la mondialisation dans ses diverses dimensions : politique, économique, sociale, culturelle et environnementale;
- les négociations multilatérales, en particulier celles menées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sur les questions touchant de façon générale le commerce, l'investissement et l'agriculture, de même que celles concernant l'accord général sur le commerce des services (éducation, santé, travail), les enjeux non commerciaux, la propriété intellectuelle, le développement international, la société civile et ses préoccupations (forums sociaux); l'environnement et enfin la capacité du gouvernement de légiférer dans l'intérêt public;
- le suivi de l'ALENA, les négociations bilatérales et multilatérales du Canada, l'évolution des relations commerciales Canada/Québec avec les États-Unis, la problématique entourant la création d'une zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), le G8, le plan d'action du NEPAD/NOPADA et les relations Canada-Union européenne;
- la problématique de la sécurité dans la conjoncture internationale et ses incidences, la sécurité humaine, alimentaire et environnementale; les questions liées à la lutte contre le terrorisme, à la mise en place d'un périmètre de sécurité et d'une frontière intelligente (droits de la personne, immigration, identité, circulation des biens);
- le développement durable, la biodiversité et les changements climatiques; le volet international des stratégies gouvernementales en voie d'élaboration;
- la politique étrangère du Canada et des principaux pays, tels les États-Unis, la France, le Royaume-Uni; les crises et les conflits internationaux; les relations internationales des entités fédérées autonomes ou non souveraines; la gouvernance mondiale et le rôle de l'État; les institutions et les instruments pour la mise en œuvre de la politique internationale du Québec.

La mise en œuvre d'actions internationales concertées

- Le Ministère voit à ce que les initiatives qu'il supporte, les projets qu'il propose, auxquels il participe ou qu'il contribue à mettre en œuvre avec des partenaires soient, sur le plan des contenus, conformes aux intérêts généraux du Québec, intérêts identifiés avec la collaboration des ministères sectoriels concernés. Il s'assure aussi que ces projets, lorsqu'ils se réalisent et donnent lieu à des engagements internationaux, sont respectueux de la Loi du MRI et des lois et règlements des ministères sectoriels concernés. Le Ministère conseille et assiste ces derniers, notamment sur le type d'instrument à utiliser selon la nature des engagements internationaux qu'ils projettent conclure.
- Par exemple, en matière de coopération, il coordonne la tenue, sur une base régulière et structurée, de commissions et de comités mixtes de coopération engageant des partenaires étrangers et québécois; il analyse, en collaboration avec les ministères sectoriels partenaires, les projets proposés, négocie et signe des ententes internationales engageant le gouvernement et, enfin, assure le suivi de ces projets.
- En ce qui a trait à la concertation et à la mise en œuvre d'actions spécifiques qui intéressent les **villes et les régions**, le Ministère travaille étroitement avec les Villes et les instances régionales de la métropole et de la capitale nationale, de même qu'avec les principales conférences administratives régionales.

- Ses interventions, qui se matérialisent sous forme d'expertise professionnelle ou de soutien financier, sont conduites suivant deux axes principaux, l'un relatif à l'accueil et au maintien d'organisations internationales au Québec, et l'autre relatif à l'accueil d'événements internationaux majeurs. Précisons que le Ministère est responsable de l'application de la politique québécoise d'accueil et de reconnaissance des organisations internationales (OI), qu'elles soient gouvernementales ou non gouvernementales (OING).

Les mécanismes formels de concertation

- Au chapitre des moyens utilisés pour s'assurer de mettre en œuvre l'objectif mentionné ci-dessus, le Ministère privilégie, à tous les niveaux de son organisation et suivant diverses formules, la concertation avec ses partenaires gouvernementaux, que celle-ci prenne la forme de rencontres interministérielles de haut niveau avec la sous-ministre et les sous-ministres adjoints, de rencontres de travail entre fonctionnaires responsables de certains dossiers, ou encore de rencontres officielles d'échange d'information avec l'ensemble des ministères et organismes actifs en matière internationale, et ce, par l'entremise du Comité des coordonnateurs ministériels en affaires internationales (CCMAI), coprésidé par le MFER.

Résultats

Au regard des mécanismes formels de concertation

- Pour un ministère qui place la concertation au cœur de ses activités quotidiennes, il ne paraît pas utile de faire un décompte précis de toutes les rencontres de concertation tenues, car il y en a régulièrement et à chaque niveau de sa structure. Ne sont rapportées ici que les rencontres statutaires qui concernent la sous-ministre et les sous-ministres adjoints et leurs homologues des principaux ministères partenaires, organisées par la Direction de la veille, de la planification et de l'action sectorielle, unité plus directement chargée d'assurer la liaison et la concertation multisectorielle avec ces derniers. En 2002-2003, les principales rencontres à signaler sont celles tenues avec :
  - le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) (29 avril 2002) : cette rencontre a eu pour principal résultat une harmonisation des positions du SAIC et du MRI avec celles de leurs interlocuteurs du gouvernement fédéral dans divers dossiers, telle la préparation de la mission québécoise à la Conférence mondiale sur le développement durable de Johannesburg (septembre 2002);
  - le ministère de la Culture et des Communications (MCC) (22 janvier 2003 et 3 septembre 2002) : ces rencontres ont notamment débouché sur l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental en matière de diversité culturelle. Elles ont également permis une action culturelle concertée au sein du réseau des représentations québécoises à l'étranger;
  - le ministère de l'Éducation (MEQ) (24 janvier 2003) : cette rencontre a permis de resserrer les liens nécessaires à la gestion rigoureuse du programme de bourses d'exemption de frais de scolarité majorés pour étudiants étrangers, au moment ou le Québec est engagé dans un processus de renégociation des ententes internationales relatives à ce programme;
  - le ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (MRCI) (27 janvier 2003) : cette rencontre a permis d'aplanir diverses difficultés d'ordre organisationnel dans la gestion des services d'immigration du Québec à l'étranger. Elle a de plus posé les premiers jalons d'une réflexion concertée visant à développer une mise en œuvre plus efficace des ententes de sécurité sociale et d'adoption internationale.
- Par ailleurs, dans le but de mieux coordonner les actions internationales du gouvernement en matière de négociations commerciales et de développer des positions gouvernementales concertées en cette matière, le MRI et le MFER ont mis sur pied un Comité de liaison MRI-MFER sur les négociations commerciales. Coordonné par la Direction des analyses, des politiques et de la mondialisation, ce comité est présidé par les deux sous-ministres en titre.

- Un autre comité conjoint MFER-MRI, le Groupe de travail MFER-MRI sur la mondialisation, placé sous l'autorité des sous-ministres adjoints responsables des politiques, a aussi travaillé au développement de positions gouvernementales. Pendant l'exercice 2002-2003, le groupe de travail a réuni, outre les représentants du MRI et du MFER, ceux du SAIC, du MTQ, de la Sécurité publique et du MRCI. Le groupe s'est penché sur la question de la sécurité (frontière intelligente et périmètre de sécurité nord-américain, etc.) afin de jeter les bases d'une position gouvernementale.
- Mentionnons également que le Ministère a tenu en cours d'année, conjointement avec le MFER, deux rencontres du CCMAI, auxquelles ont participé des représentants de 24 ministères et organismes. Ces réunions ont permis une meilleure cohérence générale de l'action internationale du gouvernement et assuré la concertation nécessaire à certains dossiers ciblés comme les *Missions Québec* et la mise en valeur de l'expertise québécoise à l'échelle internationale.
- En somme, les rencontres tenues à tous les niveaux ont permis de faire connaître les grandes priorités du Ministère, d'enrichir la réflexion et l'analyse des dossiers sectoriels d'une grande importance sur le plan international et, de façon générale, de préciser la position du Québec sur des questions importantes. Elles ont aussi permis de mener à bien certains projets conjoints précis.

Au regard du développement de politiques et de positions gouvernementales

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Ministère a contribué à établir la position gouvernementale dans divers dossiers, en particulier ceux portant sur les points suivants.

- **Les négociations commerciales, l'investissement et le secteur des services**: suivi des négociations des divers accords multilatéraux et bilatéraux dans les domaines du commerce, de l'investissement, des services, de la propriété intellectuelle et de l'agriculture; notes d'analyse sur les incidences de ces négociations sur la capacité du gouvernement d'intervenir et de légiférer dans l'intérêt public en général et dans les secteurs non commerciaux en particulier, notamment ceux de l'éducation, de la santé, du travail, et de la culture et des communications; une attention spéciale à la préparation de plusieurs rencontres ministérielles ou mini-ministérielles, dont celle de Cancun en septembre 2003 avec l'OMC et celles de Quito en octobre 2002 et de Miami en novembre 2003 à propos de la ZLÉA, et ce, en collaboration avec le MFER pour la définition des positions du Québec; le MRI a procédé à la rédaction de plusieurs notes et analyses portant notamment sur la *Trade Promotion Authority*; l'ALENA et le Chapitre 11 de l'ALENA en particulier; la propriété intellectuelle, les brevets pharmaceutiques et les médicaments; le NEPAD/NOPADA et le Plan d'action du G8; la rencontre du G8 à Kananaskis; les enjeux internationaux économiques et sociaux débattus aux sommets de Davos et de Porto Alegre; l'investissement responsable et le suivi de la Commission parlementaire; le commerce équitable; l'internationalisation de l'éducation et les travaux du Conseil des ministres de l'éducation du Canada; les besoins énergétiques et les ressources; le rapport de la Commission (Romanow) sur l'avenir des soins de santé au Canada; les problématiques liées à l'intégration des Amériques; la libéralisation des marchés et l'agriculture; les incidences de la mondialisation (thèses de J. Stiglitz).
- **La diversité culturelle**: le Québec s'est engagé à fond à l'égard de la diversité culturelle aux côtés d'autres nations qui conviennent qu'il faut s'abstenir de prendre des engagements de libération dans tout accord commercial qui mettraient en péril leur capacité de soutenir la culture et qu'une Convention internationale sur la diversité culturelle est nécessaire, afin d'encadrer cette capacité. Les trois principaux ministères québécois intéressés par cette question cruciale, soit le MRI, le MCC et le MFER, ont adopté une position conjointe et solidaire en faveur d'une Convention juridique internationale dès 1999 et ils se rencontrent régulièrement depuis pour échanger des informations stratégiques et élaborer des positions minis-

térielles. Au cours de la dernière année, le gouvernement du Québec a fait valoir ses positions sur la question au sein de divers forums internationaux, notamment le Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). À Capetown, en octobre 2002, les ministres de la Culture du RIPC ont indiqué qu'ils étaient favorables à un instrument international. Au Sommet de la Francophonie à Beyrouth, également en octobre dernier, les chefs d'État et de gouvernement ont désigné l'UNESCO comme lieu devant abriter une éventuelle Convention sur la diversité culturelle.

- **La sécurité, la frontière intelligente et les relations commerciales canado-américaines:** le MRI a procédé à des analyses portant sur les enjeux économiques, sociaux et politiques découlant de la mise en œuvre du Plan d'action Ridge-Manley sur la frontière intelligente, de l'implantation de nouveaux systèmes de sécurité à la frontière avec les États-Unis et, éventuellement, d'un périmètre de sécurité; ont également été analysées les questions de la cohérence des interventions comportant à la fois des enjeux économiques et sociaux, de l'identité nationale, des droits et libertés, de l'immigration et de la sécurité, des incidences de l'harmonisation des normes de sécurité entre le Canada et les États-Unis; des notes de veille ont été rédigées sur la nouvelle stratégie de sécurité nationale des États-Unis et sur la doctrine de lutte contre le terrorisme.

- **Le rôle de l'État et la gouvernance**: dans le contexte de la mondialisation, des notes ont été rédigées et des analyses ont été faites sur le rôle de l'État par rapport au rôle de plus en plus important de la société civile; la montée d'une nouvelle gouvernance; la question de la démocratie de participation; la réhabilitation du rôle des parlementaires et des élus; la préservation de la capacité de légiférer de l'État.

- **La politique étrangère du Canada**: plusieurs notes ont été rédigées dans le contexte de la mise en œuvre de la nouvelle doctrine de sécurité nationale (doctrine Bush) et de l'alignement des acteurs internationaux, en particulier dans le cas de la crise en Irak; ont également fait l'objet d'analyses, les relations Union européenne-Canada; le Sommet international de la Francophonie; le MRI a étudié le document de consultation du gouvernement fédéral sur la politique étrangère du Canada et a rédigé une analyse dont l'objet était de positionner le Québec par rapport à un éventuel énoncé de politique étrangère du Canada; les nouvelles orientations du Canada relatives au développement international (ACDI) ont également été analysées; des rencontres fédérales-provinciales, qui ont nécessité une concertation avec des ministères comme le MTQ, le MRCI, le MSP et avec le SAIC, ont eu lieu en vue de définir la position du Québec.

- **La politique internationale du Québec**: le MRI a parrainé des recherches portant sur les relations transatlantiques de même que l'organisation d'une rencontre à Bruxelles réunissant divers groupes cibles, en collaboration avec l'UQAM; il a amorcé une réflexion sur la question de la nouvelle diplomatie et le rôle des entités fédérées comme le Québec ou autonomes sur le plan international; de façon générale, la définition des priorités d'intervention internationale du Québec, en vue de la révision du plan stratégique, de même que l'évaluation de la pertinence d'une politique internationale pour le Québec, ont figuré en toile de fond de la réflexion du MRI; les rencontres du Québec avec des États américains limitrophes, les Forums nordiques ont également fait l'objet d'une réflexion; le MRI a participé à une veille spéciale ordonnée par le Conseil exécutif au sujet de la crise en Irak, il a rédigé des notes d'information à ce sujet et il a contribué à la préparation d'une motion à l'Assemblée nationale pour définir la position du Québec.

- **Le développement durable**: le MRI a contribué à la rédaction du mémoire définissant la position du Québec pour la Conférence mondiale sur le développement durable de Johannesburg en septembre 2002; il a participé à la rédaction de la Déclaration sur l'eau du Québec et de la Wallonie; le MRI a également fait l'analyse de la politique nationale de l'eau; à l'occasion

d'échanges avec les régions partenaires, il a préparé en collaboration avec le MENV une rencontre portant sur le volet développement durable; il a en outre contribué à l'élaboration d'une stratégie québécoise en matière de développement durable et exercé une veille sur la question de la mise en place d'une gouvernance mondiale en matière de développement durable; il a participé à la Commission parlementaire sur les changements climatiques et contribué aux travaux en vue de l'élaboration d'une stratégie d'action québécoise sur les changements climatiques à la suite de la ratification du Protocole de Kyoto.

- Pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique internationale du Québec, le MRI a proposé et développé des outils. Il a analysé des projets de loi ou des accords internes pour évaluer leur portée sur les engagements ou la représentation du Québec; il a cherché à définir le rapport entre les pratiques effectives et les lois; il a proposé un programme de formation pertinente; il a vu à la préparation de projets de directives opérationnelles pour les autorités du Ministère, à la production d'une nouvelle édition du *Guide de la pratique des relations internationales*; il a fait un suivi des activités internationales du Québec afin de voir à la sauvegarde d'une stratégie cohérente en matière de politique internationale et à la promotion de l'action internationale du Québec dans ses champs de compétence.

Au regard de la mise en œuvre d'actions internationales concertées

- Le Ministère a mis sur pied l'**Observatoire québécois de la mondialisation** qui a officiellement été constitué le 15 janvier 2003. Il s'agit d'un organisme autonome, au service de l'ensemble de la société québécoise, dont la mission est de contribuer à la compréhension générale du phénomène de la mondialisation. Afin de créer l'Observatoire, le MRI a notamment mené un important processus de consultations interministérielles.

- Le Québec est membre du **Groupe des régions partenaires** (Bavière, Haute-Autriche, Shandong, Cap-Occidental, Californie, Québec). La première réunion du Comité directeur du Groupe des régions partenaires s'est tenue à Québec les 19 et 20 mars dernier. Organisateur de la rencontre, le Québec a soumis deux importants projets de coopération, l'un sur les négociations commerciales internationales et l'autre dans le secteur de la culture. Ces projets, qui doivent se réaliser en 2003-2004, ont été développés de concert avec le MFER et le MCC, qui participeront à leur concrétisation. Le Québec doit par ailleurs organiser et accueillir le prochain Sommet des chefs de gouvernement, à l'automne 2004, ce qui nécessitera également une importante concertation interministérielle.

- Le MRI a coordonné et accompagné la mission de hauts fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) au ***Youth Employment Summit*** à Alexandrie, en Égypte, en septembre 2002. Ce Sommet, organisé par la société civile et parrainé par les Nations Unies, visait la recherche de solutions nouvelles au problème de l'emploi chez les jeunes et la mise sur pied d'un réseau international de ressources. Principaux résultats : établissement de contacts entre le MESS et l'OIT, visibilité des réalisations du Québec en matière de jeunesse, inscription du Québec au sein d'un réseau mondial où il peut parler de sa propre voix.

- En collaboration avec le SAIC, le MRI a préparé le message gouvernemental à véhiculer au **Forum des fédérations** de Saint-Gall, en Suisse, du 26 au 29 août 2002. Le MRI a coordonné et accompagné à ce forum la mission du ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes. Le Québec a ainsi bénéficié d'une tribune réunissant de nombreux chefs d'État afin de faire connaître ses positions traditionnelles sur le thème du fédéralisme et des relations internationales (doctrine Gérin-Lajoie).

- Quand il s'agit de concertation relative à la mise en œuvre des projets de **coopération**, le Ministère tient compte systématiquement des priorités sectorielles convenues avec ses partenaires gouvernementaux, que ce soit sur le plan culturel, éducatif, social, scientifique et technologique.

- Les ministères et les organismes partenaires en matière de coopération ont ainsi participé pleinement aux diverses commissions et comités de coopération tenus et organisés par le Ministère en cours d'année, soit :

  le Comité mixte Québec-Catalogne, en mai 2002;

  la Réunion conjointe de coopération Québec-Chili, en novembre 2002;

  le Comité mixte Québec-République arabe d'Égypte, en juin 2002;

  la Commission mixte permanente Québec-Flandre, en octobre 2002;

  la Commission permanente de coopération franco-québécoise, en février 2003;

  le Groupe de travail Québec-Mexique, rencontre de mi-parcours, en juin 2002.

- Cette année, le Ministère a soutenu une centaine de projets de coopération, pour des dépenses de 2,2 millions de dollars. Ce sont les secteurs de la recherche, de la science et de la technologie, de la culture et celui de l'enseignement supérieur qui s'accaparent la plus grande part de ces dépenses de coopération, soit près de 72 %.

Au chapitre des actions du Ministère à l'endroit des **villes et des régions**, il convient pour chacun des deux principaux axes d'intervention, de faire état des éléments suivants.

Accueil et maintien d'organisations internationales

- Le Ministère, par son intervention au Comité de gestion du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et le financement qu'il y accorde, a soutenu le démarchage et le maintien de sièges d'organisations internationales dans la métropole. À ce titre, il a ainsi :
  - complété le montage financier pour que l'Agence mondiale antidopage (AMA) s'établisse à Montréal. L'entente a été signée le 3 juin 2002. L'AMA compte quelque 30 employés au siège de Montréal;
  - renégocié le montage financier visant à confirmer la présence à Montréal du siège du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique (SCDB) qui compte actuellement 74 employés permanents et 52 consultants;
  - appuyé l'établissement à Montréal du siège du Centre international d'accessibilité au transport (CIAT), celui d'un Observatoire de l'industrie mondiale du multimédia (FIAM), d'un bureau du Secrétariat international de la Marche mondiale des femmes; il a aussi permis de s'assurer de conserver le siège de l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMRC) et la mise en place d'un bureau du Secrétariat de l'Association internationale des avocats de la défense (AIAD);
  - le Ministère a aussi soutenu l'implantation, à Québec, du Secrétariat continental sur l'éducation, à Sherbrooke, du Secrétariat francophone international de nomenclature médicale et, à Lévis, du Secrétariat de la Fédération internationale de Kin-Ball.

Accueil d'événements internationaux

- En matière de soutien à des organisations internationales dans le but d'accroître leur notoriété internationale ou de favoriser la réalisation de leurs activités ou d'événements dans la métropole, le Ministère a appuyé :
  - l'UNESCO pour la tenue d'une conférence sur la bioéthique accueillant quelque 250 participants étrangers;
  - l'Institut de statistique de l'UNESCO pour la tenue d'une conférence conjointe avec l'Institut de la statistique du Québec et l'Observatoire de la culture, sur la problématique de la diversité culturelle regroupant quelque 300 participants de l'UNESCO et d'autres organismes intéressés;
  - l'Association internationale des avocats de la défense (AIAD) pour la tenue d'une conférence internationale accueillant quelque 300 experts internationaux en matière de justice pénale internationale;

- l'Institut international d'études administratives de Montréal (IIEAM) pour la tenue, en juin 2002, de la 8e Conférence de Montréal portant sur la nouvelle économie. Ce forum économique et politique a attiré plus de 2000 participants et une centaine de conférenciers prestigieux;
- le Sommet mondial sur la toxicomanie pour la tenue en septembre 2002, du Forum intitulé « Drogues et dépendances », auquel ont participé quelque 2500 personnes en provenance de quelque 70 pays et dont les thèmes ont fait l'objet d'une série de reportages diffusés sur le Réseau de l'information (RDI);
- le Forum international de Montréal (FIM) pour la tenue, en octobre 2002, de la 2e Conférence internationale sur la gouvernance mondiale, « société civile et démocratisation de la gouvernance mondiale », qui a accueilli quelque 450 participants de diverses organisations internationales;
- le Bureau international des droits des enfants (BIDE) en coopération avec le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour la tenue d'un atelier international accueillant une centaine de participants de diverses organisations internationales.

• Le Ministère s'est aussi associé financièrement à la promotion de Montréal à l'étranger comme site du *15th World Congress and Performing Arts Festival*, événement prévu à Montréal en 2005. Il a aussi donné son appui à la promotion de Montréal pour l'obtention des 7e Jeux gais en 2006 et pour lesquels Montréal a été déclarée ville hôte.

• Pour ce qui est de l'accueil et du soutien du MRI pour la tenue d'événements internationaux dans **la capitale**, il convient de mentionner les principaux événements suivants :

- le Sommet mondial de l'écotourisme, tenu du 19 au 22 mai 2002;
- le XIXe Congrès de l'Association internationale des technopoles (IASP), tenu du 3 au 6 septembre 2002;
- le Forum international francophone en santé environnementale qui a eu lieu du 19 au 21 mars 2003.

Le Ministère a aussi été étroitement associé à l'organisation des événements suivants :

- le XIIe Congrès forestier mondial 2003, tenu du 21 au 28 septembre 2003;
- le 3e Congrès mondial des chambres de commerce, tenu du 15 au 18 septembre 2003.

Dans les autres régions du Québec, le Ministère a accordé son soutien aux projets suivants :

- le 20e Festival en chanson de Petite-Vallée;
- le 38e Congrès annuel de l'Association de science régionale de langue française, à Trois-Rivières, du 21 au 23 août 2002;
- la 20e édition du Carrousel international du film de Rimouski, du 15 au 22 septembre 2002;
- le 150e anniversaire de l'octroi de la Charte royale à l'Université Laval par la Reine Victoria, le 26 mai 2003;
- la Commémoration du 400e anniversaire de l'arrivée de Champlain à Baie Sainte-Catherine, le 24 mai 2003;
- les 3e Championnats du monde d'athlétisme jeunesse de l'IAAF à Sherbrooke, en juillet 2003;
- le XXIIIe Congrès de l'Association internationale des chirurgiens cardio-vasculaires, à Magog, en juin 2003.

Actions au regard des régions

• Au chapitre des régions, il convient de faire état de la participation active du Ministère à diverses instances de concertation, en particulier aux Conférences administratives régionales (CAR), et du soutien qu'il accorde à divers acteurs régionaux pour leur venir en aide dans leurs initiatives ayant une dimension ou un caractère international. Le MRI consacre annuellement au-delà de 100,000 $ en soutien à l'action internationale des régions.

4.3 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction intégration

Orientation stratégique:	Appuyer les ministères et les organismes afin qu'ils assument la dimension internationale de leur mandat et intégrer leurs activités à l'étranger à la politique mise en œuvre par le MRI.
Axe d'intervention:	Efficacité
Objectif: 4.3.2	Fournir aux ministères et aux organismes les moyens les plus efficaces afin qu'ils puissent assumer le prolongement de leur mandat à l'étranger, y compris en ce qui concerne l'action internationale de la capitale nationale, de la métropole et des régions.

Contexte

- Certains ministères ont des mandats qui les amènent à concevoir une action particulièrement soutenue à l'endroit des pays étrangers. C'est le cas notamment du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (MFER), de celui des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et du ministère de la Culture et des Communications. L'importance des intérêts en cause justifie souvent leur présence permanente à l'étranger pour mener leur action.
- D'autres ministères, comme le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Environnement, ou encore celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, participent à de nombreuses activités internationales qui les amènent à se rendre régulièrement à l'étranger.
- Puisque c'est au MRI qu'incombe la responsabilité de planifier, d'organiser et de diriger l'action du gouvernement à l'étranger, c'est donc à lui qu'il revient de mettre à la disposition des ministères et des organismes dont la présence, constante ou occasionnelle, est nécessaire à l'étranger, les moyens les plus efficaces pour qu'ils assument pleinement leur mandat sur ces territoires.
- Les fonctionnaires affectés aux dossiers sectoriels à l'étranger, bien qu'ils relèvent d'abord de l'autorité hiérarchique du chef de poste qui veille notamment à la cohérence de l'action générale du gouvernement du Québec sur son territoire, entretiennent néanmoins des liens avec leurs ministères d'origine.

Éléments de mise en œuvre

- Pour atteindre cet objectif, le Ministère s'assure que les représentants des ministères sectoriels qu'il affecte à son réseau de représentations, de même que le personnel recruté localement pour travailler aux dossiers sectoriels, disposent des moyens, des outils et des ressources leur permettant de promouvoir adéquatement les intérêts qu'ils représentent. Le Ministère voit aussi à ce que les autres représentants gouvernementaux qui effectuent, à l'occasion, des missions à l'étranger, bénéficient des divers services disponibles dans son réseau de représentations.

Résultats

- En 2002-2003, le Ministère a ainsi mis à la disposition des ministères présents sur une base continue dans l'une ou l'autre des représentations du Québec à l'étranger les divers services professionnels, matériels et techniques leur permettant l'accomplissement de leur mandat respectif. Le portrait de la présence sectorielle soutenue par le MRI dans le réseau des représentations à l'étranger peut se résumer ainsi :

- les Services d'immigration du Québec (SIQ) à l'étranger ont été présents dans huit représentations, soit à Paris, Bruxelles, New York, Mexico, Buenos Aires, Vienne, Damas et Hong Kong; ils ont aussi eu recours aux services de l'agent d'affaires engagé à Lima. Les SIQ regroupent 53 équivalents temps complet (ETC) réguliers, auxquels se sont ajoutés plus de 30 ETC recrutés sur une base temporaire pour servir chaque territoire et répondre aux objectifs du plan d'immigration mis en œuvre par le MRCI;
- les Services économiques à l'étranger sont présents dans 21 représentations (New York, Boston, Chicago, Los Angeles, Miami, Atlanta, Mexico, Buenos Aires, Caracas, Santiago, Tokyo, Beijing, Shanghai, Taï Peï, Manille, Séoul, Paris, Bruxelles, Londres, Munich, Barcelone); ils disposent des services de trois agents d'affaires, à Lima, à Panama et à San Pedro (Costa Rica); ils emploient 64,6 ETC réguliers;
- les ressources relevant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont présentes dans 5 représentations (New York, Boston, Chicago, Los Angeles, Tokyo) et emploient 5,5 ETC réguliers;
- les Services culturels sont présents dans 7 représentations (New York, Bruxelles, Munich, Londres, Rome, Paris et Dakar) et comptent 20,5 ETC réguliers;
- des services spécialisés sont également mis en œuvre avec le soutien du MRI, notamment à Paris par le bureau d'Investissement-Québec en Europe et à Tokyo où le *Québec Wood Export Bureau* (QWEB), ou Bureau de promotion des produits forestiers, contribue aux activités de promotion du bois d'œuvre québécois au Japon.

- En réalité, 53 % des effectifs du réseau des représentations à l'étranger œuvrent pour le compte d'un autre ministère que le MRI. Afin de bien circonscrire la nature des services devant être dispensés, le Ministère a signé, avec ses trois principaux partenaires, des ententes spécifiques définissant ses engagements. De plus, les ressources affectées à ces secteurs d'activités sont définies et configurées en permanence en concertation avec les ministères intéressés.

- Le Ministère dispense, par ailleurs, grâce à son réseau de représentations à l'étranger, toute une gamme de services aux divers autres représentants des ministères et des organismes publics en mission sur les territoires où il est présent. Il élabore les programmes de visites, conformément aux objectifs et aux intérêts des ministères, fixe les rendez-vous devant avoir lieu, participe aux activités et aux rencontres au moment des missions, entretient les contacts à la fois avec les interlocuteurs sectoriels et avec les diverses clientèles identifiées sur le territoire.

- Les différents exemples suivants illustrent de façon éloquente certains résultats attribuables à l'action des ministères présents dans le réseau des représentations à l'étranger :
  - en 2002-2003, les Services économiques des délégations du Québec aux États-Unis ont apporté une aide professionnelle et technique à plus de 1200 entreprises ou groupes d'entrepreneurs et contribué à la réalisation de ventes fermes totalisant plus de 60 millions de dollars. À titre d'exemple, la Délégation du Québec à Los Angeles (DQLA) a été en contact avec près de 400 entreprises québécoises au cours de l'année financière 2002-2003 afin de les accompagner dans le développement de leurs exportations dans l'Ouest américain. Selon les résultats recueillis auprès de sa clientèle, avec plus de 11 millions de dollars de ventes fermes et plus de 40 millions de dollars en investissements, la DQLA a participé à la création ou au maintien de plus de 1200 emplois au Québec;
  - quant à eux, les Services économiques de la Délégation générale du Québec à Mexico ont organisé et reçu sur le territoire mexicain, la visite de 99 entreprises québécoises, sous forme de visites de groupe (10) ou de visites individuelles. Ils ont également fourni des informations diverses à 52 entreprises québécoises, que ce soit des études de marché, des listes d'associations professionnelles dans différents secteurs ou des informations sur les foires dans différents secteurs et ont établi les contacts pertinents. Au cours de cette même période, les Services économiques ont aussi réalisé des activités de promotion commerciale

(35), évalué une dizaine de foires commerciales, envoyé 32 acheteurs mexicains au Québec, fait connaître 30 occasions d'affaires et permis la qualification de 17 intermédiaires mexicains dans le domaine de la vente. Enfin, dans le but de maintenir et de développer leur réseau de contacts, les Services économiques ont effectué des rencontres avec 46 organismes gouvernementaux et établi 90 contacts auprès d'institutions privées et commerciales;

- pour ce qui est des conseillers et des attachés en agro-alimentaire, en collaboration avec le MAPAQ, ils assurent un accompagnement des entreprises québécoises voulant percer le marché américain. À titre d'exemple, la Délégation générale du Québec à New York a réalisé une campagne de promotion de 15 jours pour les produits de 11 sociétés québécoises dans les cinq magasins Gourmet Garage situés dans la région de New York. On estime que, sur une base annuelle, la vente de ces produits dans cette chaine atteindra 700 000 $;
- le Service de l'immigration du Québec de New York a délivré 3723 Certificats de sélection du Québec (CSQ) en 2002, ce qui représente 118 % de l'objectif annuel de sélection, lequel était à l'origine de 3150 CSQ;
- le Service culturel de la Délégation générale du Québec à New York est au service du milieu culturel québécois. Il a par exemple co-réalisé la promotion de la présence québécoise au congrès annuel de l'*Association of Performing Arts Presenters* (APAP), qui est le plus important rendez-vous des diffuseurs d'arts de la scène des États-Unis et où sont présents plus d'une quarantaine d'agents d'artistes et de compagnies québécoises pour vendre leurs spectacles en vue de réaliser des tournées à l'étranger. La Délégation générale a aussi organisé lors de cet événement une réception afin de permettre aux diffuseurs américains de rencontrer les représentants des artistes québécois.

4.4 La fonction gestion

Orientation stratégique :	Poursuivre l'implantation d'une gestion pleinement adaptée aux exigences d'un ensemble international en mutation.
Axe d'intervention :	Ressources humaines
Objectif : 4.4.1	Valoriser les ressources humaines en misant notamment sur la formation continue et la mobilité.

Indicateurs	Cibles (2001-2004)	Résultats (2002-2003)
• Taux de participation aux programmes de formation du Ministère (heures de formation/heures travaillées)	1,5 %	1,26 %
• Pourcentage de la masse salariale investie dans la formation	1,7 %[1]	1,74 %[2]
• Mise en place d'un plan de carrière pour les conseillers en affaires internationales	• Rencontre de 25 % du personnel professionnel en 2003-2004	• Développement d'outils et premières rencontres amorcées avec 15 personnes, soit 6 % des professionnels

Contexte

- Pour assumer ses responsabilités et jouer efficacement son rôle de coordination auprès des ministères et des organismes, le MRI requiert une expertise de haut niveau. Le développement permanent de cette expertise doit être assuré de manière efficace et continue grâce à des programmes de développement et de formation adéquats.
- Compte tenu par ailleurs de la présence d'un réseau de représentations œuvrant à l'étranger, le Ministère doit non seulement disposer de ressources compétentes, mais aussi de ressources disponibles pour servir à l'étranger.
- Le MRI se fait une priorité de développer les compétences de ses employés et d'adopter des conditions d'affectation à l'étranger équitables qui facilitent la mobilité des personnes.

Résultats

- En 2002-2003, le Ministère a consacré en dépenses directes liées à la formation de ses ressources humaines plus de 324 470 $ au siège et 75 000 $ dans le réseau. En considérant de plus les coûts indirects (salaires des participants, etc.), le MRI a investi 1,75 % de sa masse salariale, dépassant largement la norme gouvernementale de 1 %. Un total de 1845,4 jours-personnes a ainsi été consacré à la formation, ce qui représente une moyenne de 2,9 jours par employé.
- Sur le plan de la formation continue en relations internationales, un programme qui s'adresse aux professionnels et aux cadres du Ministère, les activités qui ont eu cours ont réuni 215 personnes. Treize personnes ont pris part à une session portant sur la défense et la promotion des intérêts du Québec à l'étranger. De plus, 12 personnes ont assisté à une session portant sur les négociations en relations internationales. À cette programmation se sont ajoutées six conférences-midi traitant de sujets d'actualité tels que l'Afrique et le Moyen-Orient,

[1] La cible 2001-2004 proposée dans le plan stratégique avait, par erreur, été fixée à 4,5 %.
[2] Inclut la formation à l'École nationale d'administration publique (ENA) de France.

les changements climatiques, le Forum social mondial de Porto Alegre et les relations internationales des États non souverains en Amérique du Nord. Près de 190 personnes ont pris part à ces conférences-midi.

- Le Ministère a également offert des cours de langues étrangères auxquels ont participé quelque 80 employés. Il donne en outre des sessions d'accueil à l'intention de ses nouveaux employés, tant au siège que dans le réseau, de même qu'au personnel nouvellement affecté à l'étranger.
- Des cours de formation en bureautique sont offerts sur une base régulière de même que des cours spécifiques permettant à certaines catégories d'employés d'acquérir ou de maintenir l'expertise nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. En 2002-2003, 83 personnes ont bénéficié de cours en bureautique.
- En gestion de carrière, les étapes suivantes ont été réalisées :
  - mise sur pied du Comité carrière et élaboration du document de référence;
  - élaboration d'une démarche favorisant la réflexion individuelle sur la carrière et définition de moyens favorisant la mise en œuvre du plan de carrière des conseillers en affaires internationales;
  - définition des profils de compétences des postes de conseillers en affaires internationales (en cours);
  - maintien des activités du programme de mentorat avec la création de trois nouvelles dyades (mentor-mentoré).
- Au chapitre des mesures visant à faciliter la mobilité des conseillers en affaires internationales, le Secrétariat du Conseil du trésor a approuvé un projet de révision du Règlement sur les indemnités et les allocations versées aux fonctionnaires en poste à l'extérieur du Québec (Règlement n° 3) soumis par le MRI. La nouvelle directive, effective depuis le 18 juin 2002, actualise le règlement précédent et le rend plus équitable pour tous les conseillers, et ce, peu importe leur situation familiale. À la fois plus simple et faisant l'objet d'un suivi plus systématique, cette nouvelle directive a déjà généré une plus grande satisfaction de la clientèle.

4.4 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction gestion

Orientation stratégique :	Poursuivre l'implantation d'une gestion pleinement adaptée aux exigences d'un ensemble international en mutation.
Axe d'intervention :	Ressources humaines
Objectif : 4.4.2	Contribuer à la formation des personnes associées aux dossiers internationaux à l'intérieur des autres ministères.

Contexte

- Les ministères et les organismes sont intéressés par les grands dossiers de l'actualité internationale compte tenu qu'ils doivent eux aussi prendre en compte les grands enjeux internationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques sectorielles.
- Afin de répondre à cet intérêt, le Ministère invite systématiquement les responsables des dossiers internationaux des ministères et des organismes québécois à participer à ses sessions de formation. Il défraie alors les coûts d'inscription des participants.

Résultats

- Pour chacune des activités de formation en relations internationales proposées par le MRI, 15 % des participants, en moyenne, sont des représentants d'autres ministères ou organismes.

4.4 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction gestion

Orientation stratégique : Poursuivre l'implantation d'une gestion pleinement adaptée aux exigences d'un ensemble international en mutation.

Axe d'intervention : Ressources informationnelles

Objectif : 4.4.3 Assurer la circulation efficace et sécuritaire de l'information, aussi bien au siège du Ministère que dans le réseau.

Indicateurs	Cibles (2001-2004)	Résultats (2002-2003)
• Taux de disponibilité du réseau informatique entre 8 h et 19 h pendant les jours ouvrables	98 %	99 %[1]
• Taux de disponibilité du système de messagerie entre 8 h et 19 h pendant les jours ouvrables	97 %	99 %[1]

Contexte

- Dans un contexte de modernisation, le Ministère doit être à la fine pointe des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications afin que ses bureaux au Québec et à l'étranger puissent bénéficier d'outils performants et disposer ainsi d'une communication constante entre ses différentes unités, et ce, en toute sécurité.
- Le Ministère doit donc maintenir les infrastructures technologiques en bon état afin d'assurer un service d'excellente qualité à un coût raisonnable.

Résultats

- Le taux de disponibilité du réseau informatique pendant les heures de travail atteint plus de 99 %, et ce, pour l'ensemble des bureaux du Ministère. L'objectif déjà atteint et même dépassé en 2001-2002 permet au personnel de disposer sur le plan technique d'outils efficaces.
- Par ailleurs, le Ministère dépasse, depuis l'an passé, l'objectif qu'il s'était fixé relativement au taux de disponibilité de son système de messagerie. Ce taux, qui se situe maintenant au-delà de 99 %, démontre une efficacité très élevée de ce système. Les diverses composantes du Ministère peuvent non seulement communiquer entre elles de façon sécuritaire et quasi continue, mais aussi communiquer par voie électronique avec tout autre interlocuteur disposant d'un service de courrier électronique.
- Pour maintenir une telle performance, le Ministère a notamment procédé à l'actualisation des technologies utilisées dans plusieurs composantes de son réseau à l'étranger. Il a ainsi complété le passage à NetWare 5.1 dans l'ensemble de ses bureaux et remplacé des composantes de connexité (télécommunication) à Québec et dans la majorité des bureaux à l'étranger pour assurer plus de rapidité et une meilleure sécurité dans les communications informatiques.
- Tous les liens de télécommunication dédiés entre le siège du Ministère et ses représentations à l'étranger ont été abandonnés en cours d'année pour être remplacés par un réseau privé virtuel (VPN). Ce projet a non seulement permis de mieux répondre aux besoins grandissants

[1] 2001-2002 : 99 %

des utilisateurs en matière de télécommunication, en augmentant par un facteur de 20 en moyenne la capacité d'échange de données, mais il a également permis de réduire les coûts récurrents de télécommunication de près de 250 000 $ par année tout en maintenant une sécurité, une fiabilité et une stabilité qui répondent aux objectifs ministériels.

- Le Ministère a poursuivi le travail de réflexion sur la circulation de l'information amorcé au cours de l'année 2001-2002. Le groupe de travail mis sur pied pour étudier cette question a complété un document d'orientation et, après l'adoption de celui-ci par les autorités du Ministère en juin 2002, a commencé à mettre en œuvre les premières propositions destinées à favoriser l'échange et la circulation de l'information stratégique entre les différentes unités. Parmi ces propositions, deux communautés d'intérêt soutenues par une nouvelle plate-forme informatique de collaboration ont été mises en place à titre de projets pilotes au début de l'année 2003.
- L'intranet ministériel fait partie des outils fournis au personnel du Ministère pour lui permettre d'avoir accès à une information appropriée à son travail. L'intranet compte présentement plus de 9000 documents. De ce nombre, on compte 3500 revues de presse (incluant les archives de celles-ci depuis 1997), 900 discours prononcés depuis 1960 par les membres du gouvernement sur les questions internationales et plusieurs centaines d'autres documents de référence (calendriers d'activité, normes et politiques, guides, etc.) utilisés par les employés dans le cadre de leur travail. Chaque semaine, l'intranet est fréquenté par une moyenne de 550 utilisateurs.
- Sur le plan de la gestion documentaire, outre le support offert à la consultation et à la gestion des documents, des efforts ont été consentis tout particulièrement pour mettre en place des mécanismes de repérage, lesquels sont disponibles dans l'intranet, des dossiers utiles aux employés du Ministère pour accomplir leur mandat. En effet, il est dorénavant possible d'effectuer des recherches parmi près de 32 000 titres de dossiers et plus de 100 000 descripteurs alphabétiques.
- Plusieurs autres systèmes informatiques facilitent également la circulation et le traitement de l'information, favorisant ainsi l'atteinte des objectifs stratégiques des autres unités du Ministère. Sur ce plan, mentionnons le maintien, l'amélioration et l'adaptation aux changements, notamment de nature réglementaire, des quelque 35 systèmes ministériels développés à l'interne, lesquels ont été opérationnels tout au long de l'année pendant 99 % du temps à l'intérieur des heures ouvrables.

4.4 La fonction gestion

Orientation stratégique :	Poursuivre l'implantation d'une gestion pleinement adaptée aux exigences d'un ensemble international en mutation.
Axe d'intervention :	Gestion globale
Objectif : 4.4.4	Moderniser les pratiques de gestion et assurer la reddition de comptes.

Indicateur	Cible (2002-2003)	Résultats (2002-2003)
• Mise en place des outils de suivi des indicateurs du *Plan stratégique 2001-2004*	—	• 12 des 16 indicateurs prévus dans le plan stratégique ont fait l'objet d'un suivi particulier; le Ministère a modifié certains d'entre eux et en a ajouté de nouveaux

Contexte

- Le Ministère doit participer activement à la mise en place de la réforme de l'administration publique entreprise par le gouvernement, en intégrant dans ses pratiques quotidiennes tous les principes véhiculés par celle-ci, à savoir :
  - une gestion qui se préoccupe davantage des résultats que des processus ou des activités;
  - une responsabilisation de toutes les catégories de personnel;
  - une préoccupation constante de la qualité des services rendus;
  - l'introduction de modalités de reddition de comptes qui mettent l'accent sur la performance.

Éléments de mise en œuvre

- Le Ministère veille à ce que toutes les dimensions de la nouvelle *Loi sur l'administration publique* (LAP) soient prises en compte et que toutes les obligations formelles de celle-ci, à savoir la production d'un plan stratégique pluriannuel et d'une déclaration de services aux citoyens, la production d'un plan annuel de gestion des dépenses et d'un rapport annuel de gestion, soient respectées.

Résultats

- En 2002-2003, le Ministère a poursuivi ses efforts pour inscrire la gestion axée sur les résultats dans ses pratiques internes. Ainsi, les plans annuels d'action des diverses unités sont pour la plupart exprimés en termes d'objectifs et les unités sont appelées à en répondre, au terme de l'année, au moment de l'exercice interne de reddition de comptes.
- Suivant la même logique et dans le prolongement des plans d'action, le Ministère a en outre continué la mise en place de la gestion par attentes signifiées pour son personnel. Au 31 mars 2003, 192 personnes sur 344 se sont vu assigner des attentes, conformément au processus suggéré par les organismes centraux pour l'évaluation du rendement du personnel. La période de référence prévue à la politique ministérielle pour signifier les attentes est de mai à juin d'une même année. À titre indicatif, au 9 avril 2002, 69 % du personnel s'était vu assigner des attentes, par rapport à 56 % au 6 juin 2003. Ce léger recul est purement circonstanciel et attribuable à un certain nombre de changements organisationnels internes qui ont retardé la production des attentes pour la période considérée.

- Par ailleurs, dans la perspective d'une plus grande imputabilité des gestionnaires, des pouvoirs accrus en matière de gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles ont été délégués aux chefs de poste du réseau, pour les entités dont ils ont la responsabilité. Cette décentralisation a été effectuée avec succès.
- Signalons aussi que pour permettre aux employés, tant du siège qu'à l'étranger, d'avoir accès aux technologies de pointe et à des systèmes informatiques performants, le Ministère développe sur une base régulière de nouveaux systèmes et services. Mentionnons aussi que le Ministère offre aux clients auxquels s'adresse la Déclaration de services aux citoyens, non seulement la possibilité d'obtenir des informations en ligne mais aussi celle de compléter des formulaires suivant ce mode de communication.
- Au regard du projet GIRES, le ministère a procédé en cours d'année, à la mise sur pied d'un Bureau d'implantation, dont les principaux travaux ont consisté à préparer un manuel d'organisation de projet présentant la stratégie ministérielle pour les trois prochaines années. Le Ministère a aussi procédé à un inventaire des différents systèmes et des pratiques en place en matière de gestion des ressources dans le but de planifier les nouvelles solutions technologiques.
- Enfin, le Ministère a consacré des efforts importants pour la production de son rapport de gestion 2001-2002 afin qu'il respecte à la fois la lettre et l'esprit de la LAP.

5 Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens

5.1 Le contexte

Bien que son rôle principal ne consiste pas à offrir des services directs aux citoyens, le MRI a produit, en avril 2001, une déclaration de services aux citoyens dans laquelle il s'engage à rencontrer deux types d'objectifs. Il s'agit, d'une part, d'objectifs généraux s'adressant à tout citoyen qui requiert des renseignements sur ses programmes et sur ses activités et, d'autre part, d'objectifs spécifiques, définis en fonction des caractéristiques particulières des quelques programmes qui s'adressent directement aux citoyens, aux institutions ou aux entreprises du Québec.

5.2 Les résultats au regard des objectifs généraux

5.2.1 L'accessibilité aux renseignements sur le Ministère

En 2002-2003, le Ministère a assuré l'accès des citoyens aux renseignements généraux sur ses programmes, ses services et ses activités. Il a, pour ce faire, maintenu des services d'accueil et de renseignements généraux, entre 8 h et 19 h à son siège de Québec, et de 8 h 30 à 17 h à ses bureaux de Montréal, et ce, tous les jours ouvrables de l'année. Ceci a permis de traiter rapidement les demandes de renseignements et d'informer efficacement le citoyen.

Le Ministère a également maintenu un service de renseignements électroniques et respecté globalement l'engagement énoncé à cet égard dans sa *Déclaration de services aux citoyens*. Le Ministère a ainsi répondu mensuellement à une moyenne de 80 demandes dans les délais de quatre jours. Une systématisation des procédés a aussi été faite afin de rendre le service encore plus performant. Elle implique :

- la levée quotidienne du courrier dans la boîte électronique du site Web;
- la création d'un formulaire afin d'amener le client à préciser sa demande;
- une réponse au courrier reçu dans un délai de quatre jours ouvrables et, dans les cas de questions complexes, la transmission d'un accusé de réception et une procédure de suivi auprès de l'unité chargée de produire une réponse exhaustive;
- l'implantation d'un système d'archivage et de comptabilisation du courrier électronique reçu et envoyé;
- une démarche de sensibilisation auprès des différentes unités du Ministère afin d'assurer le respect des engagements ministériels quant aux questions provenant de la boîte de courrier électronique du site Web du Ministère.

5.2.2 La confidentialité

Pour respecter son objectif en matière de confidentialité des renseignements personnels qui lui sont communiqués en rapport avec les programmes qui s'adressent aux citoyens, le Ministère s'assure de protéger ces renseignements une fois qu'ils lui sont transmis, conformément aux modalités prévues dans sa politique de protection des renseignements personnels.

5.3 Les résultats au regard des objectifs spécifiques

5.3.1 Les services liés aux programmes d'aide internationale

Outre l'accessibilité aux renseignements sur le Secrétariat à l'aide internationale et sur ses programmes par la distribution sélective de brochures et autre documentation de même que par un site Web spécifique, les engagements du Ministère touchant l'équité dans la sélection des projets ont été respectés. Les critères de sélection des projets ont été connus au moment des appels de projets et les comités de sélection ont été constitués de personnes-ressources provenant de divers milieux.

5.3.2 Les services liés au programme de stages au sein d'organisations internationales gouvernementales

Les renseignements sur ce programme sont disponibles sur le site Web du Ministère et ils ont aussi été diffusés par les universités québécoises. Les demandes d'information ont été traitées rapidement.

Après fermeture de chaque offre de stage, les dossiers des candidats ont été évalués selon les spécifications affichées dans l'offre et les candidats ont été informés de leur admissibilité, dans les cinq jours suivant la fin du processus d'évaluation.

Les entrevues ont été réalisées à l'aide d'un questionnaire unique pour assurer l'équité de la présélection. Dans un délai de dix jours ouvrables après l'entrevue, tous les candidats admis à l'entrevue de présélection ont été informés des résultats et le nom de ceux qui ont été retenus a été transmis à l'organisation internationale pour la sélection finale.

5.3.3 Les services liés aux Missions Québec

Les entreprises et les institutions qui participent aux missions du premier ministre à l'étranger et les autres organisations qui recourent aux services du Bureau des missions bénéficient de services adaptés aux exigences particulières de leurs opérations.

En 2002-2003, *Mission Québec* au Pérou et au Chili a été l'objet d'une évaluation formelle auprès des participants ayant répondu au sondage : l'encadrement de la mission a été jugé « très bon » par 90 % d'entre eux; les questions de logistique et l'appréciation globale de la mission ont également reçu la même cote dans des proportions respectives de 92 % et de 85 %.

Les résultats évoqués ci-dessus attestent de la préoccupation du Ministère de rendre des services de qualité aux citoyens qui font affaire avec lui et de son engagement dans une démarche d'amélioration continue en cette matière.

6 Utilisation des ressources

6.1 Les ressources humaines

6.1.1 L'effectif

L'effectif du Ministère, au 31 mars 2003, s'établissait à 652 ETC (équivalent temps complet), répartis de la façon suivante :

Siège	**ETC**
• Québec	357
• Montréal	17
Total siège	**374**
Réseau	
• Fonctionnaires affectés	70
• Employés recrutés localement	208
Total réseau	**278**
Total Ministère (dont 4 au FoGIQE[1])	**652**

L'effectif comprend 444 postes réguliers comblés par des employés régis par la Loi sur la fonction publique et 208 postes occasionnels occupés par des employés recrutés dans les différents pays où sont situées les représentations du Québec à l'étranger.

Pour une utilisation optimale de ses ressources humaines, le ministère des Relations internationales s'est donné deux mécanismes : l'allocation des ressources lors de la programmation annuelle et le Comité des effectifs.

6.1.2 Le développement des ressources humaines

Pour compter sur des ressources compétentes, en mesure de remplir adéquatement les mandats qui leur sont confiés, le Ministère mise sur la formation continue de son personnel. Un objectif spécifique à ce sujet figure dans son plan stratégique. Le lecteur est donc invité à consulter la section « Résultats » de ce document pour prendre connaissance des mesures mises de l'avant par le Ministère.

6.1.3 Le renouvellement de la main-d'œuvre

Le Ministère a poursuivi ses démarches pour renouveler son personnel en ayant recours à des listes de déclaration d'aptitudes issues de concours de recrutement universitaire et collégial. Le Ministère a ainsi pu procéder, en 2002-2003, à l'embauche de sept nouveaux diplômés, préparant ainsi une relève et assurant un certain rajeunissement de son personnel.

[1] Fonds de gestion des immeubles du Québec à l'étranger

6.1.4 Le maintien du dialogue avec les associations d'employés

Le Ministère a tenu quatre rencontres avec le Comité ministériel mixte sur l'organisation du travail (CMOT). Différentes questions relatives aux conditions et à l'environnement de travail du personnel ont été abordées dans le but de partager l'information, de connaître le point de vue des employés et d'aplanir les difficultés qui peuvent exister dans leurs rapports avec le Ministère. Des sujets tels que la santé et la sécurité au travail, la classification et la circulation de l'information, sont traités à toutes les rencontres et un suivi rigoureux est assuré.

6.1.5 Les mesures en matière de santé et de sécurité au travail

Le Ministère est préoccupé par le bien-être de ses employés. Il met à leur disposition un programme d'aide lorsque ceux-ci vivent des situations personnelles ou professionnelles difficiles. Un total de 31 personnes ont bénéficié de ce programme, correspondant à 187 consultations avec des personnes-ressources. En complément, le Ministère fournit de la documentation à caractère préventif et éducatif reliée à la qualité de vie personnelle et professionnelle. Il organise, conjointement avec d'autres ministères partenaires, des conférences midi traitant de sujets variés reliés au domaine de la santé mentale et physique. Au cours de la dernière année, il a aussi procédé à l'aménagement ergonomique des postes de travail de son personnel.

6.1.6 La mise en place d'outils de gestion modernes

Bien que ce thème fasse l'objet d'un objectif stratégique spécifique et soit traité dans la section « Résultats » de ce rapport, il convient de faire état de deux dossiers gouvernementaux ayant été au cœur des préoccupations du MRI, soit la révision de la classification des emplois, autres que ceux d'encadrement et d'intégration qui est en cours, et l'élaboration complétée d'une seule structure de classification comprenant les cadres supérieurs et les cadres intermédiaires.

6.2 Les ressources budgétaires et financières

Programme : Affaires internationales	2002-2003		2001-2002
	Budget de Dépenses (000 $)	Dépenses Réelles (000 $)	Dépenses Réelles (000 $)
Direction, politiques et affaires publiques	13 468,3	15 332,9	14 642,5
Réseau du Québec à l'étranger	47 804,8	50 405,3	48 637,4
Affaires bilatérales	16 698,2	15 122,0	18 031,1
Affaires francophones et multilatérales	16 396,5	16 248,4	16 694,5
Gestion interne	13 089,8	11 991,4	12 999,6
Total Ministère	**107 457,6**	**109 100,0**	**111 005,1**

Le portefeuille « Relations internationales » comprend un seul programme, soit celui des « Affaires internationales ». Le budget de dépenses prévu au début de l'exercice financier 2002-2003 s'élevait à 107 457 600 $.

Les dépenses réelles ont totalisé 109 100 000 $, ce qui représente un écart à la hausse de 1 642 400 $ par rapport au budget initial et une diminution de 1 905 100 $ par rapport à la dépense encourue en 2001-2002. Ce résultat provient principalement des éléments suivants :

- la contribution de 2 900 000 $ à l'effort gouvernemental 2002-2003 de réduction des dépenses;
- le transfert de crédits de 3 959 000 $ en provenance du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration afin de financer l'accroissement des activités de promotion, de recrutement et de sélection, à l'étranger, de candidats intéressés à émigrer au Québec;
- les économies réalisées en 2002-2003, notamment sur la masse salariale et sur les enveloppes affectées aux loyers et aux dossiers de lobbying et de traduction prévus sur le territoire américain;
- les besoins nouveaux assumés pour les opérations de démarrage de l'Observatoire québécois de la mondialisation, les missions du premier ministre à l'étranger, les célébrations entourant les anniversaires de la Délégation générale du Québec à Bruxelles (30e) et de la Délégation générale du Québec à Londres (40e) et le renouvellement de licences en bureautique.

Les investissements

Les investissements effectués en 2002-2003 ont permis de renforcer la sécurité des réseaux informatiques et des sites (Web, intranet et courrier électronique) du Ministère et de maintenir les infrastructures technologiques en bon état afin d'assurer un service de qualité.

Le Ministère a de plus remplacé le système téléphonique de ses bureaux de Québec et de Montréal et renouvelé les infrastructures de télécommunication par la mise en place d'un réseau privé virtuel (VPN).

	2002-2003		2001-2002
Investissements	Budget	Réels	Réels
	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Immobilisation	1 035,0	1 377,6	1 259,1
Prêts, placements et avances	600,0	770,2	228,0

7 Autres exigences

7.1 Les programmes d'accès à l'égalité et le plan d'embauche de personnes handicapées

7.1.1 Nomination de membres de communautés culturelles, d'anglophones et d'autochtones

Les membres des communautés culturelles, les autochtones et les anglophones représentent 6,7 % de l'effectif du Ministère, excluant le personnel recruté localement dans le réseau, soit 30 personnes sur 444. Entre 2001-2002 et 2002-2003, le degré de représentativité des communautés culturelles pour les emplois de stagiaires est passé de 33 % à 20 %, tandis que dans le groupe des étudiants, ce pourcentage est passé de 27 % à 10 %, faute d'un nombre suffisant de candidatures pour faire une sélection permettant de maintenir le degré de représentativité.

7.1.2 Représentation féminine par catégorie d'emploi (31 mars 2003)

	Nombre de femmes	Taux de représentation
Cadre supérieur	15	25,8 %
Professionnel	78	29,4 %

7.1.3 Représentation des personnes handicapées

Au 31 mars 2003, le MRI comptait cinq personnes handicapées sur un effectif régulier total de 444, excluant le personnel recruté localement dans le réseau. Le Ministère a aussi accueilli une personne dans le cadre du programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.

7.1.4 Renouvellement de la main-d'œuvre

Sur le plan de la dotation, le Ministère a poursuivi ses efforts de renouvellement de la main-d'œuvre. Il a procédé au recrutement de 18 nouvelles personnes dont 7 jeunes de moins de 35 ans. Les jeunes représentent 10 % de l'effectif régulier, soit 44 personnes. Parmi ceux-ci, deux bénéficient du programme de mentorat du SCT.

7.2 L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

7.2.1 L'accès à l'information

Le Secrétariat général a traité 16 demandes d'accès à l'information durant l'année 2002-2003 et les délais légaux ont été respectés pour tous les demandeurs, personnes physiques et morales.

7.2.2 La protection des renseignements personnels

En matière de protection des renseignements personnels, l'année 2002-2003 fut principalement celle des réalisations consécutives à des modifications législatives ou réglementaires et par des instructions et des recommandations reçues de la Commission d'accès à l'information (CAI).

Ainsi, à la suite d'un amendement à la *Loi sur l'accès à l'information*, le Ministère a procédé à l'adoption d'une directive sur la communication de renseignements personnels dans les cas de protection des personnes contre des actes de violence et créé le registre des communications afférent. À l'instigation de la CAI, le Ministère a aussi procédé à la révision des délais de conservation des dossiers médicaux de ses employés. Enfin, le Guide de la CAI, en matière de protection des renseignements personnels dans le développement des systèmes d'information, a connu un début d'application. Quant au guide du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) sur la sécurité de l'information numérique, il demeure à l'étape de l'évaluation.

Une entente interministérielle fut conclue avec le ministère de l'Éducation relativement à la collecte de renseignements personnels auprès des étudiants étrangers bénéficiant de bourses d'excellence ou d'exemption de droits de scolarité majorés.

Le Ministère a aussi collaboré à l'organisation d'une mission au Québec du président de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés de France.

7.3 La politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue francaise dans l'Administration

Guidé par la *Charte de la langue française*, la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration*, la *Politique d'achat du gouvernement du Québec* et la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information*, le Ministère a adopté, en 1998, la *Politique linguistique du ministère des Relations internationales*. Elle vise à intégrer les orientations gouvernementales, relatives à l'emploi et à la qualité de la langue française, dans l'accomplissement quotidien de la mission du MRI. Un plan d'action avait alors été adopté et il est en grande partie complété.

Objet	Action	Étapes de réalisation
Communications externes	Cartes de visite : • rédiger des cartes types; • faire approuver le concept par les autorités; • le transmettre aux directions et représentations à l'étranger.	Opération complétée. Les cartes des employés du MRI respectent en tout point les règles du programme d'identification visuelle du gouvernement ainsi que le protocole spécial qui s'applique au Ministère et à son réseau. Il faudra tenir compte des précisions de la future directive concernant la nomenclature des établissements du Québec à l'étranger.
Dénomination du Ministère et de ses unités administratives	Représentations à l'étranger : • examiner la situation; • proposer des mesures au Comité permanent et au bureau des sous-ministres (BSM).	Une directive concernant la nomenclature des établissements du Québec à l'étranger est en cours de réalisation et devrait être déposée sous peu. Par ailleurs, des modifications ont été apportées aux adresses URL et aux adresses électroniques d'une représentation du Québec à l'étranger afin de les franciser.
Langue de travail	Postes de travail : • installer le clavier ACNOR pour se conformer à la francisation des technologies de l'information.	Opération complétée.
Qualité de la langue française	Documents de référence et de consultation : • installer le Correcteur 101, le Petit Robert électronique et le Bibliorom sur tous les ordinateurs.	Ces logiciels sont installés sur demande lorsqu'un membre du personnel exprime un besoin en ce sens.
Qualité de la langue française	Perfectionnement : • identifier les besoins de formation; • offrir des activités de formation visant à améliorer la qualité du français.	Une session-pilote a été élaborée afin de répondre aux besoins spécifiques des conseillers en affaires internationales. Plusieurs conseillers ont pu en bénéficier.

Des démarches ont été entreprises par l'Office québécois de la langue française afin de poursuivre l'évaluation de la situation linguistique du ministère des Relations internationales préalablement à la remise, le cas échéant, d'un certificat de conformité aux dispositions de la Charte de la langue française.

Par ailleurs, lors du Gala des Mérites du français 2002, l'Office a décerné «une mention d'honneur au ministère des Relations internationales pour sa remarquable contribution à la promotion du français». La réalisation qui lui a valu cette mention est le *Guide de la pratique des relations internationales du Québec*, pour son traitement de la politique du français au MRI et les conseils sur la pratique du français dans les relations internationales présentés dans l'ouvrage.

7.4 Le suivi des recommandations du vérificateur général du Québec

Le ministère des Relations internationales n'a fait l'objet d'aucune recommandation de la part de la vérificatrice générale par intérim dans son rapport (tome I et tome II) de l'année 2001-2002.

Annexe I

Liste courante des établissements du Québec à l'étranger et des attachés régionaux (31mars 2003)

Délégations générales

Délégation générale du Québec à Bruxelles
Délégation générale du Québec à Londres
Délégation générale du Québec à Mexico
Délégation générale du Québec à New York
Délégation générale du Québec à Paris
(L'établissement abrite à la fois le délégué général du Québec à Paris et le délégué du Québec aux Affaires francophones et multilatérales.)
Délégation générale du Québec à Tokyo

Délégations

Délégation du Québec à Boston
Délégation du Québec à Buenos Aires
Délégation du Québec à Chicago
Délégation du Québec à Los Angeles

Bureaux

Bureau du Québec à Barcelone
Bureau du Québec à Beijing
Bureau du Québec à Miami
Bureau du Québec à Munich
Bureau du Québec à Shanghai
Bureau de tourisme du Québec à Washington
Service d'immigration du Québec à Damas
Service d'immigration du Québec à Hong Kong
Service d'immigration du Québec à Vienne

Antennes

Atlanta	Rome
Berlin	Santiago du Chili
Caracas	Séoul
Manille	Taipei

Liste courante des agents d'affaires contractuels à l'étranger au service non exclusif de l'administration gouvernementale du Québec (31 mars 2003)

Chambre de commerce italienne au Canada	
Ufficio Affari Québec-Italia	Milan, Italie
M^me^ Nguyen Thi Bach Tuyet	Hanoi, Viêt-nam
M. Frédéric Laberge	San José, Costa Rica
M. Étienne Nobert	Panama Ciudad, Panama
M. Manuel Delfin-Mujica	Lima, Pérou

Annexe II

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Le ministère des Relations internationales assure la promotion et la défense à l'étranger des intérêts politiques, économiques, sociaux et culturels du Québec. Il agit comme conseiller du gouvernement, de ses ministères et de ses organismes en matière de relations internationales et coordonne les relations du Québec avec un grand nombre de gouvernements à l'étranger et avec plusieurs organisations internationales. Il a donc surtout développé des produits et des services destinés à ses partenaires gouvernementaux. Par ailleurs, il offre aux citoyens, aux institutions et aux entreprises un certain nombre de programmes et de services.

Ainsi, si vous êtes

- un étudiant de 2e ou de 3e cycle intéressé par des stages à l'étranger;
- un organisme de coopération internationale intéressé à réaliser et à coordonner des stages s'adressant aux jeunes Québécoises et Québécois;
- une entreprise ou une institution intéressée à participer aux Missions Québec dirigées par le premier ministre;
- une institution intéressée à participer aux programmes de coopération bilatérale négociés avec des partenaires étrangers;
- un citoyen qui désire obtenir des renseignements sur les activités du Ministère;
- il nous fera plaisir de vous servir. Nous nous sommes fixé, en ce qui concerne les services que nous vous offrons, les objectifs qui suivent.

Nos objectifs généraux

La qualité de nos services

- Vous trouverez chez nous, tant au Québec que dans le réseau des représentations du Québec à l'étranger, des interlocuteurs attentifs qui répondront à vos demandes avec respect et courtoisie.

La confidentialité

- Nous protégerons les renseignements personnels que vous nous communiquerez.

L'accessibilité aux renseignements qui vous concernent

- Nous mettrons à votre disposition toute l'information relative aux programmes et aux services qui vous sont destinés et répondrons à vos demandes de renseignements sur le Ministère et ses activités.

- Cette information est fournie par notre Service de renseignements généraux.

Vous pouvez nous téléphoner à Québec, au numéro (418) 649-2300, ou à Montréal, au numéro (514) 873-6708. Ce service est accessible de 8 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi. Vous pouvez aussi nous joindre à l'adresse électronique suivante : http://www.mri.g.qc.ca.

Vos demandes de renseignements seront traitées avec attention et célérité, et ce, de la façon suivante :

- nous répondrons à vos questions soit sur-le-champ, soit en vous indiquant les coordonnées de la personne la plus apte à vous fournir les renseignements recherchés;

- si vous prenez contact avec nous par notre site Web, nous vous répondrons dans les quatre jours ouvrables suivants.

Nos objectifs spécifiques

Nos programmes et les services correspondants

La coopération

Le gouvernement du Québec a conclu des ententes de coopération avec un certain nombre de gouvernements étrangers. Ces ententes prévoient encourager des projets de coopération dans des domaines prioritaires identifiés avec nos partenaires étrangers et répondant à des intérêts communs.

- Nous entendons fournir aux institutions participantes un service-conseil de qualité pour le développement et la réalisation de projets de coopération qui s'inscrivent dans le cadre convenu avec nos partenaires étrangers. Nous offrons également le soutien opérationnel requis pour leur mise en œuvre.

- Pour les institutions ayant soumis des projets, nous ferons connaître le résultat de l'analyse de leur dossier dans un délai de 15 jours ouvrables après que seront connus les résultats de la négociation tenue avec le partenaire étranger.

L'aide internationale

L'action du Ministère en matière d'aide internationale s'appuie sur un programme à deux volets. D'une part, l'Aide à l'action humanitaire a pour but d'appuyer les organismes de coopération internationale du Québec dans leurs interventions à l'étranger auprès de populations en difficulté. D'autre part, Québec sans frontières permet à de jeunes Québécoises et Québécois de participer à des stages d'initiation à la coopération internationale, stages coordonnés et mis en œuvre par les organismes de coopération internationale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de programmes requérant la contribution d'organismes québécois, nous entendons effectuer, avec équité et transparence, la sélection des projets que ces organismes nous auront présentés.

Le Programme de stages au sein d'organisations internationales gouvernementales

Ce programme, qui s'adresse aux étudiants de 2e et 3e cycles universitaires, propose la réalisation de stages dans certaines organisations internationales gouvernementales, selon les besoins identifiés annuellement par celles-ci.

- Nous effectuerons avec équité et célérité la sélection des candidats admissibles à ces stages.

- Les postulants peuvent s'attendre à recevoir une réponse concernant la recevabilité de leur candidature dans un délai de 5 jours ouvrables suivant son dépôt officiel.

- Nous visons à produire, aux candidats admis en entretien de sélection, une réponse dans un délai de 10 jours ouvrables suivant l'entrevue.

Les Missions Québec

- Notre Bureau des missions offre les services de logistique et d'encadrement nécessaires aux entreprises et aux institutions qui participent aux missions que dirige le premier ministre à l'étranger.

- Ces services sont de grande qualité. Afin de nous permettre de prendre toutes les mesures susceptibles d'améliorer notre offre de service, nous ferons évaluer celle-ci par ses participants à la suite de chaque mission.

Si vous avez des remarques à faire sur la qualité de nos services ou si vous estimez que les standards définis plus haut n'ont pas été respectés, n'hésitez pas à nous en faire part. Le Secrétaire général du Ministère recevra avec intérêt vos commentaires et suggestions et traitera vos plaintes dans un délai de 15 jours ouvrables après la réception du courrier que vous lui aurez adressé en ce sens. Ses coordonnées sont :

Secrétariat
Ministère des Relations internationales
525, boulevard René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5R9
Téléphone : (418) 649-2335

Cette déclaration est entrée en vigueur le 1er avril 2001. Elle est révisée annuellement.

Composition typographique : Mono-Lino Inc.
Achevé d'imprimer en octobre 2003
sur les presses de l'imprimerie
Impressions 03 inc.
(Beauport, Québec)